

2m 11.3145.1

Université de Montréal

V.010  
11496213

La mise en place d'un réseau d'influence ecclésiastique au service de l'Etat  
royal français du XV<sup>e</sup> siècle : les d'Amboise.

par

Laurent François BUSSEAU  
Département d'histoire  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études  
supérieures  
En vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.)

Août, 2003

©Laurent François BUSSEAU, 2003



D  
7  
U54  
2004  
V.010

1225 3421

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :  
La mise en place d'un réseau d'influence ecclésiastique au service de l'Etat  
royal français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : les d'Amboise.

Présenté par :  
Laurent François BUSSEAU

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Pierre BOGLIONI, président-rapporteur  
Claude SUTTO, membre du jury  
Serge LUSIGNAN, directeur de recherche

Mémoire accepté le : ...23 Janvier 2004.....

## SOMMAIRE

Durant le XV<sup>e</sup> siècle, la monarchie française a établi un système de contrôle des institutions de l'Église et du Conseil royal. Dans les études préliminaires de la période politique de Charles VII, on découvre que certains mariages sont demandés par le roi lui-même. Cette volonté royale d'organiser les alliances au sein du Conseil royal, est beaucoup plus étudiée dans la période Louis XI.

Ce contrôle d'influence est constitué par un ensemble d'alliance matrimoniale, autour du mariage des filles d'Amboise. Méconnu et ignoré, le réseau parental créé par le mariage des demoiselles d'Amboise est le principal support politique des ecclésiastiques d'Amboise. Plusieurs chroniques et narrations de cette période du XV<sup>e</sup> siècle vont permettre une meilleure analyse des enjeux matrimoniaux autour du Conseil royal. La mise en place d'un réseau d'influence, dans les structures de l'État royal par les ecclésiastiques d'Amboise, est fortement reliée à la présence de parents alliés, qui sont issus des mariages de leurs sœurs.

L'analyse de la formation cléricale dans la ville de Poitiers permet de comprendre comment ces cadets de famille nobiliaire se transforment en une noblesse de robe au service de l'État. L'exemple de la collégiale royale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers démontre que grâce à leurs privilèges aristocratiques au sein de l'Église, les d'Amboise prennent une place stratégique dans les affaires de l'État, toujours sous le contrôle du roi. L'étude des documents royaux nous permet de retracer l'émergence d'un tel réseau oligarchique au sein de l'administration royale, jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

During the XVth century, the French king created a politic war against the French nobility inside his kingdom. He wanted to control the warring factions each composed of vassals, clients, and alliance system. He used his position as head of the patronage system to arrange marriage, give great pensions and offer positions at his court for the past, present services rendered to him as well as expected future ones. The Amboise family established a system of friendship and alliance inside the great councils of both king Charles VII and Louis XI.

Pierre d'Amboise, Lord of Chaumont, is a knight of war as well as one of the royal councillors for the French king Charles VII. Member of the French feudality, Pierre d'Amboise made a feudal war against the king's power in 1440. Disgraced by the French king Charles VII, the Amboise family nevertheless remained courtiers because some of Pierre d'Amboise daughters married French councillor of king Charles VII. In the same time, few of their seventeen children became churchmen and churchwomen. Some of their sons became Bishops, abbots and confessors in the French kingdom, therefore working for the new French king, Louis XI, inside the church of France. The Amboise's churchmen composed the royal administration and they're in the king state council under Louis XI's reign. They developed a family alliance system inside the royal council, under the control of Louis XI. His strong monarchy was obtained by the help of lawyers who also went through the Church's educational system.

The Amboise system is very present in all levels of the royal government. They were handed substantial pensions given by the king, and greatly benefited from the ecclesiastical office. For the end of the medieval time, the French monarchy controls his state with the French church.

## **TABLE DES MATIERES**

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>p. 01</b>
------------------------------	--------------

### **CHAPITRE PREMIER**

#### **LES CHAUMONT D'AMBOISE DU XI<sup>e</sup> AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.**

<b>Introduction chapitre I</b>	<b>p. 06</b>
<b>I-1) L'origine de la maison d'Amboise.</b>	<b>p. 07</b>
I-1-1) Le lignage aîné d'Amboise : les vicomtes de Thouars.	
I-1-2) L'évolution du lignage cadet des d'Amboise avant le XV <sup>e</sup> siècle.	
I-1-3) Le clientélisme des seigneurs de Chaumont au début du XV <sup>e</sup> siècle.	
<b>I-2) Pierre d'Amboise au Conseil royal de Charles VII.</b>	<b>p. 17</b>
I-2-1) Le contexte politique à l'avènement de Charles VII entre 1422 et 1433.	
I-2-2) Pierre d'Amboise et le parti angevin au Conseil royal entre 1433 et 1435.	
I-2-3) L'influence de Pierre d'Amboise dans la Praguerie de 1440.	
<b>I-3) Le clientélisme princier de Pierre d'Amboise après la Praguerie.</b>	<b>p. 33</b>
I-3-1) Un clientélisme discret à la cour.	
I-3-2) Pierre d'Amboise dans la clientèle du duc de Bourbon.	
I-3-3) Pierre d'Amboise et la cour d'Orléans.	

## CHAPITRE II

### LES ALLIANCES ET LA PARENTÉ AU SEIN DU CONSEIL ROYAL

- Introduction du second chapitre.** p. 39
- II-1) Définition historique et politique des jeux d'alliances au XVe.** p. 40
- II-1-1) Le contrat d'alliance : une nouvelle solidarité seigneuriale.
  - II-1-2) Les enjeux des alliances matrimoniales de Pierre d'Amboise.
  - II-1-3) La place des demoiselles d'Amboise dans le clientélisme parental.
- II-2) La stratégie matrimoniale des demoiselles d'Amboise à la cour de Charles VII.** p. 47
- II-2-1) Marie d'Amboise et le conseiller royal Jean Hangest.
  - II-2-2) Marguerite d'Amboise et le conseiller royal Jean du Bec Crespin.
  - II-2-3) Une alliance matrimoniale à la demande du roi : Louise d'Amboise
- II-3) Continuité de la clientèle d'Amboise sous Louis XI .** p. 56
- II-3-1) Pierre d'Amboise au Conseil royal de Louis XI de 1461 à 1463.
  - II-3-2) La rupture politique entre Pierre d'Amboise et Louis XI.
  - II-3-3) Le clientélisme matrimonial de Louis d'Amboise contrôlé par Louis XI.

## **CHAPITRE III**

### **LE ROI ET LES RÉSEAUX D'INFLUENCE DES ECCLÉSIASTIQUES D'AMBOISE AU SEIN DE L'ÉTAT ROYAL.**

- Introduction du troisième chapitre.** p.71
- III-1) Le contrôle royal du clergé français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.** p. 72
- III-1-1) La Pragmatique Sanction : un outil de la politique royale.
  - III-1-2) Une volonté royale dans la formation des clercs français.
  - III-1-3) Le diocèse de Poitiers : une étape religieuse et politique importante.
- III-2) Les ecclésiastiques d'Amboise au service du roi.** p. 81
- III-2-1) Le retour politique des ecclésiastiques d'Amboise auprès du roi.
  - III -2-2) Prosopographie et liens des frères ecclésiastiques d'Amboise.
  - III-2-3) La clientèle parentale au sein des institutions ecclésiastiques.
- III-3) Les réseaux de parenté des ecclésiastiques d'Amboise dans les affaires de l'État.** p. 99
- III-3-1) Le réseau économique de la parenté au sein des institutions cléricales.
  - III-3-2) La parenté d'Amboise au Conseil du roi à la fin du à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.
  - III-3-3) Le réseau d'influence d'Amboise pour le contrôle de la Bourgogne.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

**p. 115-118**

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **I) SOURCES p. 119**

#### **I-1) Sources imprimées**

#### **I-2) Référence des sources d'archives**

### **II) BIBLIOGRAPHIE DE RECHERCHE p.121**

#### **II-1) Ouvrages de références**

#### **II-2) Le roi, l'État et l'Église à la fin du XVe siècle.**

##### **II-2.1) Le pouvoir royal en France**

##### **II-2.2) L'Église en France au XVe siècle.**

##### **II-2.3) Le roi et le clergé français au service de l'État.**

### **III) ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE p.129**

#### **III-1) La Maison d'Amboise au XVe siècle.**

##### **III-1.1) Une noblesse seigneuriale : entre féodalité et sujétion.**

##### **III-1.2) Une noblesse de robe au sein du clergé français.**

##### **III-1. 3) Le roi, le clientélisme et le pouvoir.**

## **ANNEXES**

<b>ANNEXE I</b> Présentation généalogique des seigneurs de Chaumont	<b>p.i</b>
<b>ANNEXE II</b> Liste des enfants ecclésiastiques et laïcs au sein de la famille d'Amboise.	<b>p. ii</b>
<b>ANNEXE III</b> Organigramme des alliances matrimoniales des demoiselles d'Amboise.	<b>p.iii</b>
<b>ANNEXE IV</b> Organigramme de la collégiale royale de Saint-Hilaire-le-grand de Poitiers	<b>p. iv</b>
<b>ANNEXE V</b> Tableau des charges et offices des différents ecclésiastiques d'Amboise.	<b>p. v-vi</b>
<b>ANNEXE VI</b> Organigramme de la parenté féminine religieuse d'Amboise	<b>p. vii</b>
<b>ANNEXE VII</b> Ensemble des alliances et liens de parenté des d'Amboise.	<b>p. viii</b>
<b>ANNEXE VIII</b> Tableau des successions ecclésiastiques du népotisme d'Amboise.	<b>p. ix-x</b>
<b>ANNEXE IX</b> Charges et offices des d'Amboise au sein de l'Etat royal français.	<b>p. xi</b>

## **PIECES JUSTIFICATIVES**

<b>PIECE JUSTIFICATIVE I</b>	<b>p. xii</b>
<b>PIECE JUSTIFICATIVE II</b>	<b>p. xv</b>
<b>PIECE JUSTIFICATIVE III</b>	<b>p. xviii</b>
<b>PIECE JUSTIFICATIVE IV</b>	<b>p. xix</b>
<b>PIECE JUSTIFICATIVE V</b>	<b>p. xxi</b>
<b>PIECE JUSTIFICATIVE VI</b>	<b>p. xxii</b>

## **CARTES**

### **CARTE N°I**

Tableau généalogique de Geneviève SOUCHAL, « Le mécénat de la famille d'Amboise »  
B.S.A.O , 4<sup>e</sup> série, t.XIII, Poitiers, 1975-1976, p. 595-596.

### **CARTE N° II**

#### **FIG. I**

Carte des diocèses de Poitiers, de saintes et de Maillezais sous contrôle d'Amboise

#### **FIG. II**

Carte de la principauté des ducs de Bourbon avec la présence de la parenté d'Amboise

### **CARTE III**

#### **FIG. I**

Carte des diocèses de France sous contrôle d'Amboise à la fin du XVe siècle.

#### **FIG. II**

Carte de la France politique sous Louis XI avec les charges et offices de la parenté d'Amboise

## ***Remerciements sincères***

Je remercie personnellement toutes mes amies et mes amis de France et du Québec, qui d'une amitié profonde, m'ont apporté leur soutien et m'ont permis de finir la rédaction de ce mémoire en décembre 2003, à Poitiers. Je remercie Mireille Desjardins pour sa patience et son soutien.

Je remercie profondément Maïté RIOPEL pour sa présence et sa confiance à distance.

Je salue et remercie Montréal et le Québec de m'avoir donné un cycle de réflexions de sept chandelles pour rédiger.

Mes plus sincères remerciements à monsieur Serge Lusignan, pour ses conseils et sa patience.

« A mes parents Régis et Jocelyne en France.  
Pour mon frère Frédéric, tué le 20 juin 1990. »

## INTRODUCTION

L'idée première de ce mémoire est d'étudier et de comprendre l'origine d'une structure politique établie sur des liens de parentés, au sein de la noblesse française du XV<sup>e</sup> siècle. En observant les structures théocratiques de la civilisation Maya du XIII<sup>e</sup> siècle de notre ère, on remarque que la montée en puissance de son Etat est construite sur la formation de jeunes clercs issus des familles nobles de populations voisines. L'influence de ces futurs prêtres sur la destinée de leur peuple d'origine a ouvert pour moi une nouvelle perspective de compréhension dans la reconstruction d'un État royal puissant en France. En prenant appui sur la famille noble des ecclésiastiques d'Amboise, mon projet initial est de rechercher une volonté du roi de France dans l'origine d'un réseau d'influence politique fort imposant, autant par le nombre de religieux issus de cette famille que pour sa longévité politique auprès du pouvoir royal français.

Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les liens de parenté à la base de la féodalité se transforment au sein de la noblesse française. Un clientélisme politique se développe autour des cours princières, ce qui provoque une mutation de la vassalité féodale. De nouvelles alliances matrimoniales sont contractées sur une base de réciprocité politique pour protéger la parenté commune. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, cette transformation politique de la féodalité nobiliaire aide la monarchie à recomposer son autorité, longtemps éloignées du pouvoir décisionnel par les princes de sang et les grands lignages féodaux. Devant la renaissance du pouvoir royal et la puissance de la haute noblesse, une partie de la petite noblesse de France intègre les rouages de l'État royal, en laissant la carrière militaire au profit d'une carrière ecclésiastique.

Cette problématique se retrouve dans l'exemple de la branche cadette de la maison seigneuriale des d'Amboise, qui est attachée au domaine de Chaumont-sur-Loire en Touraine. Dans un premier temps, les premiers lignages de cette noblesse cadette à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle garde la carrière militaire. Les premiers seigneurs d'Amboise de Chaumont déterminent la mise en œuvre d'un clientélisme effectué en parallèle à la vassalité. Durant le XV<sup>e</sup> siècle, la famille cadette des d'Amboise montre une mutation du clientélisme politique de la petite noblesse au sein du Conseil royal, aboutissant à la formation cléricale de nombreux jeunes nobles pour le service du roi de France. Témoins contemporains de cette mutation, les ecclésiastiques d'Amboise représentent l'émergence d'un important réseau parental influent au sein de l'administration royale, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Durant le XV<sup>e</sup> siècle, le parcours politique de Pierre d'Amboise représente le noyau central qui définit la mutation des liens entre la maison d'Amboise et le pouvoir royal français. Comte de Chaumont dès 1422, Pierre d'Amboise consolide dans un premier temps un réseau de soutien autour des princes de sang, qui lui donne accès au clientélisme politique de Charles VII. Il devient membre du Conseil royal en 1435, ce qui lui permet de créer plusieurs alliances par une stratégie matrimoniale. Cette stratégie consiste au mariage de plusieurs de ses filles avec des conseillers royaux. Ce clientélisme matrimonial est à la base du réseau d'influence ecclésiastique au sein du Conseil royal, durant le règne Charles VII. Il apparaît que la volonté royale est elle-même très présente, dans la mise en place de certaines alliances matrimoniales des demoiselles d'Amboise avec des officiers du roi. Ce phénomène politique est très peu exploité par les historiens, car les filles d'Amboise ont été écartées des études historiques concernant la famille.

Tous les enfants de Pierre d'Amboise et de sa femme Anne de Bueil, soit neuf garçons et huit filles au total, représentent la seconde génération de la maison cadette d'Amboise. Pierre d'Amboise provoque une première rupture avec Charles VII pour sa participation à la rébellion seigneuriale nommée « *Praguerie* » en 1440, puis une seconde avec Louis XI lors de la guerre civile dite du « *Bien publicque* » en 1465. Il quitte définitivement la cour du roi jusqu'à sa mort en 1473. Malgré les deux disgrâces royales importantes de leur père, plusieurs fils d'Amboise intègrent le clergé français pour demeurer dans les bonnes grâces du pouvoir royal, qui structure la formation des clercs français pour le service de son État.

Outils politiques majeurs de Charles VII, la Pragmatique Sanction et le développement du gallicanisme contribuent à la création d'une nouvelle élite religieuse au sein de l'État royal. La formation juridique et politique de certains ecclésiastiques d'Amboise se développe autour des dons d'offices et des bénéfices attribués par le roi, au sein des institutions cléricales et universitaires de la ville de Poitiers. Dans la continuité de cette vision politique, Louis XI utilise les différents réseaux de parentés en place dans les structures ecclésiastiques, pour consolider la monarchie française. Le principal exemple de ce « *service au Roy* » est la prise de contrôle des institutions du grand duché de Bourgogne par le réseau des ecclésiastiques d'Amboise. Cette opération politique de Louis XI demeure une œuvre majeure des d'Amboise jusqu'au règne de Charles VIII.

Le choix des sources et des monographies est faite selon les informations générales qu'elles fournissent sur la période historique couvrant le règne de Charles VII jusqu'aux premières années de Charles VIII. Devant l'ampleur de l'espace chronologique de cette recherche, le choix d'investigation s'est porté sur des sources premières éditées avec une analyse critique. Dans un premier temps, ces sources concentrent l'analyse sur la carrière de Pierre d'Amboise et de ses filles, qui ont été souvent écartés des études historiques précédentes. Plusieurs chroniqueurs contemporains comme Gilles Le Bouvier, Georges de Chastelain et Matthieu d'Escouchy rapportent certains faits importants autour de la personne même du seigneur de Chaumont, durant le règne de Charles VII.

Le mémoire de Philippe de Commynes sur Louis XI est précieux pour définir les activités politiques de cette époque, qui sont en relation avec plusieurs membres de la parenté d'Amboise. En parallèle, l'analyse des « *Lettres de Louis XI* » éditées par Vaesen et Charavay fait ressortir qu'il existe un lien entre le jeu d'alliance matrimonial des filles d'Amboise avec des conseillers royaux et la volonté royale d'établir des paramètres de contrôle au sein du Conseil. Cette volonté politique est exprimée dans le roman chevaleresque « *Le Jouvencel* » écrit par Jean de Bueil. Certains passages rendent une pensée contemporaine sur la situation sociale et politique de la noblesse à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les sources de Dom Joseph Vaissette publiées dans Histoire générale de Languedoc apportent une pierre angulaire à ma recherche, car certaines informations n'ont pas été traitées dans le cadre des liens politiques entre le roi de France et la famille d'Amboise en Languedoc.

En plaçant la noblesse au centre de la relation entre l'État et l'Église en France, Bernard Guénéé, Bernard Chevalier et Pierre-Roger Gaussin expliquent les jeux de pouvoirs entre le roi et son Conseil. Les recherches de Robert Favreau décryptent les réseaux d'influences ecclésiastiques en Poitou, complétant celles de Michel Nassiet portant sur les apports politiques de la parenté nobiliaire en France. Ces recherches me permettent d'établir des connexions entre les nominations des ecclésiastiques d'Amboise par le roi et la maîtrise économique de leur parenté sur le diocèse de Poitiers. Toujours dans cette optique, je m'appuie sur Mikhael Harsgor qui établit le système relationnel existant entre le personnel du Conseil royal et le roi. Cette relation se fait sur la base d'un système oligarchique, dont le népotisme d'Amboise demeure un parfait exemple durant les règnes de Louis XI et de Charles VIII. L'utilisation de nombreux passages et de citations, empruntées aux chroniqueurs et acteurs du XV<sup>e</sup> siècle sont nécessaires pour replacer certains faits dans le contexte historique liés aux d'Amboise.

## CHAPITRE I

### LES D'AMBOISE CHAUMONT DU XI<sup>e</sup> AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

#### Introduction du chapitre premier

Issue d'une vieille noblesse tourangelle du XI<sup>e</sup> siècle, la maison d'Amboise s'établit comme une puissance féodale de plus en plus importante dans le centre du royaume de France. Jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la famille d'Amboise ne possédait qu'un seul et même titre comtal pour les domaines d'Amboise et de Chaumont<sup>1</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, une division lignagère se produit entre la branche aînée des d'Amboise et une branche cadette, attachée à la seigneurie de Chaumont. Cette maison cadette développe un clientélisme avec la maison princière des ducs d'Orléans, dans le but de se rapprocher du pouvoir royal.

Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, le roi Charles VII impose peu à peu son autorité sur l'ensemble de la noblesse féodale du royaume. Le seigneur de Chaumont, Pierre d'Amboise, tente de s'adapter à cette restructuration royale. En intégrant la clientèle du roi, il prend part au Conseil royal entre 1435 et 1440. Provoquant une rupture politique avec l'autorité de Charles VII, Pierre d'Amboise et sa famille ne perdent pas leur place au sein du clientélisme royal, où ils se maintiennent grâce à des alliances matrimoniales contractées entre plusieurs filles d'Amboise et des conseillers de Charles VII.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la seigneurie de Chaumont-sur-Loire qui est l'ancien nom de Saint-Cyr sur Loire au nord de Tours.

## I-1) L'origine de la maison d'Amboise.

La première attestation féodale du nom et du lignage d'Amboise remonte au début du XI<sup>e</sup> siècle avec Lisois 1<sup>er</sup> ou *Lysois* d'Amboise, premier seigneur du domaine et de la cité du même nom. La châtellenie d'Amboise est située sur les bords de la Loire et elle appartient au domaine suzerain des ducs d'Anjou. Le blason de la maison d'Amboise représente quelques fiefs des pays de Loire<sup>2</sup>. Lisois d'Amboise est nommé dans une chronique poitevine du XI<sup>e</sup> siècle, écrite à l'abbaye de Maillezais en Poitou. Il y est mentionné comme un vassal du comte d'Anjou Geoffroy Martel, lors des conflits féodaux contre les comtes de Poitou entre 1033 et 1044<sup>3</sup>. « *Un vieux et experimentez cappitaine appelez Lysois qui estoit sire d'Amboise, avoit la charge de la conduite de l'armée de Martel*<sup>4</sup> ».

La maison d'Amboise<sup>5</sup> s'approprie également la seigneurie de Chaumont au XI<sup>e</sup> siècle. Les premiers seigneurs de Chaumont étaient les différents archevêques de Tours, qui possédaient ce titre au début du IX<sup>e</sup> siècle, avec les droits de haute, moyenne et basse

---

<sup>2</sup> Le blason héraldique de la maison d'Amboise est « *palé d'or et de gueule de six pièces* ». Cet armorial restera la base héraldique des deux branches d'Amboise, dans toutes leurs alliances féodales. Cf. LA CHESNAYE-DEBOIE, F., *Dictionnaire de la noblesse de France*, Nancy, Berger-Levrault, 1980. En référence hors bibliographie, voir HALPHEN, L., *Le comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Picard, 1906.

<sup>3</sup> BESLY, J., *Histoire des comtes du Poictou et des ducs de Guyenne*, Paris, 1840, p.131-134.

<sup>4</sup> BESLY, J., *op.cit.*, p.131.

<sup>5</sup> Pour le détail de la généalogie de la maison d'Amboise du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, je renvoie à la carte I de ce mémoire, tiré de SOUCHAL, G., *Le mécénat de la famille d'Amboise*, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> série, t. XIII, Poitiers, 1976, p.485-493. Je réfère également le travail sur la maison d'Amboise de HARSGOR, M., *Recherches sur le personnel du Conseil du Roi sous Charles VIII et Louis XII*, Paris, Université Lille III, 1980, t.I, p. 918-981.

Pour une étude prosopographique générale des d'Amboise je réfère à BALTEAU, J., BARROUX, M. et PREVOST, M., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Anet, vol. II, 1939, p. 1057-1081, et BEAUCHET-FILLEAU, E.H, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers, vol.II. [Amboise], 1891. Voir également RAILLECOURT D. de, *Nouveau dictionnaire des biographies françaises et étrangères*, Paris, 1964, t.1, p. 138-443.

justice, de quintaine, d'aubaine et de banvin. Propriétaire du domaine à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, l'archevêque de Tours, nommé Adélarde, le donne à la juridiction de la Trésorerie de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, avec l'accord du roi Charles le Gros. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, le chapitre est dépouillé de ce domaine au profit d'un chevalier nommé Gelduin de Chaumont, qui devient le premier seigneur laïc des terres de Chaumont. Son fils aîné Geoffroy hérite du titre et du domaine de Chaumont, sans avoir de descendance mâle<sup>6</sup>. A son tour, Geoffroy de Chaumont se retrouve sans héritier mâle. Par testament, il fait don des domaines de Chaumont à sa nièce Denise de Fougères, vers 1042. Le fils de Lisois 1<sup>er</sup> d'Amboise, Sulpice 1<sup>er</sup>, devient seigneur du domaine Chaumont en épousant Denise de Fougères. Le domaine seigneurial de Chaumont se nomme *Calvus mons* dans les titres et actes royaux. Le fief de Chaumont dispose d'un droit de justice sur le fleuve de la Loire selon un aveu rendu en avril 1414, qui s'exerçait encore *sur l'étendue qu'un coursier pouvait parcourir en allant en avant dans la rivière sans se noyer*<sup>7</sup>.

Après la mort de Sulpice 1<sup>er</sup> d'Amboise en 1081, le domaine de Chaumont demeure au sein de la maison d'Amboise. En effet, en 1256, Mathilde (ou Mahaut) d'Amboise, dame de Chaumont, meurt sans enfant et abandonne la succession à son cousin Jean 1<sup>er</sup> de Berrie<sup>8</sup>. Celui-ci devient seigneur d'Amboise et de Chaumont qui s'ajoutent à ses propres domaines poitevins en Loudunois<sup>9</sup>. Il décède en 1277 en léguant ce patrimoine seigneurial à son fils Jean II de Berrie.

---

<sup>6</sup> BUSSEROLLES, C. de, *Dictionnaire d'Indre et Loire*, Paris, vol. I, 1878, p.445.

<sup>7</sup> BUSSEROLLES, C., *ibid*, p. 445-447.

<sup>8</sup> Le fief de Berrie se trouvait en Poitou dans le Loudunois. Cf. REDET, L., *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1881.

<sup>9</sup> Le Loudunois représente les domaines situés autour de la ville de Loudun, département de la Vienne, à 50 Km au nord-ouest de Poitiers.

### **I-1-1) Le lignage aîné des d'Amboise : les vicomtes de Thouars.**

A la mort de Jean II de Berrie en 1303, les domaines sont partagés entre ses trois fils, Pierre, Hugues et Gilbert, nés de son mariage avec Jeanne de Charost. Après la mort du fils cadet Gilbert de Berrie<sup>10</sup>, chantre puis archidiacre de l'église de Tours, Pierre et Hugues se partagent les titres et les domaines paternels, contribuant ainsi à créer deux lignages de la maison d'Amboise. La seigneurie d'Amboise se trouve séparée de celle de Chaumont. Pierre hérite du titre de seigneur d'Amboise, de Bléré et de Montrichard, alors que Hugues, seigneur de Berrie, obtient les terres de Chaumont qui appartenaient à son défunt frère Gilbert. La branche aînée de la famille d'Amboise demeure donc la descendance de Pierre 1<sup>er</sup><sup>11</sup>, dont elle garde le titre et plusieurs fiefs en pays poitevin et angevin. Elle préserve une indépendance seigneuriale grâce à plusieurs places fortes sur la côte atlantique de Saintonge et dans le Haut Poitou. La plus importante acquisition est la Vicomté de Thouars, qui regroupe plusieurs fiefs du Poitou se situant aux limites des terres de la Bretagne romane. Elle passe dans la succession d'Ingelger d'Amboise en 1373, grâce à son deuxième mariage avec Isabeau de Thouars.

A la mort d'Ingelger d'Amboise en 1393, le titre de vicomte de Thouars revient à son fils Pierre II d'Amboise<sup>12</sup>. Celui-ci soutient le roi de France dans la lutte contre la présence anglaise. Au siège de Nantes en 1380, le chroniqueur Jean Froissard signale Pierre II d'Amboise combattant les Anglais en Bretagne.

---

<sup>10</sup> Gilbert de Berrie, dernier fils de Jean II, est également nommé Guy d'Amboise.

<sup>11</sup> Pierre 1<sup>er</sup> est marié à Jeanne de Chevreuse, qui lui donne quatre fils dont Ingelgart 1<sup>er</sup>.

<sup>12</sup> PEYRONNET, G., « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII », dans BEC, t. 142, 1984, p. 115-135.

« *Et la veille de Noel au soir, yssirent de Nantes par la porte Saint Pierre le Barrois, messire Mauny de Clisson, le sire d'Amboise.*<sup>13</sup> ».

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la maison d'Amboise en Poitou se compose des seigneuries de Thouars, des terres en Loudunois et de plusieurs châtellenies sur l'île d'Oléron et dans le littoral rochelais. Elle représente une puissance régionale importante au sein du royaume de France. Comme beaucoup de terres poitevines, elle demeure sous la suzeraineté du duché d'Anjou, lié au parti des Armagnac dès le début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Le 21 juillet 1404, une confirmation est signée à Paris entre le Procureur Général du roi et Pierre II d'Amboise au sujet de l'Hommage des domaines de Châtellaillon et de l'île de Ré en Poitou. Ce document donne à la maison aînée d'Amboise le contrôle des côtes maritimes à la Vicomté de Thouars au nom du roi de France<sup>15</sup>. Mais leur situation géographique expose les domaines de Thouars à la convoitise anglaise. En février 1428, le duc de Bedford et régent du royaume de France contrôle tous les biens confisqués à feu Jean d'Amboise, seigneur d'Amboise et vicomte de Thouars et à Pierre son fils et successeur<sup>16</sup>. Pierre II d'Amboise meurt au cours de cette période, sans laisser de descendance mâle à la dynastie de Thouars. Son successeur, désigné par la logique du lignage féodal, est son neveu Louis d'Amboise<sup>17</sup>, qui tente de garder l'intégrité de ses domaines en revendiquant une indépendance domaniale en Poitou, durant le règne de Charles VII. A sa mort en 1470, Louis XI intègre les domaines d'Amboise à la couronne.

---

<sup>13</sup> FROISSART, J., *Chroniques*, Livre II, coll. Lettre Gothiques, 2001, p.797.

<sup>14</sup> PALUSTRE, L., «Les Amboise en Poitou», dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 1872, p. 335-343.

<sup>15</sup> CHEVALIER, B., *Les pays de la Loire moyenne dans le trésor des Chartes: Berry, Blésois, Chartrain, Orléanais, Touraine (1350-1502)*, Paris, 1992, p.212. Source originale A.N JJ158 no 451 fol.260.

<sup>16</sup> CHEVALIER, B., *op. cit.* p. 267. Source originale A.N JJ 174 no 112 fol.47.

<sup>17</sup> En référence biographique, BALTOUX, M. et PREVOST, M., *op. cit.*, p. 517-519.

### **I-1-2) L'évolution du lignage cadet des d'Amboise avant le XV<sup>e</sup> siècle.**

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la branche cadette d'Amboise établit un nouveau lignage seigneurial<sup>18</sup>. Plusieurs alliances familiales sont contractées dans la petite noblesse du Berry et du Poitou, dans le but de conserver et accroître leur patrimoine dans le Blésois<sup>19</sup>. Le premier seigneur de Chaumont appartenant à la maison cadette d'Amboise, Hugues IV d'Amboise, épouse Jeanne de Saint-Verain<sup>20</sup> en 1316. Cette union permet à Hugues d'assurer à sa descendance plusieurs possessions territoriales importantes. Jean, l'aîné de leurs six enfants<sup>21</sup> hérite du titre de Saint-Verain et des terres de Chaumont. Par son mariage de 1337 avec Jeanne de Beaumont, la fille aînée du vicomte Robert de Beaumont et de Marie de Craon, Jean d'Amboise associe la seigneurie de Chaumont à des fiefs mineurs appartenant à cette puissante famille, qui est proche de la cour de Philippe VI de Valois. Cette alliance permet à la maison cadette de faire un premier pas vers l'entourage royal. Des deux enfants de Jean, c'est Hugues V d'Amboise, mieux connu sous le nom de Hue d'Amboise, qui prend le titre de seigneur de Chaumont à la mort de son père à la bataille de Crécy en 1346.

---

<sup>18</sup> Voir la généalogie des seigneurs de Chaumont pour le XV<sup>e</sup> siècle, en annexe n°I, page i de ce mémoire.

<sup>19</sup> Le Blésois est l'espace géographique qui se situe entre les villes de Blois et d'Amboise, marquant la limite géographique entre la Touraine et l'Orléanais, tout au long des rives nord et sud de la Loire. Durant la guerre de Cent Ans, cette région de la Loire soutenait l'effort de guerre français contre l'Angleterre et les incursions de la Bourgogne.

<sup>20</sup> Saint-Verain se trouve dans le département de la Nièvre, zone limitrophe entre l'Orléanais et le Nivernais. Les chroniqueurs du XV<sup>e</sup> siècle transcrivent parfois Saint-Vrain ou Saint-Virin.

<sup>21</sup> Jean a eu comme frères cadets, Hugues, seigneur de la Maisonfort et Anseau dont nous n'avons aucune information. Il eut quatre sœurs, dont la plus connue est Jeanne qui fut mariée à Guy Larchevêque, seigneur de Soubise.

Après la capture de Jean II le Bon à la défaite de Poitiers en septembre 1356, Hugues V entre au service direct du roi de France Charles V (1363-1380). *Hue d'Amboise seigneur de St-Virin*<sup>22</sup> est chevalier banneret royal, conduisant six chevaliers et leurs équipages aux armes de France en 1371. Il est également mentionné dans une lettre de rémission, donnée à Paris le 10 septembre 1372. Cette rémission royale est faite en faveur de l'écuyer du seigneur de Chaumont Thibaut Jacob, et d'un certain Huguenin Potin, pour un vol commis dans une chapelle du château d'Amboise. Le vol a été commis quand le château fut pris en 1369 par Hue d'Amboise sur ordre du roi<sup>23</sup>. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la maison des d'Amboise de Chaumont se place sous la protection royale, en devenant une clientèle importante pour les maisons princières d'Anjou et d'Orléans.

---

<sup>22</sup> HARSGOR, M., *op. cit.*, p. 920. Source originale, B.N parchemin 47 n°16; 17; 18 en date du 7 sept 1371.

<sup>23</sup>CHEVALIER, B., *op. cit.*, p. 62. Source originale A.N JJ 103 n° 137 fol 98v.

### I-1-3) Le clientélisme des seigneurs de Chaumont au début du XV<sup>e</sup> siècle.

Le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle représente une phase importante de déstabilisation politique de la monarchie française. Les princes de sang profitent des défaillances intellectuelles chroniques du roi Charles VI pour se disputer le gouvernement du royaume. L'administration du domaine royal devient un enjeu important pour les deux principales factions de la haute noblesse. La France féodale se divise en deux, avec d'un côté le parti armagnac, lié à la maison d'Orléans<sup>24</sup>, et de l'autre le parti bourguignon qui est attaché au duc de Bourgogne Jean sans Peur. Les coûts de la guerre de Cent ans imposent à de nombreux nobles de devenir des officiers gagés, pour être au service d'un ou plusieurs princes. Le don d'office devient un enjeu de pouvoir important pour toutes les maisons princières, parmi lesquelles chaque maisons de la noblesse cadette va rechercher une ou plusieurs alliances, pour défendre ses propres intérêts économiques. L'office attribué par le prince construit une nouvelle fidélité basée sur un clientélisme plus politique que féodal. Une nouvelle fidélité se construit dans un espace de temps et d'action plus adapter aux besoins de survie du moment. Dans sa réflexion sur le clientélisme, Yves Durand nous éclaire sur ce point.

*La différence entre fidélité et féodalité ne tient pas à une question de périodisation, comme si l'on pouvait imaginer que les fidélités modernes aient succédé dans le temps à la féodalisation médiévale, mais bien plutôt à l'absence pour les fidélités de textes écrits, de contrats, par exemple d'hommages en forme, régissant d'une manière précise, avec une hiérarchie non moins précise, les rapports entre eux<sup>25</sup>.*

---

<sup>24</sup> La maison d'Orléans représente le plus récent apanage de sang royal, car d'elle est issue Louis d'Orléans, frère cadet de Charles VI, devenu duc d'Orléans en 1392. Outre le duché d'Orléans et les comtés de Valois, de Dunois et d'Angoulême. Son mariage en 1389 avec Valentine Visconti, fille du duc de Milan, apporte le comté d'Asti en Italie aux Orléans.

<sup>25</sup> Yves Durand, «Clientèles et fidélités dans le temps et l'espace», dans *Hommage à Roland Mousnier: clientèles et fidélités en Europe à l'Époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p.3.

Le clientélisme politique est construit sur la confiance des liens familiaux qui unit un individu à un autre. Ces liens établissent une alliance entre les membres de leurs familles respectives, pour agrandir leur influence au sein d'une cour princière. Cette situation est propice à l'ascension sociale du seigneur de Chaumont, qui demeure bien installé à la cour ducale d'Orléans. En effet, Hugues V d'Amboise devient chambellan et conseiller du duc Louis d'Orléans en 1404, avec des gages de 300 livres par mois. Il se marie deux fois. C'est de son second mariage avec Marguerite de Joinville que sont nés Marie et Hugues VI d'Amboise. Hugues V profite du soutien du duc d'Orléans auprès de la cour royale, pour faire Marie entrer au prieuré royal de Saint Louis à Poissy<sup>26</sup>. Son fils Hugues VI se met lui aussi au service du duc d'Orléans, mais en 1407, le meurtre de Louis d'Orléans fait basculer la France dans une guerre civile. C'est durant le conflit entre Armagnac et Bourguignon que Hugues VI d'Amboise prend une importance militaire et politique. Il épouse Jeanne Guenand, fille de Guillaume Guenand, seigneur des Bordes en Berry et d'Annette d'Amboise, dame de Maisonfort. Cousine du seigneur de Chaumont. Cette dernière assure à Hugues VI un appui familial en Berry. Par son mariage avec Jeanne Guenand, Hugues VI ajoute à son domaine les terres de la Bordes, et de leur union naissent Pierre et Madeleine.

---

<sup>26</sup> Le prieuré de Saint Louis de Poissy était de fondation royale depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Ce prieuré demeurait à la charge de l'Ordre de Saint Dominique. Marie d'Amboise en est devenue la douzième prieure en 1453, jusqu'à son décès en 1462. Sa remplaçante est Marie Juvénal des Ursins, membre du clan des Juvénal des Ursins, proche du pouvoir royal. A noter qu'en 1479, la succession de sœur Marie Juvénal fut attribuée à Charlotte d'Amboise, fille du seigneur de Chaumont, lui-même neveu de la prieure Marie d'Amboise morte en avril 1462. Cf MOREAU-RENDU, S., *Le Prieuré royal de Saint Louis de Poissy*, imprimerie Alsatia, Colmar, 1968, p.131-135.

En 1409, Hugues VI fait partie des troupes que le roi de France envoie en Italie pour soutenir le maréchal de France Boucicaut. Ce dernier veut contrôler le pays génois au nom des Angevins. Un passage des chroniques du Héraut Berry souligne la présence en Italie du seigneur de Chaumont durant le siège de Noves, une place forte génoise assiégée par les Français. Hugues VI participe aux combats contre les troupes du Condottière lombard Facino Cane, surnommé « *Farcinant* » par les Français.

*A celle heure envoya messire Boussiquault, mareschal de France et gouverneur de Genes, ses ambassadeurs devers le Roy requerir que luy pleust lui envoyer mil hommes d'armes avecques les gens de trait pour garder le pais des Genevois, a qui la marquis de Montsarrat, le duc de Milan et Farcinant faisoient guerre, et que iceulx gens d'armes paieroit et souldoiroit tres biens deniers du pais desdits Genevoys... En ceste compaignie estoient avecques ledit Gaugourt les enfans de Raye, le sire de Blainville, messire Hue d'Amboise, monseigneur de Jonvelle.<sup>27</sup>*

Durant cette campagne militaire en Italie, le maréchal Boucicaut adoube en 1410 plusieurs de ses hommes d'armes, dont le seigneur de Chaumont, comme le rapporte le Héraut Berry. « *Y furent fais chevaliers le sire de Jonvelle, le sire de Chaumont et Hector, bastart de Bourbon<sup>28</sup>* ».

Le 9 octobre 1411, Hugues d'Amboise signe à Saint Ouen la déclaration des seigneurs ligués en faveur de l'héritier ducal Charles d'Orléans<sup>29</sup>. Ce dernier le garde à son service et lui paie 400 écus d'or *pour eulx abiller, monter et armer pour nous servir<sup>30</sup>*. Également en mai 1412 à Melun, une lettre de rémission est signée en faveur de Pierre de Villereau, écuyer et familier d'Hugues d'Amboise, qui a suivi ce dernier dans le parti

---

<sup>27</sup> LE BOUVIER, G., dit le Héraut Berry, *Chronique de Charles VII*, Paris, 1979, p.35-36. Il est à noter que le sire de Jonvelle est Jean de la Trémoille, le frère cadet de Georges de La Trémoille.

<sup>28</sup> LE BOUVIER, G., *op. cit.*, p. 39.

<sup>29</sup> Cf. HARSGOR, M., *op. cit.*, p. 920. Source originale A. N J 359, n 28.

<sup>30</sup> Cf. HARSGOR, M., *ibid*, note 22, p.920. Source originale en date du 26 juillet 1410, B.N. P.O. 47 fol 52).

d'Orléans contre la volonté de son père<sup>31</sup>. Les faveurs politiques et l'influence de la maison d'Orléans à la cour du roi vont offrir une visibilité politique à Hugues d'Amboise. Il se rapproche du pouvoir royal au sein du groupe des Armagnac. Il passe au service du roi Charles VI qui lui donne le titre de chambellan, sans pour autant le faire entrer dans son gouvernement, ni dans son Conseil royal. C'est également au service du roi Charles VI, que le père d'Hugues VI d'Amboise est tué à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415.

Après ce désastre militaire, la faiblesse du pouvoir royal ouvre la porte à l'incursion de l'Angleterre en France. Sans une autorité royale solide pour gouverner et diriger le royaume, la monarchie abandonne son espace territorial et politique à la cupidité économique des grands seigneurs français. Plus que jamais, la maison d'Amboise de Chaumont cherche à se rapprocher du pouvoir décisionnel français. A la mort de Hugues VI en 1421, Pierre d'Amboise est le seul enfant mâle qui hérite du titre de seigneur de Chaumont et de l'ensemble des fiefs en Blésois, en Berry et en Touraine. Grâce à ses terres en Berry et en Touraine, le nouveau seigneur de Chaumont devient directement un vassal du roi de France. Sa sœur Madeleine d'Amboise épouse Antoine de Prie<sup>32</sup>, seigneur de Buzançais en Berry.

---

<sup>31</sup> CHEVALIER, B., *op. cit.*, p.238. Source originale A.N JJ 166 no 187 fol 121v.

<sup>32</sup> La famille de Prie était originaire du Berry et comptait déjà au XIV<sup>e</sup> siècle plusieurs membres au service du roi de France. Outre Grand Queux, Antoine de Prie fut chambellan et conseiller de Charles VII, puis il entra au service du dauphin Louis en 1450.

## **I-2) Pierre d'Amboise au Conseil royal de Charles VII.**

Le seigneur de Chaumont est un courtisan important, chez plusieurs grands féodaux du royaume de France. Il devient le client des ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Anjou. Ce clientélisme est dû autant à l'acquittement de ses domaines qu'à l'appartenance de sa maison dans le parti armagnac. Outre le patronage des grands princes, le seigneur de Chaumont a lui même construit un ensemble de réseaux politiques basés sur des alliances matrimoniales contractées durant sa présence au Conseil royal de Charles VII. Après la rupture avec le roi et sa disgrâce politique en 1440, Pierre d'Amboise ne l'éloigne que peu de temps de la cour royale, ce s'explique par la présence d'une petite clientèle familiale au sein du Conseil royal. La parenté d'Amboise joue ce rôle de fournisseurs d'alliances et elle représente la première sécurité politique de la clientèle du seigneur de Chaumont.

### I-2-1) Le contexte politique à l'avènement de Charles VII entre 1422 et 1433.

Dès 1418, le nouveau dauphin de France, le futur Charles VII<sup>33</sup>, est soutenu par une partie de la noblesse du parti Armagnac, contre les exigences du duc de Bourgogne. Lorsque le roi Charles VI meurt le 21 octobre 1422, Charles VII devient le nouveau roi d'un pays divisé. En exil à Bourges, il recompose un Parlement et un centre politique à Poitiers. Son pouvoir administratif se recompose à Bourges à partir de la chancellerie appartenant à la maison de Berry<sup>34</sup>. Surnommé par ses adversaires *le roi de Bourges*, Charles VII est confiné dans ses propres domaines par les princes féodaux, où il y est entouré de nombreux courtisans. Parmi les princes de sang restés fidèles, il reçoit l'appui de la maison d'Anjou grâce à son mariage avec Marie d'Anjou, la fille de Louis II et de Yolande d'Aragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou. C'est elle qui réorganise le parti du roi contre l'Angleterre et la Bourgogne, en soutenant l'effort de guerre français, mais un autre courtisan s'oppose à elle au sein du Conseil de Charles VII.

---

<sup>33</sup>Né à Paris le 22 février 1403, Charles de Valois (1403-1461) est le troisième fils du roi Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Devenu dauphin de France en 1417, après la mort successive de ses frères aînés, Louis de France en 1413 et Jean, duc de Touraine, mort en 1417. Charles prit le titre de roi de France à partir de 1422, au décès de son père Charles VI. Cf. BEAUCOURT, G. du Fresne de, *Charles VII*, t. II, Paris, 1889.

<sup>34</sup> Rattaché au domaine royal depuis 1252, le Berry devient l'apanage de Jean de France, troisième fils de Jean le Bon, en 1360. Ce dernier possédait déjà le comté de Poitiers depuis 1356, auquel va s'ajouter une partie du duché d'Auvergne en 1361, qu'il agrandit par son remariage avec Jeanne d'Auvergne en 1389. Après la mort du duc Jean de Berry sans héritier mâle pour lui succéder en 1416, le Berry revient au roi Charles VI qui le donne en apanage à son deuxième fils Jean en 1417. A la mort du dauphin Jean, le futur Charles VII reprend l'apanage de la maison de Berry comme dauphin de France en 1418.

Entre 1425 et 1431, Georges de La Trémoille<sup>35</sup> est le premier favori du roi. Grand chambellan et premier conseiller de Charles VII, il garde la haute main sur les affaires de l'Etat. Charles VII ne peut pas se passer de l'intelligence politique, de la fortune financière, ni surtout de son assise territoriale étendue et vaste. Pour élargir son influence territoriale, celui-ci se sert de l'autorité royale pour obliger Louis 1<sup>er</sup> d'Amboise à lui donner la main de sa fille aînée Françoise d'Amboise. Cette dernière est déjà promise au duc Pierre de Bretagne par Louis 1<sup>er</sup> d'Amboise, dans le but de consolider ses alliances militaires et politiques contre le roi de France. Devant le refus obstiné de son rival, le premier favori royal pousse le vicomte de Thouars à comploter contre l'autorité royale, qui est emprisonné en 1430, après l'échec d'une tentative d'enlèvement contre la personne de Charles VII.

La Trémoille veut contrôler le seuil du Haut Poitou pour surveiller la basse vallée de la Loire en pays nantais, quand sa politique expansionniste se heurte à la Vicomté de Thouars du puissant seigneur d'Amboise. Après avoir éliminé le vicomte de Thouars, il développe une diplomatie agressive contre le duché de Bretagne et ses alliés féodaux se trouvant à l'ouest du royaume.

---

<sup>35</sup> Georges de La Trémoille (1382-1446), seigneur de Craon, fils de Guy de la Trémoille et de Marie de Craon. Premier courtisan et conseiller de Charles VII à Bourges, le seigneur de Craon devait sa position à la puissance financière dont il usait pour être le grand créancier de la couronne. Grâce à son crédit face au Dauphin Charles, il s'accordait le contrôle de la politique intérieure du royaume pour agrandir ses propres domaines. Le meurtre du seigneur de Giac en 1427 allait précipiter sa chute de 1433. Voir BEAUCOURT, G., *op. cit.*, tome I et tome II.

Pour mieux comprendre les enjeux lignagers et politiques durant le règne de Charles VII, je fais référence au travail d'analyse de PEYRONNET, G., « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII (1428-1431) : un aspect des rivalités entre lignages féodaux en France au temps de Jeanne d'Arc », dans B.E.C, t.142, Paris, Droz, 1984, p. 115-135.

En même temps, il cherche à éloigner du pouvoir Yolande d'Aragnon et son favori le comte de Richemont, Arthur de Bretagne<sup>36</sup>. Ce dernier est le seigneur de Parthenay, une place forte qui défend l'accès aux domaines d'Amboise et de Thouars, durant l'emprisonnement de Louis 1<sup>er</sup> d'Amboise. La position dominante du premier favori royal devient vite un obstacle stratégique et politique pour certains grands seigneurs angevins et bretons.

---

<sup>36</sup> Troisième frère du duc Pierre de Bretagne, Arthur de Bretagne, comte de Richemont est fait connétable de France par Charles VII en mars 1425. Il est disgracié en 1427 par l'influence de La Trémoille auprès du roi après l'alliance du duc de Bretagne avec l'Angleterre.

## I-2-2) Pierre d'Amboise et le parti angevin au Conseil royal 1433-1435 entre 1433 et 1435.

Pierre d'Amboise cherche à consolider sa position seigneuriale pour se rapprocher du pouvoir royal. Dès 1427, il recherche une alliance lignagère avec la branche aînée de son cousin Louis 1<sup>er</sup> d'Amboise. Le jeune seigneur de Chaumont veut tirer profit de la lutte entre son cousin Louis 1<sup>er</sup> d'Amboise et Georges de La Trémoille. Il veut négocier son propre mariage avec l'une des filles cadettes du seigneur de Thouars, Marguerite d'Amboise, pour obtenir une part du patrimoine lignager des d'Amboise.

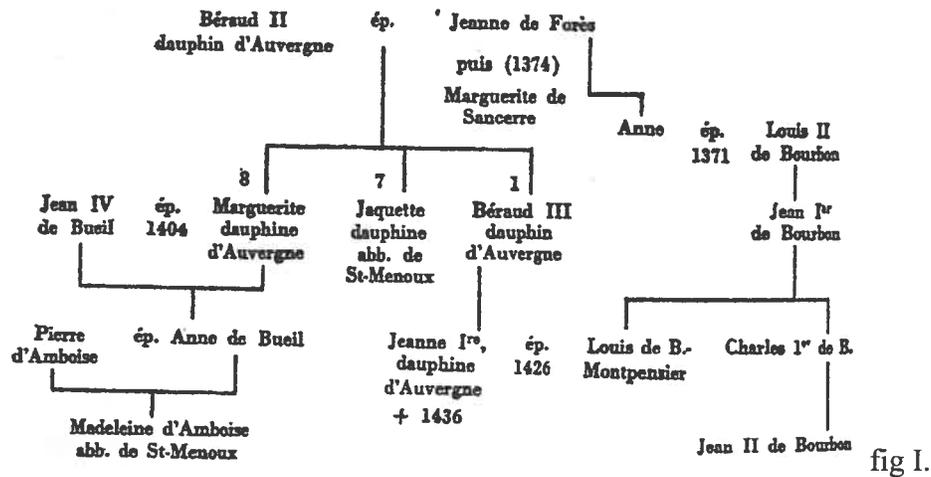
Louis 1<sup>er</sup> d'Amboise refuse cette alliance avec la branche cadette des Chaumont, avant son arrestation pour complot en 1430. Pour mieux se protéger du courroux royal, Pierre d'Amboise décide de s'allier à la famille angevine de Bueil, car celle-ci se place sous l'autorité directe de Yolande d'Aragon, la belle mère du roi. Pierre d'Amboise se marie avec Anne de Bueil, fille de Jean IV de Bueil comte de Sancerre<sup>37</sup> et de Marguerite dauphine d'Auvergne<sup>38</sup>, le 28 août 1428 à Tours. Cette union lui apporte une alliance avec les maisons des Bueil et des dauphins d'Auvergne. L'alliance avec la famille de Bueil donne au seigneur de Chaumont une occasion d'agrandir son réseau parental vers celle la maison princière des Bourbon.

---

<sup>37</sup> Le frère d'Anne de Bueil était Jean V de Bueil futur comte de Sancerre, amiral de France sous Charles VII et l'auteur du traité romanesque de chevalerie "*Le Jouvencel*". Ce traité militaire est un mémoire sur des événements réels et fictifs de la lutte militaire française contre les anglais durant les règnes de Charles VII et de Louis XI, dont Jean de Bueil et Pierre d'Amboise furent des témoins directs. Cf. BUEIL, J. de, *Le Jouvencel*, éd. FAVRE Camille et LECESTRE Léon, 2 vol., Paris, Renouard, Société de l'Histoire de France, 1887-1889.

<sup>38</sup> Marguerite dauphine d'Auvergne est la femme de Jean IV de Bueil. Par son père Béraud II d'Auvergne, elle est cousine avec Jean II duc de Bourbon, qui est le fils de Charles 1<sup>er</sup> de Bourbon. Sur les liens des alliances entre les d'Amboise, les Auvergne et les Bourbon, je réfère au tableau des alliances fig. I page 22 de ce mémoire, tiré de SOUCHAL, G., *Le mécénat de la famille d'Amboise*, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> série, t. XIII, Poitiers, 1976, p.590.

Tableau des alliances  
Amboise-Auvergne-Bourbon



Durant la guerre contre les Anglais, Pierre d'Amboise suit son beau frère Jean de Bueil dans des combats d'escarmouches dans les pays de Loire. Comme beaucoup de seigneurs français, il apprend la maîtrise d'une instruction militaire, politique et littéraire, à travers une éducation familiale intégrée dans la culture aristocratique du XV<sup>e</sup> siècle. Jean de Bueil a laissé un témoignage de cette éducation dans son roman *le Jouvencel*.

*Si me semble que les grans seigneurs et gentilzhommes, quant ils vuellent appliquer leur enfans à la guerre, ne doivent point avoir honte de les mettre en au commencement soubz la main et conduite d'aucun bon cappitaine, sans leur bailler estat ne serviteur, par quoy ilz se puissent trop tost congoistre. Et, quant on le fait ainsi et qu'ilz ont esprouvé les durs faiz, la pesanteur et le travail de la guerre et ilz parviennent à avoir charge et gouvernement d'autres, ilz les scevent mieulx entretenir et congoissent plus parfaitement l'usage de la guerre. A ceste cause avoient tous les parens et amys du Jouvencel mys icellui en la conqueste et exercite des armes pour estre apprentis et lui laissoient avoir plusieurs souffraites comme aux autres.*<sup>39</sup>

Toujours grâce à la littérature de cette époque, les seigneurs de Chaumont et de Bueil sont nommés au siège de la cité d'Orléans en 1429, au côté des seigneurs du pays de Loire et de Jeanne d'Arc.

<sup>39</sup> BUEIL, J. de, *op. cit.* p.59.

Pierre d'Amboise est l'un des capitaines du roi dans la cité assiégée. Sa présence au siège d'Orléans est attestée dans une chronique théâtrale du XV<sup>e</sup> siècle intitulée « *Mystère du siège d'Orléans* »<sup>40</sup>. En juin 1433, sous la conduite du comte de Richemont et du comte du Maine<sup>41</sup>, Pierre d'Amboise participe au complot organisé par Jean de Bueil contre Georges de La Trémoille au château de Chinon.

*Peu après, le Roy estoit ou chastel de Chinon, ouquel estoit le seigneur de la Trémouille couché en son lit. Si entrerent par le derrière du chastel par une poterne a celle heure que la leur ouvrit le lieutenant du sire de Gaucourt qui en estoit cappitaine, et entrerent dedans le sire de Bueil, le sire de Cotivy et plusieurs autres.*<sup>42</sup>

Présent à Chinon, Charles VII est effrayé par ce coup de force, car La Trémoille est fait prisonnier sans ménagement dans le donjon royal, *en lequel il en recu un cop d'espé au ventre*<sup>43</sup>. Préparé par le parti de Richemont, le complot est soutenu et protégé par la belle mère du roi. L'influence politique de Yolande d'Aragon sur Charles VII installe une nouvelle clientèle angevine au Conseil royal, à laquelle le seigneur de Chaumont prend une part active.

---

<sup>40</sup> Cette œuvre semble avoir été écrite et jouée entre 1430 et 1435, mais il n'en demeure actuellement qu'une source manuscrite datant du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette source est conservée sous la forme d'un volume in quarto de 509 feuillets papiers par la bibliothèque Vaticane de Rome, sous la référence Régina 1022. Michel Zink a fait une édition critique complète de cette œuvre; Voir *Mystère du siège d'Orléans*, éd. ZINK M., Paris, 2002.

<sup>41</sup> Fils de Louis II d'Anjou, Charles d'Anjou, comte du Maine était le neveu de René d'Anjou.

<sup>42</sup> LE BOUVIER, G., *op. cit.*, p.156.

<sup>43</sup> LE BOUVIER, G., *ibid.*, p.156.

Sous la recommandation de Richemont, Pierre d'Amboise est nommé au Conseil de Charles VII, durant le second semestre 1435. Le parti angevin est constitué par un clientélisme parental, qui unit plusieurs seigneurs Bretons et Angevins à l'exemple de Jean de Bueil, Pierre de Brézé et Pierre d'Amboise, qui ont des liens familiaux entre eux.

*Richemont recruited a group of courtier to his affinity, who were to enter the king's council in the wake of La Trémouille's departure. Among them were four of the most significant of the politically influential during the later part of reign. Pierre d'Amboise, lord of Chaumont, Prigent de Coëtivy, Jean de Bueil, and Pierre de Brézé were servants of the houses of Anjou and Brittany.<sup>44</sup>*

Selon l'étude de Pierre-Roger Gaussin sur les conseillers de Charles VII, le seigneur de Chaumont a siégé au Conseil royal pendant une période de treize trimestres consécutifs entre 1436 et 1439<sup>45</sup>, comme l'attestent le chroniqueur Hérault Berry, « *Et avoit le Roy pour temps chritofle de Harrecourt, le seigneur de Chaumont et l'evesque de Clermont ses conseillers... pour l'an mil CCCCXXXVII* <sup>46</sup> ». Cette influence est néanmoins restreinte par le poids des princes qui siègent également au Conseil, car Charles du Maine et l'ancien connétable de Richemont demeurent les principaux dirigeants du parti angevin. De son côté, Charles VII s'oppose à l'influence de ses puissants cousins en nommant les partisans d'un parti à l'autre pour maintenir un équilibre difficile, dans le but de garder le contrôle de son propre pouvoir au sein du Conseil royal.

*Au Conseil royal, la lutte d'influence entre le duc de Bourbon et le Comte du Maine prend un tour déplaisant. C'est pour fortifier le groupe des conseillers angevins que Charles VII fait entrer Jean de Bueil, Pierre de Brézé et Pierre d'Amboise comme partisan de Charles d'Anjou face aux partisans de Charles de Bourbon.*<sup>47</sup>

<sup>44</sup> VALE, M. *Charles VII*, London, 1974, p.71

<sup>45</sup> GAUSSIN P.-R., « Les conseillers de Charles VII (1418-1461) », Francia, 1982, p.72.

<sup>46</sup> LE BOUVIER, G., *Les Chroniques de Charles VII*, Paris, 1979, p.181.

<sup>47</sup> CAFFIN de MEROUVILLE, M.I., *Le beau Dunois et son temps*, Paris, 1960, p.258.

En 1436, Charles VII retient Pierre d'Amboise comme chambellan en lui allouant 1200 livres tournois de pension, car celui-ci se trouve également au service du duc de Bourbon, qui est partisan du rapprochement entre la France et la Bourgogne. Pierre d'Amboise se trouve directement sur la ligne diplomatique séparant les influences de l'Ouest (Orléans, Anjou) et ceux de l'Est (Bourbon, Auvergne, Languedoc). Il devient un des membres permanents du Conseil, pour la période de 1436 à 1439. « *En ce temps estoient en gouvernement devers le Roy, christofle de Harecourt, le sire de chaumont et maistre Martin de Gouge, evesque de clermont.*<sup>48</sup> ».

En 1439, Charles VII visite les pays du Centre du royaume et ceux du Midi de la France. Dans ce voyage politique, le roi est accompagné de son fils le dauphin Louis, du duc de Bourbon et du duc de Maine, ainsi que les principaux membres qui composent son Conseil, où Pierre d'Amboise y figure en bonne place. Lors des Etats généraux du Dauphiné que préside le roi, une aide financière de 28 000 florins d'or est octroyée pour la défense des territoires du Centre et de l'Auvergne. Dans la redistribution de cette aide par Charles VII, on retrouve parmi les bénéficiaires Pierre d'Amboise, « *sire de Chaumont et membre du grant Conseil du Roy*<sup>49</sup> ».

Au service du roi, le seigneur de Chaumont n'oublie pas sa fidélité féodale envers l'un de ses suzerains les plus importants, le duc Charles d'Orléans, qui est toujours dans les prisons de Londres, depuis la défaite d'Azincourt. On le trouve parmi les seigneurs qui s'engagent le 17 décembre 1439 à payer une caution de quatre mille saluts d'or chacun, comme gage de rançon pour la liberté du prisonnier.

<sup>48</sup>LE BOUVIER, G., *op. cit.*, p.196.

<sup>49</sup> Voir VIRIVILLE, V., *op. cit.*, t.2, note 1, p.398. Source originale, A.N., K687 no 2, lettre royale en date du 21 mai 1439. Une quittance originale de Pierre d'Amboise avec signature autographe provenant du cabinet des titres, certifie la somme allouée de 200 fl. Voir A.N. dossier Amboise. C.f. ms. s. fr. 4805; fo. 227 v. et ses renvois de 1434.

Pierre d'Amboise participe aux délibérations du Conseil royal en signant des ordonnances pour contraindre les hommes d'armes à respecter l'ordre du roi<sup>50</sup>. Nommé Lieutenant général de Touraine en 1440, Pierre d'Amboise s'intègre mal au sein des nouvelles structures de l'État royal, car ses convictions politiques le portent à suivre l'influence de ses protecteurs<sup>51</sup>.

### **I-2-3) L'influence Pierre d'Amboise dans la Praguerie de 1440.**

Un mécontentement féodal se fait sentir contre les mesures de Charles VII, et cette colère gagne du terrain parmi les serviteurs du roi. Une rébellion éclate contre les ordonnances de Charles VII en 1440. Au sein de cette révolte seigneuriale qui porte le nom de *Praguerie*<sup>52</sup>, on retrouve une coalition du centre de la France avec, parmi les principaux meneurs, les ducs de Bourbon<sup>53</sup> et d'Alençon<sup>54</sup>, soutenus par le duc de

---

<sup>50</sup> En référence, c'est une ordonnance royale de Charles VII concernant la réduction des sergents à cheval et l'exercice de leur office « *donné à Orléans, le XXIIIe jour d'Aoust de l'an de grace mil IIII XXXIX et de nostre regne le XVIIe. Signé par le Roy. M. Charles d'Anjou, M. le Bastard d'Orléans, l'Arcevesque de Vienne, le sire de Chaumont.* ». Cf, *Ordonnances des rois de France*, TXIII, p. 300-303.

<sup>51</sup> Cf. GAUSSIN, P.-R., «op. cit.», p.69.

<sup>52</sup> Le terme Praguerie est relié à la révolte du réformateur tchèque Jan Hus (1369-1415), qui crée le mouvement hussite en Bohême. Il commence sa lutte au sein de la faculté de théologie de la ville de Prague, contre la corruption de l'Église romaine. Cette rébellion hussite donne son nom à la révolte de la noblesse française par la propagande du pouvoir royal. La Praguerie française devient une hérésie contre l'autorité royale temporelle et spirituelle et la Pragmatique Sanction de 1438, éditée par Charles VII.

<sup>53</sup> Charles 1<sup>er</sup> duc de Bourbon, grand prince de France et cousin de Charles VII. La maison de Bourbon est la plus ancienne lignée royale, car elle avait été donnée par Louis IX, dit Saint Louis, à son dernier fils Robert comte de Clermont. Durant le XV<sup>e</sup> siècle, les terres des Bourbon sont placées au cœur du royaume de France, comprenant les duchés de Bourbon, d'Auvergne et les comtés de Forez, Clermont et de Beaujeu. Les Bourbon tenaient également une partie du Dauphiné d'Auvergne et les comtés de Vendôme et de Montpensier. Mosaïque éclatée, le duché Bourbon contrôlait les axes de communication entre le domaine royal au nord de la Loire et le Languedoc, mais également les routes vers la Méditerranée.

<sup>54</sup> Jean V duc d'Alençon est conseiller du roi Charles VII dès 1423, mais il participe à plusieurs complots contre l'autorité royale avec le duc de Bourbon en 1437 et lors de la Praguerie.

Bourgogne, Philippe le Bon, qui paie lui-même le solde de la rançon du duc Charles d'Orléans pour discréditer le roi de France. Le complot se forme autour de plusieurs princes de la noblesse, depuis les premières ordonnances comme le rappelle Jean Kéhervé.

*La renaissance de l'agitation princière ajoute à la confusion : Alençon, Bourbon, Bretagne, Dunois, Armagnac, La Trémoille complotent; la conspiration échoue en 1437, mais renaît en 1440, quand le dauphin Louis se laisse entraîner dans l'aventure de la Praguerie, à laquelle se joignent nombre de capitaines de l'armée royale<sup>55</sup>.*

La Praguerie exprime clairement la difficulté d'adaptation politique et sociale de la noblesse de sang face au retour d'une autorité royale. Charles VII s'affranchit de la présence des princes, pour asseoir sa propre autorité sur les territoires conquis. Les grands seigneurs refusent un contrôle royal sur les bénéfices ecclésiastiques et la création des compagnies d'ordonnances royales. Ce refus se transforme en un véritable coup d'État contre Charles VII. Le témoignage du chroniqueur Matthieu d'Escouchy implique directement Pierre d'Amboise comme l'un des responsables de cette rébellion contre l'autorité royale.

*L'an mil CCCC quarante le roy saichant veritablement que monseigneur le daulphin avoit entrepris d'avoir le gouvernement du royaume de France et mettre le roy son père quasi en tutelle, et ne vouloit croire le conseil de Monseigneur de la Marche, auquel le roy l'avoit baillé pour le gouverner, mais dist audit seigneur de la Marche qu'il ne seroit point subject à luy, comme il avoit esté, mais luy sembloit qu'il feroit bien le prouffit du royaume de France. Si se aida en icelle compaignie du duc de Bourbon, du duc d'Allençon, de Anthoyne de Chabannes, conte de Dampmartin, Jehan de la Roche, seneschal du Poitou de messire Pierre d'Amboyse, seigneur de Chaulmont. Et tout ce venu à la cognoissance du roy assembla très grosse armée pour aller deffaire son filz le daulphin et ses gens, desquelz ils nommoient les Pragoys.<sup>56</sup>*

---

On le signale encore conseiller en 1443. Le duché d'Alençon représente un apanage modeste attribué par le roi de France Philippe VI de Valois à son frère Charles au XIV<sup>e</sup> siècle. Il comprend principalement les domaines de Domfront et de la Perche aux limites de la Normandie.

<sup>55</sup> KEHERVE, J., *Histoire de la France : la naissance de l'État moderne 1180-1492*, Paris, Hachette, 1998, p.192

<sup>56</sup>CHAMPION, P., *Cronique Martiniane*, Paris, 1907, p.40.

Lors du conflit, plusieurs chroniqueurs du XV<sup>e</sup> siècle décrivent longuement les étapes des évènements. Pierre d'Amboise est un acteur central dans le complot, entre les princes et le dauphin de France qui trahissent tous la confiance royale. Les chroniqueurs confirment l'alliance entre le seigneur de Chaumont et plusieurs des insurgés pour influencer le dauphin Louis à entrer en rébellion contre l'autorité royale de son père.

*(..) durant le voyage que le Roy alla et parlé à Paris et du retour aux trois Estas dernièrement tenus à Orléans, s'en vint avec le Roy et mondit seigneur le Daulphin qui venoit de Languedoc ; avec lequel il ( le duc de Bourbon) commença dès lors, par le moyen de Chaumont et de sa femme, à mettre la division entre le Roy et mondit seigneur le Daulphin, et à le seduire à faire tout ce qui a esté fait depuis jusques au jour d'Huy<sup>57</sup>.*

La part active du seigneur de Chaumont dans cette Praguerie féodale est importante au niveau militaire. Au nom du duc de Bourbon, il refuse d'ouvrir les portes du château de Loches à Charles VII, qui se dirige avec ses troupes vers le Poitou pour éteindre l'insurrection. Il influence son propre réseau familial pour tenir tête au roi, ceci au mépris du serment de fidélité qui les lie au roi de France. La participation de Pierre d'Amboise a touché directement à la stabilité de la monarchie. Son beau frère Antoine de Prie<sup>58</sup> et son cousin maternel Antoine Guenand, nommé *Gunaut*,<sup>59</sup> se retrouvent dans le parti du duc de Bourbon. Anne de Bueil, dame de Chaumont est elle aussi très active dans le conflit contre l'autorité royale, tandis que son frère Jean de Bueil reste à l'écart de la révolte.

---

<sup>57</sup> ESCOUCHY, M., *op. cit.*, p.7

<sup>58</sup> Antoine de Prie, seigneur de Buzançais et Grand Queux du roi Charles VII avait épousé Madeleine d'Amboise, sœur du seigneur de Chaumont. Il prend une part importante dans le retournement contre du dauphin Louis contre son père.

<sup>59</sup> Anthoine Guenand ou Guenaud, seigneur de Saint Cyran, est le cousin germain du seigneur de Chaumont. Jeanne Guenand qui était la mère de Pierre d'Amboise se trouve être la tante paternel d'Anthoine Guenand. Cf PREVOT, M., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1934, t.16, p.560.

Enguerran de Monstrelet nous décrit le complot des princes qui se réunissent pour prendre le contrôle de l'autorité royale. Il indique la volonté des seigneurs rebelles de mettre en tutelle le dauphin, par l'intermédiaire du réseau familial de Pierre d'Amboise.

*Ouquel lieu (la ville de Moulins) se alièrent avec lui de dessudit duc de Bourbon, le duc d'Alençon, le conte de Vendosme, les seigneurs de La trémoille, de Caumont et de Prie, avec plusieurs aultres nobles hommes et seigneurs. Si estoient leur intencion que le dessusdit Dauphin de France aroit seul le gouvernement et pover du royaume de France, et que le Roy Charles son père seroit mis comme en tutelle et gouverné par eulx.<sup>60</sup>*

Les chroniques du Héraut Berry condamnent profondément la trahison des seigneurs et des gens d'armes qui se sont détournés de l'ordre royal. En citant Pierre d'Amboise comme l'un des corrupteurs du dauphin Louis, le chroniqueur royal nomme clairement les ennemis personnels du roi. Il donne les noms des différents membres de l'alliance familiale qui participent à la révolte contre l'autorité royale, en précisant les liens de parenté qui unissent certains capitaines au seigneur de Chaumont.

*Le Roy sceut ces nouvelles; si se mist tantost a chemin pour aller après, et ordonna le seigneur de la Creste, Yvon du Puy et plusieurs autres cappitaines, lesquieulx se demourerent a Beaulieu par son ordonnance pour garder le país de Touraine a l'encontre de ceulx du chastel de Loches que le seigneur de Chaumont avoit mis es mains de mondit seigneur de Bourbon; et estoit dedans cappitaine de par ledit de Bourbon, tant de la place comme des gens d'armes, Anthoine Gunaut, parent dudit seigneur de Chaumont, natif de Touraine, et Archambault la Roque, du país de Rouergue. Lesquieulx firent guerre et dommaige es país de Touraine et de Berry, et faisoient escarmouches sur ceulx de beaulieu.; et estoit la dame de Chaumont dedans ledit chastel tant comme le debat dura.<sup>61</sup>*

Charles VII réduit la rébellion en Poitou et en Auvergne et remet dans l'obéissance le dauphin Louis dans la ville de Moulins en Auvergne. Toujours dans la capitale du duc de Bourbon, il négocie la soumission des plus importants seigneurs de la révolte. Après sa victoire militaire et politique sur la coalition féodale montée contre son autorité,

<sup>60</sup> MONSTRELET, E. de, *op. cit.*, t.V, 1861, p. 410-411.

<sup>61</sup> LE BOUVIER, G., *op. cit.*, p.217-218

Charles VII joue de son bon droit pour épargner les grands seigneurs encore fort utiles à la reconquête. Le mémoire de Mathieu d'Escouchy reprend les *plaintes et demandes faictes au conseil du Roy*<sup>62</sup> présentées par les seigneurs révoltés à Charles VII. La *responces du Roy* donne plus de détails sur les jeux politiques de Charles VII, qui travaille à saper les liens féodaux des grands princes, dans le but de reprendre le contrôle de son Conseil et de son armée. Le duc de Bourbon est le principal instigateur du complot contre l'autorité royale, car Mathieu d'Escouchy signale les efforts politiques du roi pour maintenir son pouvoir sur la clientèle du duc de Bourbon.

*(..) tant par douceur que par force d'argent qu'il donna aux cappitaines de mondit seigneur de Bourbon, qu'il eust serment d'eulx de tenir les ordonnances. ect.. (sic) Et tout ce fit mondit seigneur de Bourbon pour rompre les ordonnances et armée du Roy; de laquelle chose faire il a esté tousjour bien acoustumé.*<sup>63</sup>

Néanmoins, les capitaines et seigneurs qui ont trahi leur serment envers la couronne de France sont exclus des lettres de rémission, à l'exemple de Pierre d'Amboise qui en demeure l'un des principaux meneurs aux yeux du roi. Lors de leur entrevue de réconciliation à Moulins de 1440, le dauphin Louis et Charles VII s'opposent sur le sort réservé aux gens de l'Hôtel du dauphin, principalement pour Pierre d'Amboise et Antoine de Prie. La vindicte royale envers les capitaines rebelles se traduit par une réponse cinglante de Charles VII à la recommandation de pardon de son fils, envers les gens de son Hôtel.

---

<sup>62</sup> ESCOUCHY, M., *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, Beaucourt G. de éd., Paris, III, 1863, p. 4-28

<sup>63</sup> ESCOUCHY, M., *ibid*, p.6.

Le chroniqueur Enguerran de Monstrelet rapporte les faits, qui indiquent clairement le mécontentement de Charles VII vis à vis de ses anciens officiers, à commencer par le seigneur de Chaumont et son beau frère de Prie.

*Et de rechief, présans, tous ceulx de son conseil, lui requirent très humblement qu'il luy pleust pardonner son maltalent aux dessusdiz trois seigneurs de La Trémouille, de Caumont et de Prie. Et le Roy respondi qu'il n'en feroit riens. Mais il estoit assés bien content qu'ils retournassent chascuns en leurs maisons. Et adonc dist le Daulphin au Roy. « Monseigneur, donc faut il je m'en revoise; car ainsy leur ay promis. » Et lors, le Roy, non content de ceste parolle, respondi à ce et lui dist : « Loys, les portes sont grandes ouvertes, et se elles ne sont assés grandes, je vous en feray abatre seize ou vint toises du mur pour passer ou mieulx vous samblera. Vous estes mon fils, et ne pouvés obligier à quelque personne sans mon congié. Mais s'il vous plaist en aler, si vous en alés, car au plaisir de Dieu nous trouverons aulcun de notre sang qui nous aideront mieulx à maintenir notre honneur et signourie que encore n'avés fait jusques à cy. »<sup>64</sup>*

Durant la lutte de reconquête que menèrent les troupes royales contre les insurgés, Pierre d'Amboise perd beaucoup de biens durant sa participation à cette révolte. Il subit de nombreux préjudices économiques, notamment avec les dégâts et les pillages effectués par les gens d'armes du roi sur ses terres de Touraine.

*Cependant fut prins Montrichard par le boulevard du chastel, lequel on refaisoit, et auscuns de ceulx qui le refaisoient y bouterent les gens du Roy; et a prandre la dicte place estoient conduiseurs Jamet Tilloy, cappitaine de Bloys, et Fouquet Guydas, cappitaine d'Amboise. lesquieux trouvèrent le chastel (Montrichard) bien garny de vaisselle d'argent, de tapperie et d'aultres meubles largement, qui estoient oudit seigneur de Chaumont.<sup>65</sup>*

Au bord de la ruine et éloigné officiellement de la cour de Charles VII, Pierre d'Amboise ne perd pas toutefois son influence politique dans les négociations et missions diplomatiques, pour les princes féodaux dont il reste courtisan.

---

<sup>64</sup> MONSTRELET, E. de, *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Douet-d'Arcq éd., Paris, t.V, 1861, p. 414.

<sup>65</sup> LE BOUVIER, G., *op. cit.*, p.218

L'importance de ses domaines donne à Pierre d'Amboise une puissance seigneuriale, que Charles VII ne peut pas négliger. De plus, le seigneur de Chaumont a mis en œuvre des alliances matrimoniales, durant son passage au Conseil royal entre 1436 et 1440. Ces alliances vont permettre à la maison cadette d'Amboise de survivre aux difficultés politiques durant la fin du règne de Charles VII.

### **I-3) Le clientélisme princier de Pierre d'Amboise après la Praguerie.**

Le lendemain de la crise nobiliaire de la Praguerie, la nouvelle puissance de l'autorité royale provoque une prise de conscience d'une partie de la noblesse. La révolte est vite écrasée et Charles VII affermit son contrôle sur les structures militaires et politiques de son domaine royal. Sans de véritable protection contre cette montée en puissance de la monarchie, la petite noblesse cherche des moyens politiques et économiques pour survivre à la confrontation entre les princes et le roi. Perdre sa présence auprès des grands et du roi représente une mort économique et politique pour le seigneur de Chaumont. Malgré la rupture de la Praguerie, il va maintenir une activité courtisane dans plusieurs cours de France, y compris celle de Charles VII. L'expertise diplomatique de Pierre d'Amboise demeure également un atout politique, au sein des différentes cours princières du royaume de France.

### I-3-1) Un clientélisme discret à la cour du roi

En 1445, Pierre d'Amboise est présent dans les joutes de Nancy, tournois chevaleresques organisés par René d'Anjou dans sa principauté de Lorraine. Les joutes de Nancy fêtent les fiançailles entre la fille de René d'Anjou et Henri VI roi d'Angleterre. Pour la circonstance, la cité de Nancy a une dimension politique dans le contexte des rapports entre la France, l'Empire Germanique et la Bourgogne. Après la Praguerie, la politique royale de Charles VII s'oppose à l'unification bourguignonne entreprise par Philippe le Bon, entre le Luxembourg, son propre Duché de Bourgogne et ses possessions au Pays Bas.

La présence militaire des princes de France en Lorraine est également une preuve de leur fidélité à la couronne de France. Avant le tournoi, ils participent à une expédition militaire organisée par le roi de France et René d'Anjou contre la place de Metz, pour couper la liaison entre le nord et le sud des domaines du duc de Bourgogne. Les joutes de Nancy permettent à plusieurs maisons alliées de garder le contact avec celle du roi Charles VII<sup>66</sup>. Lors du tournoi organisé par René d'Anjou, le camp du roi de France porte l'emblème personnalisé de Charles VII, avec les émaux aux armes de France (fleur de lys) identifiés par la livrée blanc et bleu pour les couleurs. Pierre d'Amboise y est mentionné comme *monsieur de Chaumont* sous les couleurs royales<sup>67</sup>.

---

<sup>66</sup> Sur les enjeux du conflit entre Charles VII et le duc de Bourgogne en pays messin, je réfère MAROT, P., « L'expédition de Charles VII à Metz (1444-1445) », dans B.E.C, 1941, p.109-155. Pour une réflexions historiques sur les joutes de Nancy, voir MERINDOL, Ch. de, "Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René, Paris, 1993, p.55-59.

<sup>67</sup> Pierre d'Amboise est cité dans les registres du tournoi de Nancy de 1445. *Monsieur de Chaumont portant livrée de velours blanc et bleu ; larmes d'or ; campanes d'argent doré. Livrée de damas parti blanc et bleu ; lettres d'or à sa devise sur le cimier du cheval, et de damas blanc et bleu sur son cheval de parement et de sa suite. Il emprunte les trompettes et les clairons du comte de Foix.* MERINDOL, Ch. de, *ibid*, p.123-124.

Cette participation de Pierre d'Amboise aux joutes de Nancy confirme un réchauffement des relations entre le roi et le seigneur de Chaumont. Pour assurer la maîtrise de son retour, Pierre d'Amboise se positionne dans les affaires diplomatiques du duc de Bourbon.

### **I-3-2) Pierre d'Amboise dans la clientèle du duc de Bourbon.**

La présence de Pierre d'Amboise dans les familiers du duc de Bourbon est le reflet du clientélisme qui unit profondément une noblesse de guerre à un prince. Entre 1438 et 1452, la succession des dauphins d'Auvergne apporte à Pierre d'Amboise plusieurs comtés d'Auvergne et de Berry qui appartenaient à l'évêque d'Albi, Robert dauphin d'Auvergne. Les comtés de Charenton, de Bussy et d'Aubijoux en Auvergne placent le seigneur de Chaumont sous la suzeraineté du duc de Bourbon.<sup>68</sup> Les domaines de Sagonne en Auvergne, de Meillant en Berry, et celui de Preuilly en Touraine se placent dans des provinces sous suzeraineté royale. La présence de plusieurs fiefs appartenant à Pierre d'Amboise au sein du domaine royal de Charles VII, lui permet d'établir une bonne assise de soutien et d'alliance politique proche de la cour de Bourges.

A partir de 1452, Pierre d'Amboise est employé par le duc de Bourbon qui négocie le mariage de sa fille Ysabeau avec Philippe, comte de Charolais et unique héritier du duc de Bourgogne. Ce traité de mariage représente un accord de passation de la seigneurie de Château-Chinon dans le Nivernais, que la fille du duc de Bourbon apporte

---

<sup>68</sup> Pour démonstration des jeux d'héritages et des liens de clientèles entre les de Bueil, d'Amboise et les ducs de Bourbon, je réfère au procès verbal de la lettre notariale, portant sur les droits successions du titre et des domaines de la famille Béraud dauphin d'Auvergne, entre les familles d'Amboise et de Bueil d'une part, et les princes de Bourbon d'autre part. Pièce justificative n°I, page xii de ce mémoire.

en dot à la maison de Bourgogne. Au cours de la négociation, le duc de Bourbon renonce à donner cette baronnie comme dot par intervention de Charles VII. Un extrait de la chronique bourguignonne de Georges de Chastellain indique la présence du seigneur de Chaumont, comme ambassadeur du duc de Bourbon, auprès du duc Philippe de Bourgogne, en septembre 1454.

*Pour ce maintenant, quant le père est retourné en ses pays et que le coeur lui tiroit fort à ceste besogne, la voulut bouter outre et traitier avecques son beau-frère de Bourbon le mariage jusque à son parfait, et en effet mesme s'en ala à Nevers pour ceste, là ou le duc et ducesse d'Orléans pareillement et le ducesse de Bourbon, ensemble madame Jehenne de France, comtesse de Clermont, vinrent toutes ensemble et y menèrent grant bruit, car ne s'estoient onques entrevues jusqu'à celle heure. Le duc de Bourbon en personne n'y pavoit estre pour cause de sa maladie des gouttes dont il estoit povre martir, mais y envoya son ambassade notable pour besognier, messire Pierre d'Emboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire et le seigneur de Culan<sup>69</sup> avecques aucuns notables clers bien chargés et instruis sur la matère.<sup>70</sup>*

Outre les deux anciens conseillers royaux, Pierre d'Amboise et le seigneur de Culant, la présence de *notables clercs bien instruis sur la matère* est signalé dans la négociation de l'alliance matrimoniale entre les bourbons et les bourguignons. Pierre d'Amboise travaille de concert avec des hommes d'Église dans le cadre d'une diplomatie de haut niveau. Le passage de Chastellain ne nomme pas ces ecclésiastiques, mais la possibilité d'une parenté d'Amboise au sein de ses notables clercs ne peut être exclue, même si pour une raison d'âge, la présence des fils d'Amboise me parait peu probable.

---

<sup>69</sup> Charles, seigneur de Culant, fut conseiller, chambellan puis Grand maître de l'hôtel de France du roi Charles VII, en 1451. Pour avoir fait un détournement de fonds, il perd ses fonctions royales en 1453, mais on le retrouve maréchal et sénéchal de Bourbonnais pour le duc de Bourbon en date du 16 juin 1456. Il meurt en juin 1460.

<sup>70</sup> CHASTELLAIN, G., *Chronique*: t. III, 1454-1458, Kervin de Lettenhove éd., Genève, 1971, p. 7-8.

### I-3-3) Pierre d'Amboise et la cour du duc d'Orléans.

Grâce à ses fiefs en Touraine, dont principalement le château de Chaumont, Pierre d'Amboise reste en contact avec la cour du duc poète Charles d'Orléans. Ce dernier entretient une brillante culture intellectuelle et raffinée, réunissant de nombreux poètes et courtisans, également en relation avec la maison d'Anjou. De nombreux de courtisans français de la cour du roi se retrouvent présents dans ce milieu mondain. La place de Pierre d'Amboise dans ce milieu intellectuel est signalée par un extrait de compte de la maison d'Orléans. Cette présence concerne la composition d'un manuscrit français *Le roman français de Troyle et de Criseida*<sup>71</sup> commandé par la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves, à la cour de Blois en 1455.

*A Michau Boudet, marchant demourant à Blois pour une XII<sup>e</sup> de fin parchemin veslin acheté de lui et baillé à Pierre d'Amboise pour faire un livre a madame (Marie de Clèves) ouquel est contenu l'istoire de Troylus et de Criseida du temps de la destruction de Troyes la grant. (XXVIII, s4,d.t)<sup>72</sup>.*

Le seigneur de Chaumont demeure très présent dans la vie politique et culturelle de la maison d'Orléans. Cette présence démontre clairement la place de la maîtrise intellectuelle de cet homme de guerre, au sein d'un univers culturel de haut niveau. Une culture politique liée à l'antiquité romaine s'est propagée au sein de la noblesse française par le biais de l'Anjou. Cette culture antique demeure d'une grande influence sociale et politique dans la création du clientélisme nobiliaire. Jean de Bueil s'exprime à ce sujet.

<sup>71</sup> COVILLE, A., *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Genève, 1974, p.165-170. Source originale B.N. Ms. Fr. 25528. Le roman de « *Troylus et Criseida* » est originellement un manuscrit italien du XIV<sup>e</sup> siècle écrit par Boccace sous le titre « *Il Filostrato* ». Reprenant la légende de Troie, le roman médiéval raconte l'amour impossible entre une veuve grecque et son ravisseur troyen.

<sup>72</sup> LABORDE, L., *Les ducs de Bourgogne*, Paris, preuves III no 6784. Extrait des comptes d'Andrieu Damyen argentier du duc d'Orléans pour un an du 1er juillet 1455 au 30 juin 1456. Voir également COVILLE, A., *ibid*, p.169, note 3.

*En ceste matière faisoient anciennement les Romains et constituoient les gouverneurs et administrateurs de la chose publicque selon la mutacion des trois estaz. Ainsi le font encores ceulx de Florence, Jennes et d'autres marches de Lombardie. En ce mesmes, nous voyons en France que souventeffois les serviteurs, pour avoir charge et adminstracion soubz la main de leurs maistres, parviennent en grans estas.*<sup>73</sup>

Les stratégies d'alliances matrimoniales ne sont pas une nouveauté pour atteindre les sommets du pouvoir. Les hommes du XV<sup>e</sup> siècle ont une éducation politique complexe, que le quattrocento italien a permis de connaître et de réactualiser. Preuve de cette éducation liée à l'Antiquité pour la famille d'Amboise, un des rares exemplaires du manuscrit « *Li faits des Romains*<sup>74</sup> », retranscrit en français du XV<sup>e</sup> siècle, est en possession du seigneur de Chaumont à sa mort en 1473<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> BUEIL, J. de, *op. cit.*, p.59.

<sup>74</sup> Cet exemplaire se trouve à Chantilly, au musée Condé, pièce n° 769, XV<sup>e</sup> siècle. « *Vélin composé de 212 folios. Au bas de la première page du texte se trouvent l'écu d'Amboise et de Chaumont, et un écu mi-parti de Chaumont et de Bueil. Ce beau ms. a appartenu à Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, chambellan de Charles VII et de Louis XI, mort en 1473, marié en 1428 à Anne de Bueil, fille de Jean, sire de Bueil, grand maître des arbalétriers et de Marguerite dauphine d'Auvergne, héritière du comté de Sancerre.* », Cf, FLUTRE, L.-F., *Les manuscrits des faits des Romains*, Paris, 1932, p.35.

<sup>75</sup> GUENEE, B., «La culture historique des nobles: le succès des Faits des Romains (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)», dans *La noblesse au Moyen Age (XI<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1976, p.282. Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, il existait vingt cinq manuscrits des « Faits des Romains » selon Bernard Guénéé, qui informent sur la culture historique de la noblesse française. Cette culture permet à Pierre d'Amboise de garder une place centrale au sein du jeu social et politique dans la France des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Cette culture historique définit une conduite politique à travers sa culture littéraire, son attitude religieuse et ses interventions militaires ou économiques, dont Bernard Guénéé nous souligne que, «*L'intéressant est précisément de voir comment la noblesse, semblable au phénix, parvint périodiquement à renaître de ses cendres.*»

## CHAPITRE DEUX

### LES ALLIANCES ET LA PARENTÉ AU SEIN DU CONSEIL ROYAL

#### Introduction du second chapitre

Dans la première mise en place des alliances matrimoniales établit par Pierre d'Amboise durant le règne de Charles VII, une nouvelle parenté s'est constituée avec des familles seigneuriales appartenant à d'autres provinces. La cour royale est un lieu privilégié de rencontre pour une noblesse disséminée aux confins du domaine royal. Venir à la cour est l'occasion de bien servir le roi, mais aussi de se faire connaître et de construire des alliances à grandes distances dans tout le royaume de France<sup>76</sup>. La distance des liens est en relation avec la nécessité d'accroître son influence et son intégration au sein de la cour royale. Une bonne alliance permet à deux familles d'avoir une meilleure visibilité du pouvoir royal, grâce à sa diversité géographique, le degré de sa noblesse et de ses influences parentales locales. Par l'intermédiaire du roi, la noblesse de Languedoil croise et côtoie celle de Languedoc. Elles augmentent leurs chances de trouver un bon parti et une protection royale, car beaucoup de petits seigneurs de guerre demeurent sans visibilité réelle, au sein de leur propre région d'origine. Au service du roi, de nombreux seigneurs angevins, normands, bourguignons, languedociens, poitevins, picards, écossais et bretons se rencontrent pour échanger des alliances matrimoniales. Les mariages d'alliances contractés pour une fille, une sœur, voir une mère veuve restée au pays, deviennent de plus en plus fréquents à partir du règne de Charles VII.

---

<sup>76</sup> NASSIET, M., *Parenté, noblesse et Etats dynastiques : XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles*. Paris, 2000, p.224-225.

## II-1) Définition historique et politique des jeux d'alliances au XV<sup>e</sup>.

Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, un nouveau système de clan politique se recompose par des « *aliences* ». Ce terme est employé par le Héraut Berry pour définir plusieurs seigneurs parents en révoltes contre le roi, lors de la Praguerie de 1440. De nouveaux groupes se forment en petites puissances féodales, pour élargir les moyens de survivances politiques et économiques. Ces alliances ne représentent plus les anciennes solidarités lignagères, ni les fidélités féodales d'un engagement vassalique. Elles n'impliquent pas la possession d'un fief sous la domination territoriale d'un prince suzerain<sup>77</sup>. La recherche d'un bon lignage proche du pouvoir royal représente la première activité politique et familiale des seigneurs provinciaux au service du roi. Elle leur permet de s'émanciper des contraintes lignagères, liés à la pression d'un prince ou d'un territoire précis. Dans le cadre des fidélités d'alliances, les rapports entre les hommes vont se poursuivre avec les descendants. Chaque union matrimoniale représente un contrat moral fort entre les différentes familles nobles. Les liens du sang construisent un clientélisme qui se transmet d'une génération à l'autre.

---

<sup>77</sup> Pour établir ma recherche dans mon second chapitre, plusieurs ouvrages ont été nécessaires pour définir une définition des jeux d'alliances matrimoniaux de la famille d'Amboise au sein de l'Etat royal français. Principales références bibliographiques : HARSGOR, M., *Recherche sur le personnel du Conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille, 1980, 4 vol.; DUPONT-FERRIER, G., *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Age*, Paris, librairie, 1902; NASSIET, M., *Parenté, noblesse et Etats dynastiques : XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2000 et HEERS, J., *Le clan familial au Moyen Age*, Paris, 1974. Pour les articles, CHAGUE, M. « Contribution à l'étude du recrutement des agents royaux en Languedoc aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle. », dans *France du nord et France du sud, contacts et influences réciproques*, Paris, 1978, p. 359-378; FAVREAU, R., « L'administration royale dans la sénéchaussée du Poitou au XV<sup>e</sup> siècle », A.D. Vienne, 1960 et enfin HARSGOR, M., « Maître d'un royaume, le groupe dirigeant français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : Renouveau et apogée.*, Paris, 1985, p. 135-146.

Ces relations de lignages renforcent l'unité du groupe de clientèle face aux autres groupes<sup>78</sup>. Les structures du lien féodal évoluent vers un regroupement par alliance autour d'un même lien de parenté. Cette nouvelle solidarité est définie dans le commentaire de Georges Peyronnet concernant les deux maisons d'Amboise en 1430.

*Un mot vient l'esprit : clan; mais en l'occurrence il est trop exclusif, puisque certaines familles ont des membres dans des camps opposés, et changent parfois d'adversaires. On connaît la critique du terme de « parti » que Jacques Heers a récemment exposée dans le domaine de l'histoire médiévale<sup>79</sup>; et « faction » ne conviendrait pas non plus, car les groupes concernés ne manifestent pas d'activités idéologiques. Un vocable plus adéquat serait « alliance », qui ne manquerait pas de bases documentaires : un réseau de liens matrimoniaux engendrant et consolidant la solidarité dans l'action.<sup>80</sup>*

De fait, le lien d'alliance correspond à un moment circonstanciel pour organiser l'expansion ou la protection d'un patrimoine commun. Il permet une grande souplesse dans l'engagement de chaque famille, au sein de chaque clientélisme des princes. Le jeu d'alliance matrimonial devient un outil économique et politique permettant d'accroître une puissance financière. Ces alliances se construisent sur des mariages consanguins, qui créent de nouvelles solidarités, à l'extérieur des frontières territoriales d'un prince suzerain.

---

<sup>78</sup> Une réflexion similaire définit ce type de lien pour le XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Cf DURAND, Y., «Clientèles et fidélités dans le temps et, l'espace», dans *Hommage à Roland Mousnier.*, Paris, 1982, p. 9.

<sup>79</sup> L'auteur fait référence au livre de Jacques HEERS, *Le clan familial au Moyen Age*. Pour Georges Peyronnet, la structure des clans médiévaux se compose en dehors d'un besoin politique ou économique de survie, contrairement aux alliances nobiliaires.

<sup>80</sup> PEYRONNET, G., « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII (1428-1431) », B.E.C, t. 142, Paris, 1984, p.130.

### II-1-1) le contrat d'alliance : une nouvelle solidarité seigneuriale.

Les hommes du XV<sup>e</sup> siècle maintiennent une fidélité du sang dans la construction d'alliances matrimoniales. Les liens du sang matérialisent une idéologie de la chevalerie ancienne. Le résultat politique de ces alliances par mariage établit un contrat relationnel entre deux individus, dont chacun d'eux représente un ensemble de liens personnels interactifs, au sein de la noblesse. L'union qui résulte de cette alliance s'étend donc aux ramifications que chacun apporte dans le mariage. Dans le même mouvement, ces liens confortent les solidarités politiques et économiques dans le but de concrétiser une action politique commune.

*Cette action commune, à quoi vise-t-elle ? Essentiellement à s'assurer une base territoriale assez solide afin de contrôler le pouvoir royal. Et ceci par tous les moyens : enlèvement, mise à rançon, jusqu'à l'assassinat, sauf attentat direct contre la personne royale protégée par la vertu du sacre. On ne peut s'empêcher de penser aux mœurs en usage dans la politique italienne de la même époque, dont le spectacle ne devait pas être étranger aux nobles français contemporains.<sup>81</sup>*

La recherche d'alliance entre les différentes maisons de la noblesse régionale permet de nouveaux échanges de terres. Les enfants nés de ces alliances vont unifier les droits seigneuriaux de chaque partie, pour agrandir le domaine familial. Chaque alliance apporte une base territoriale assez forte, pour devenir économiquement rentable. Elle donne aux familles alliées une meilleure assise stratégique pour construire son influence et sa domination sur ses rivales, au sein même de la cour des princes et du roi de France.

---

<sup>81</sup> PEYRONNET, G., *op. cit.*, p.130.

## II-1-2) Les enjeux des alliances matrimoniales de Pierre d'Amboise.

Pierre d'Amboise représente le premier maillon important d'une chaîne d'alliances matrimoniales. Cette chaîne de soutien parentale transforme la maison cadette d'Amboise en une puissante famille, proche du pouvoir royal français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Durant le règne de Charles VII, les enjeux familiaux de Pierre d'Amboise sont de s'établir dans l'environnement politique direct du roi. La construction de ses premières alliances est la source des réseaux d'influence ecclésiastique de ses propres enfants, une génération plus tard. Un petit retour en arrière est nécessaire pour recomposer les premiers enjeux liés aux alliances de Pierre d'Amboise.

Après le coup de force contre La Trémoille en juin 1433, le parti angevin se place au premier plan politique avec Jean de Bueil et Pierre d'Amboise, qui prennent place au Conseil royal en 1435. Pierre d'Amboise consolide sa présence au sein du Conseil de Charles VII, grâce à son alliance avec la famille de Bueil. Elle-même est soutenue par la maison d'Anjou. La première alliance familiale ayant échoué avec la branche aînée de la maison d'Amboise en 1427, le seigneur de Chaumont refait une nouvelle tentative d'alliance matrimoniale pour son premier fils Charles né en 1429, avec une cadette de la branche aînée de la maison d'Amboise en 1436. Cette tentative d'alliance se traduit par une entente signée, avec le vicomte de Thouars en 1436.

De son côté, Louis 1<sup>er</sup> d'Amboise négocie avec Georges de La Trémoille le recouvrement des biens et domaines confisqués par Charles VII. Ces négociations se concrétisent par une entente matrimoniale entre les deux partis, grâce à la restitution des domaines confisqués par le roi. Cet accord provoque la colère de Pierre d'Amboise, qui se présente devant Louis avec des lettres royales à l'appui pour rappeler les engagements

antérieurs pris par son cousin. Ce dernier confirme le bris de leur entente en prenant prétexte que Pierre d'Amboise n'a pas obtenu la restitution des places et des châteaux d'Amboise et de Talmont. Cette restitution devait sceller l'alliance des deux maisons d'Amboise<sup>82</sup>. Devant l'impasse des négociations entre les deux maisons d'Amboise en 1445, c'est la fille du seigneur de Thouars alors devenue majeure, Marguerite d'Amboise, qui intervient elle-même en faveur de Louis de La Trémoille. Elle l'épouse le 20 août 1446, brisant par là même le premier contrat d'alliance avec le fils du seigneur de Chaumont. Dans le jeu des alliances, il semble que les filles jouent un rôle important pour constituer leur propre lignage, à l'exemple de Marguerite d'Amboise qui écrit sa motivation de refuser l'alliance du seigneur de Chaumont.

*Monsieur mon père [ Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars], je voudroye faire et acomplir ce que il vous plairoit me commander, et sçay bien que le dist filz dudit seigneur de Chaumont est de bonne maison ; mès au regard du mariage de luy et de moy je ne le veult acomplir ne consentir, quelque promesse que vous ayès fait, et ne seray point mariée avecques luy. Et veu la maison dont je suis, a l'aide de mes seigneurs parens et amis, je pouray mieulx estre avensé et marié en plus haulte lignée et plus proufitablement que on ledit filz dudit de chomont, et aussi que nous prouche parens. Et vous desclaire ma volonté telle, quar je seroye jamès à marier avant quar je le feuse avecques luy.*<sup>83</sup>

Le commentaire de Marguerite d'Amboise exprime son désir de construire une alliance profitable au lignage de la maison aînée d'Amboise. Son refus d'alliance avec le fils du seigneur de Chaumont correspond au besoin social et économique d'établir un réseau familial plus important, dans les structures féodales françaises du XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>82</sup> Cf. PEYRONNET, G., « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII (1428-1431) », B.E.C, t. 142, Paris, 1984, p.129. Pour établir une analyse du contexte historique, je me réfère aux ouvrages de CAFFIN DE MEROUVILLE, M., *Le beau Dunois et son temps*, Paris, 1960 ; VALES, M.G., *Charles VII*, London, 1974 ; BEAUCOURT DU FRESNE, G. de, *Histoire de Charles VII*, Paris, vol. 2, 1882-1883.

<sup>83</sup> LA TREMOILLE, L. de, *Archives d'un serviteur de Louis XI*, reprint Genève, 1978, p.130.

### II-1-3) La place des demoiselles d'Amboise dans le clientélisme parental.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les filles nobles sont mariées à des aînés d'une lignée sensiblement inférieure en revenu mais proche de la cour royale, pour créer une nouvelle parenté politique.<sup>84</sup> Il y a une corrélation entre chaque alliance et le rapprochement politique avec le pouvoir royal dominant. Les stratégies matrimoniales sont difficiles à construire, car les cadets et les cadettes de la noblesse sont logiquement voués à un appauvrissement de leur propre lignage. Cet appauvrissement entraîne logiquement la disparition d'un patrimoine au profit d'un plus grand lignage<sup>85</sup>. Néanmoins, la recherche du seigneur de Chaumont lui permet de conserver son patrimoine économique, en plaçant ses filles proche de la cour.

Sur les huit filles de Pierre d'Amboise, Anne, Marie, Catherine, Louise, Marguerite, Madeleine, Charlotte et Françoise, les cinq premières nommées présentement sont mariées avec des officiers royaux, dont Marguerite qui se marie deux fois. Toutes les dates de mariage des demoiselles d'Amboise ne sont pas connues, mais quelques chroniques permettent de recomposer un ordre d'alliance matrimoniale approximatif. Les demoiselles d'Amboise ont été mariées avec des aînés de vieille noblesse, car elles ne sont ni héritières de titre, ni même de leur propre nom. La perte de leur nom de jeune fille ne brise en rien leur lien de parenté avec leurs frères, cousins et autres parents du lignage originel. Bien au contraire, elles participent à l'élargissement du réseau parental dans les structures royales et ecclésiastiques.

---

<sup>84</sup> NASSIET, M., *op. cit.*, p.136. Voir également l'étude sur les réseaux oligarchiques au sein du Conseil royal par HARSGOR, M., *Recherche sur le personnel du Conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille, 1980, t.I, p. 187-250; et t.II, p. 837-1224.

<sup>85</sup> NASSIET, M., *op. cit.*, p. 227.

Les trois autres demoiselles d'Amboise, Madeleine, Charlotte et Françoise sont placées dans des institutions ecclésiastiques dans lesquelles certaines vont établir un népotisme familial important. Elles ont également une importance stratégique dans le clientélisme de la famille au cours du XV<sup>e</sup> siècle, dont elles-mêmes bénéficient grâce à un soutien parental dans leurs institutions de placements respectives. Plusieurs parentes vont léguer leurs charges et leurs bénéfices pour assurer une continuité familiale dans la gestion et le contrôle de l'abbaye ou du prieuré transmis. A la différence de leurs sœurs laïques, les filles religieuses gardent leur nom attaché à leur rang nobiliaire et à leur lien de parenté, au sein de la noblesse du royaume.

Le meilleur exemple est Madeleine d'Amboise qui devient abbesse de l'abbaye bénédictine de Saint Menoux et abbesse commendataire de Charenton, située dans la châtellenie des ducs de Bourbon. Elle succède à sa parente maternelle, Jacqueline dauphine d'Auvergne, qui est la tante d'Anne de Bueil et parente avec la maison de Bourbon<sup>86</sup>. Jacqueline fut abbesse de l'abbaye de Saint Menoux et de Charenton, où elle meurt avant 1460. Une bulle de Pie II datée du 7 janvier 1461 indique que Madeleine d'Amboise est « *de noble et puissante famille et parente de notre cher fils Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne*<sup>87</sup> ». Durant sa charge d'abbesse, trois des filles de son frère laïc Jean d'Amboise, seigneur de Bussy, sont placées à Saint Menoux. A la mort de Madeleine en 1500, Anne d'Amboise de Bussy devient abbesse de Saint Menoux accompagnée de ses sœurs Marguerite et Madeleine<sup>88</sup>.

---

<sup>86</sup> Voir le tableau généalogique fig. I en page 23 de ce mémoire.

<sup>87</sup> SOUCHAL, G., *Le mécénat de la famille d'Amboise*, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> série, t. XIII, Poitiers, 1976, note 2, p.590.

<sup>88</sup> En référence des successions pour la parenté des demoiselles d'Amboise, voir l'organigramme en annexe VII page vii.

## **II-2) La stratégie matrimoniale des demoiselles d'Amboise à la cour de Charles VII.**

Pierre d'Amboise recherche une clientèle politique dans sa stratégie matrimoniale pour ses trois premières filles, Marie, Marguerite et Louise d'Amboise. La Picardie, la Normandie et le Poitou sont les régions d'origine des différents maris de ces premières demoiselles d'Amboise entre 1445 et 1461. La stratégie matrimoniale établie pour les demoiselles d'Amboise permet d'élaborer une direction d'analyse historique sur la mise en place des réseaux d'influence, durant le règne de Charles VII. J'ai dirigé ma recherche d'information en me basant sur quelques écrits de chroniqueurs du XV<sup>e</sup> siècle, pour comprendre et définir la fonction et la place des filles laïques dans le clientélisme de Pierre d'Amboise. Trois courtisans et conseillers du roi sont liés au seigneur de Chaumont, grâce à leurs mariages avec des demoiselles d'Amboise. Cette stratégie matrimoniale des filles d'Amboise maintient en place une présence proche du pouvoir royal, malgré la retraite politique de leur père liée à son éloignement du gouvernement de Charles VII. Les conseillers Jean d'Hangest et Jean du Bec Crespin représentent la noblesse provinciale qui est peu à peu attachée à la monarchie par les offices, que le roi distribue pour s'attacher la fidélité de petits seigneurs à la cour. Avec Guillaume Gouffier, l'alliance matrimoniale est une œuvre impliquant directement l'autorité royale. Cet exemple démontre que Charles VII prend en main les alliances de ses conseillers pour mieux diriger son gouvernement.

## II-2-1) Marie d'Amboise et le conseiller royal Jean Hangest.

Marie est mariée à Jean Hangest (1420-1490), seigneur de Genlis<sup>89</sup>, qui est un chevalier de la noblesse picarde provenant de la région d'Arras. Il est présent dans la maison de Charles VII durant les joutes de Nancy<sup>90</sup>, où se trouve également Pierre d'Amboise. Quelques lettres royales confirment qu'il devient un conseiller du roi vers 1447.

*A Monseigneur de Genly, chevalier, conseiller et chambellan dudit seigneur (Charles VII) la somme de IX<sup>xx</sup> XII l. X s. t., laquelle somme ledit seigneur lui a donnée oudit moys d'avril pour luy ayder à avoir robes et autres habillemens pour luy à son plaisir. Pour ce .....IX<sup>xx</sup> XII l. X s. t. ect...Donné à Boys-Sire Amé, le XXVI<sup>e</sup> jour de may, l'an cccc quarante sept. Signé Charles ; De La Loere ; Bar.<sup>91</sup>*

Dame de Genlis, Marie d'Amboise n'a pas une réelle importance politique auprès du roi. Sa présence à la cour royale de Charles VII est une activité courtisane dans les jeux d'influences féminines auprès des maîtresses du roi. Chastellain décrit ces jeux de pouvoir autour de la chambre de Charles VII, en expliquant comment Marie d'Amboise intervient dans le jeu de la première favorite du moment, madame de Villequier.

---

<sup>89</sup> Fils de Jean 1<sup>er</sup> Hangest, capitaine de Chauny mort à Azincourt en 1415, Jean II d'Hangest devient conseiller et chambellan de Charles VII entre 1446 et 1459. Il passe au service du duc de Bourgogne entre 1461 et 1463, pour fuir le régime de Louis XI et une condamnation d'arrêt. On le retrouve Bailli d'Évreux vers 1470. Jean de Hangest devient un membre du Conseil Étroit de Charles VIII, en présence de Louis et Jean d'Amboise en 1484. Il meurt en 1490 et laisse sa charge de bailli d'Evreux à son fils Adrien. Ce dernier se place sous la tutelle de Georges d'Amboise devenu Lieutenant du gouverneur de Normandie. Le blason de la famille Hangest représente un échiquier d'argent et d'azur à la croix de gueule sur le tout.

<sup>90</sup> MERINDOL, Ch. de., *op. cit.* p126.

<sup>91</sup> ESCOUCHY, M., *op. cit.* t.III, pièces justificatives, p.263.

*En ceste saison audit an mil quatre cent cinquante-cinq, Mademoiselle de Villeclerc, laquelle estoit tres bien en la grace du Roy, et, comme on disoit, en faisoit le Roy ce qui luy plaisoit, une jeune fille d'ung escuyer nommé Anthoine de Rebreuves, demourant en la cité d'Arras, nommée Blanche, laquelle fille demouroit avecq la dame de Jenly<sup>92</sup>, femme du seigneur de Jenly ( laquelle dame estoit allée à la cour du Roy et avoit menée ladicte Blanche, laquelle estoit la plus belle qu'on eust peu veoir ne regarder), icelle dame de Villeclerc, si tost qu'elle vit icelle fille, pria moult de l'avoir avecq elle; mais la dame de Jenly lui respondit qu'elle la remeneroit ou la renvoyeroit à son père, et sans le congié de son père ne l'auroit pas, et aussy la ramena.<sup>93</sup>*

La présence de la dame de Genlis à la cour de Charles VII montre que le discrédit de Pierre d'Amboise ne retombe pas sur toute sa famille, ni sur sa parenté. On constate que les jeux d'alliances sont bien une méthode de protection politique, qui assure à la demoiselle d'Amboise une reconnaissance à la cour. Le biographe et historien Maurice Prévost indique que pour plaire au roi, le seigneur de Genlis a ramené lui-même Blanche de Rebreuves, qui devint la nouvelle maîtresse de Charles VII en 1455<sup>94</sup>.

Après une disgrâce politique avec l'arrivée de Louis XI au pouvoir, Jean Hangest travaille avec les ecclésiastiques d'Amboise au service du roi. Les liens de parenté jouent un rôle d'entre aide dans le réseau d'influence parental. Jean Hangest est nommé par Louis XI dans l'affaire de la ville de Saint Quentin en 1473<sup>95</sup>, où Louis d'Amboise est déjà à l'œuvre pour récupérer la place forte face à la pression bourguignonne.

---

<sup>92</sup> Marie d'Amboise est mariée à Jean d'Hangest et devient de Genlis avant 1450. Blanche de Rebreuves était la gouvernante des enfants de Marie d'Amboise et de Jean d'Hangest à cette période. Elle va devenir ensuite la dame de compagnie de la nouvelle favorite royale Antoinette de Magnelais, dame de Villequier (mademoiselle de Villeclerc), puis la nouvelle maîtresse du roi.

<sup>93</sup> BEAUCOURT, G., *op. cit.*, t. III, 1885, p.10. Source originale Jean du Clercq, *Mémoires*, liv. III, ch. XVIII.

<sup>94</sup> Cf. PREVOST, M., *op. cit.*, t.17, p. 577-578.

<sup>95</sup> La ville de Saint Quentin est au centre d'un conflit militaire entre Louis XI et le duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Elle représente une opération politique de Louis XI pour contrôler une des places fortes du Nord de France, grâce à la trahison du Connétable de Saint Pol.

*Messeigneurs le chancelier, grant maistre et de Craon, je vous escriis par maistre Loys d'Amboise et monseigneur de Genly ce que les gens du connestable ont dit et ce que je leur ay respondu. Ilz vous diront ce qu'ilz ont de charge touchant nostre connestable. Il me semble que monseigneur de Genly a bonne volenté, et m'a promis de gagner monseigneur de Mouy et les gens d'armes et de recouvrer la ville maugré le connestable<sup>96</sup>.*

Les enfants de Marie d'Amboise et de Jean Hangest vont profiter du réseau de soutien établi par les d'Amboise. Adrien devient Chambellan de Charles VIII, puis Bailli d'Évreux et Grand échanson du roi à la mort de son père en 1490. Charles d'Hangest devient un protonotaire apostolique, puis très vite archidiacre d'Évreux sous l'influence de son oncle Georges d'Amboise. Il sera nommé par Louis XII évêque de Noyon jusqu'à sa mort en 1528. Jacques devient chevalier puis ambassadeur au service de Georges d'Amboise sous Louis XII.

---

Jean Hangest et Louis d'Amboise sont chargés de faire ouvrir les portes aux troupes royales dans le plus grand secret.

<sup>96</sup> LOUIS XI, *Lettre de Louis XI*, Vaesen et Chavaray éd. , document DCCLXVIII (768) p. 209-212.

## II-2-2) Marguerite d'Amboise et le conseiller royal Jean du Bec Crespin.

Marguerite d'Amboise est mariée à Jean du Bec Crespin<sup>97</sup>, baron et seigneur de Mauny en Normandie. Jean appartient à la clientèle normande au service de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie et premier favori de Charles VII en 1450. La femme de Pierre de Brézé est Jeanne du Bec-Crespin, la soeur de Jean du Bec Crespin. Ce dernier est donc un allié et un parent de Pierre de Brézé et de Pierre d'Amboise. Il a également pour frère Antoine, qui devient abbé de Jumièges en Normandie grâce à l'influence de Pierre de Brézé et d'Agnès Sorel, où cette dernière y est inhumée en 1450. En 1446, Charles VII fait don au seigneur de Mauny, de l'office de maître et réformateur des eaux et forêts en Normandie et en Picardie.

*(..) que nagaires tenoit et possedoit nostre amé et féal chevalier et chambellan Loys de la Rochette , nostre maistre d'hostel, vacant à present par la pure et simple resignacion qu'il en a faicte aujourd'hui en noz mains ou prouffit dudit Jehan Crespin.*<sup>98</sup>

Le seigneur de Mauny est présent à la bataille de Formigny en 1450. Il reçoit également une charge importante en Normandie. « *Jehan du Bec Crespin nommé de par le Roy mareschal héritail de Normandie, conseiller et chambellan du Roy et maistre de ses eaues et forets en Normandie et Picardie* », dont il donne quittance le 3 avril 1453 et le 25 octobre 1453<sup>99</sup>. Il meurt entre 1453 et 1454, sans laisser de descendance connue dans les différentes sources et bibliographies historiques. L'importance de son alliance matrimoniale avec Marguerite d'Amboise réside au niveau du lien de parenté qui réunit

---

<sup>97</sup> Les chroniques du Héraut Berry nous attestent de sa présence par les termes « *seigneur de mauny* » ou « *sire de maugny* » à la bataille de Formigny en 1450.

<sup>98</sup> BEAUCOURT, G. de, *op. cit.*, t.III, 1885, p.67, note 5. Source originale Vidimus, pièces originales, 928 : Crespin. Lettres de Charles VII du 08 octobre 1446.

<sup>99</sup> DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia*, t. IV, p.263. Source originale, B. N., parchemin original 259, doss. 5580 n°15 fr. 26082.

les ecclésiastiques d'Amboise à leur parent Antoine du Bec Crespin. La cohésion parentale va demeurer au-delà de la mort de Jean du Bec Crespin, lors de la passation de l'importante commende de l'abbaye de Jumièges en 1472. Cette donation de biens économiques démontre la mainmise parentale sur les revenus ecclésiastiques avec l'accord du roi.

### II-2-3) Une alliance matrimoniale à la demande du roi : Louise d'Amboise.

Sur les trois premières filles de Pierre d'Amboise mariées à des conseillers de Charles VII, le mariage de Louise d'Amboise est organisé par la main du roi Charles VII. Louise est marié le 8 avril 1451 à Guillaume Gouffier (1420-1495)<sup>100</sup>, seigneur de Boisy en Poitou. Proche courtisan et conseiller du roi à partir de 1450, il est mentionné présent au Conseil royal sur onze trimestres consécutifs jusqu'en 1457<sup>101</sup>. Guillaume Gouffier entre au Grand Conseil du roi au début de l'année 1451. Il devient Sénéchal de Saintonge, par lettre royale datée du 11 juin 1451, « *ostant tant l'occupation continuelle qu'il a à nostre service*<sup>102</sup> ». Une lettre de Louis XI confirme que Charles VII est à l'origine de cette union.

*Du vivant de feu nostre très chier seigneur et père, que Dieu absoille, ledit Guillaume Gouffier estant son serviteur et fort prouchain de luy, il monstroit à icelluy Gouffier grant signe d'amour, et luy fist plusieurs biens, et entre autres luy donna la terre et seigneurie de Rocquecière ou pays de Rouergue..., et après, voulant alier ledit Gouffier par alliance avec gens de grant hostel, traicta le mariage de luy et de ladicte Loyse sa femme. Ledit mariage n'eust pas esté fait et accompli si n'eust esté à sa requeste.*<sup>103</sup>

Les commentaires de Louis XI indique bien que sans la volonté de Charles VII « *Ledit mariage n'eust pas esté fait et accompli si n'eust esté à sa requeste* », ceci dans le but d'organiser une clientèle courtisane, en *voulant alier ledit Gouffier par alliance avec*

---

<sup>100</sup> Guillaume de Gouffier seigneur de Boisy est le fils d'Aymerie de Gouffier ancien chambellan de Charles VII. Guillaume est écuyer et chambellan de Charles VII vers 1449, et il devient vite un favori privilégié du roi qui lui donne la seigneurie de la Rocquecière en pays de Rouergue, le 20 février 1450. Cette châtellenie appartenait à la maîtresse du roi Agnès Sorel décédée depuis peu. Voir PREVOST, M., *op. cit.*, t.16, p. 699. Le blason des Gouffier est d'or à trois jumelles de sable.

<sup>101</sup> GAUSSIN, P.-R., *op. cit.*, p.72

<sup>102</sup> Pour la donation de cette charge, voir BEAUCOURT, G., *op. cit.*, t. V, p.67 et DUPONT-FERRIER, *op. cit.*, t.V, p.293.

<sup>103</sup> BEAUCOURT, G., *op. cit.*, t. III, p.66. Source originale B.N., vidimus, pièces originales, 1366: Gouffier; lettre de Louis XI en date du 06 novembre 1462.

*gens de grant hostel*. L'emploi de « *grant hostel* » à l'endroit de la maison du seigneur de Chaumont exprime l'importance du lignage d'Amboise dans l'esprit du roi. En tant que Sénéchal de Saintonge, Gouffier obtient plusieurs revenus sur la ville de Saintes et sa région. Le compte de la recette générale de Languedoil mentionne un don royal de 1200 livres tournois au conseiller et seigneur de Boisy, qui s'ajoute à sa pension annuelle de 1200 l.t. comme sénéchal de Saintonge pour 1453 à 1454.

*Guillaume Gouffier Conseiller et Chambellan du Roy et sénéchal de Xaintonge donne quittance pour 1305 L.t., 13 sols 4 deniers pour cause de la revenue de Roquessière en Rouergue à luy donné par le Roy sa vie durant ; signée Gouffier.*<sup>104</sup>

Grand favori de Charles VII, il tombe pourtant en disgrâce royale pour malversation et fraude. Accusé de « *sortilèges d'empoisonnement* » pour la mort d'Agnès Sorel, il est emprisonné à Lyon en 1457, où il fait des aveux complets sous la torture. Il est condamné à son procès du 1er mai 1459 au bannissement royal à trente lieues de Charles VII, et à la perte de tous ses biens et ses offices. Sa femme Louise d'Amboise sauve certains biens familiaux grâce au soutien royal de Charles VII<sup>105</sup>. Elle obtient la garde des revenus de la seigneurie de Roquecière le 24 novembre 1458. Guillaume Gouffier part s'exiler chez le duc de Bourgogne pour y demeurer jusqu'en 1465. Il revient dans la grâce de Louis XI durant la révolte du « *Bien Publicque* » et recouvre sa charge de sénéchal de Saintonge en 1467.

<sup>104</sup> DUPONT-FERRIER, G., *op. cit.*, t. V, p. 293. Source originale, B.N. Ms fr. 26082, n°6701

<sup>105</sup> *Ibid*, p. 293. Source originale, B.N., parchemin original 1366 doss. Gouffier 30936, n°18.

Le 18 janvier 1474, un arrêt royal lui rend ses terres et ses domaines confisqués par la couronne, avec « *restitution à Guillaume Gouffier de Boissy des terres et chasteau de Rocquessière en Rouergue en entier et de la capitainerie dudit lieu, par lettre de cachet*<sup>106</sup> ». Guillaume Gouffier revient au Conseil de Louis XI en même temps que les ecclésiastiques d'Amboise. Malgré son remariage avec Phillippa de Montmorency le 15 juin 1472, l'ancienne alliance matrimoniale d'Amboise demeure un équilibre au sein des influences politiques pour les enfants Gouffier. Le lien de parenté entre les d'Amboise et Guillaume Gouffier se retrouve dans la formation cléricale de plusieurs enfants du seigneur de Boisy<sup>107</sup>. Artus Gouffier reprend le titre de seigneur de Boisy. Adrien devient évêque d'Albi à la succession de Louis II d'Amboise lui-même neveu et héritier de Louis d'Amboise à cette charge. Louis et Pierre Gouffier se succèdent chacun comme abbé de Saint Maixent en Saintonge, ceci grâce à l'appui de l'évêque de Poitiers Pierre d'Amboise. Aymard devient abbé de Cluny, à la mort de Geoffroy d'Amboise, qui était le neveu et successeur de Jacques d'Amboise. La seconde génération des Gouffier va remplacer la seconde génération des leurs cousins d'Amboise dans plusieurs évêchés et abbayes au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette continuité lignagère au sein des institutions religieuses est à mettre en parallèle avec les stratégies matrimoniales créée durant le règne de Charles VII.

---

<sup>106</sup> DUPONT-FERRIER, G., op. cit., t. V, p. 294. Source originale, A.N., PP110 p.412 et PP118, p. 52

<sup>107</sup> De cette première union avec Louise d'Amboise, le seigneur de Boisy semble avoir eu Pierre, Madeleine et Louise, qui sont intégré avec les enfants de son second mariage qui le liait à la veuve de Charles de Melun, Philippa de Montmorency.

### II-3) Continuité de la clientèle d'Amboise sous Louis XI.

A la mort de Charles VII le 22 juillet 1461, son turbulent fils aîné Louis lui succède sur le trône de France. Souvent en lutte contre l'autorité paternelle, Louis XI commence par annuler et détruire les effets politiques de Charles VII avant de relancer la domination absolue du pouvoir royal sur l'ensemble de ses sujets. Âgé de trente huit ans, le nouveau roi de France a commencé ses premières armes politiques comme gouverneur de Languedoc en 1438. Depuis sa participation à la Praguerie de 1440, Louis XI possède un sens profond de la politique et du rôle de l'État royal. Patient et fin diplomate, il impose ses propres exigences politiques qu'il a acquit lors de son séjour en Dauphiné entre 1447 et 1456, puis durant son exil en Bourgogne entre 1457 et 1460.

*Lorsque le dauphin contestataire accède au trône (1461), c'est pourtant la continuité politique qui l'emporte, bien qu'il commence par gracier les princes condamnés par son père (Charles VII). Louis XI, qui affecte de ne plus voir dans les grands que des sujets comme les autres et intervient dans les affaires intérieures, rompt l'équilibre précaire de la fin du règne précédent entre des princes qui ont aidé à la libération du territoire et une monarchie encore convalescente<sup>108</sup>.*

Entre 1461 et 1465, Louis XI entame son règne par l'affirmation des frontières politiques et économiques du royaume. Délaisant trop rapidement les revendications des princes, le nouveau monarque s'attache à neutraliser les différentes maisons seigneuriales incluses dans les limites du royaume<sup>109</sup>, sans tenir compte des grands féodaux. Les grandes maisons princières de sang royal sont celles de Bourgogne, de Bourbon, d'Anjou, d'Orléans et d'Alençon.

---

<sup>108</sup> KEHERVÉ, J., *Histoire de la France : la naissance de l'État moderne 1180-1492*, Paris, 1998. p.215.

<sup>109</sup> KERHERVÉ, J., *ibid*, p.192

La maison de Bretagne est simplement liée à la maison de France par l'hommage lige des princes de Bretagne au roi de France. Les maisons de Berry, de Normandie, et de Guyenne représentent les apanages royaux donnés à Charles de France, le frère cadet de Louis XI. D'autres maisons féodales sont également importantes comme les maisons d'Armagnac et de Foix au sud, et celles de Luxembourg, de Lorraine et de Bar, de Laval et de Saint Pol au nord<sup>110</sup>.

Louis XI ne perd pas de vue le redressement politique et économique de son administration royale, mais ses réformes sont trop hâtives et brouillonnes dans la gestion et le contrôle des finances. Plusieurs conseillers et officiers royaux suivent les grandes maisons princières dans la révolte dite du « *Bien publicque*<sup>111</sup> » entre 1465 et 1466, par opposition aux restructurations des offices imposées trop vite par Louis XI<sup>112</sup>.

---

<sup>110</sup> GAUSSIN, P.-R., *Louis XI un roi méconnu*, Paris, 1976, pp.54-56 et pp. 82-90.

<sup>111</sup> Dans ses mémoires, Philippe de Commynes décrit cette expression en ces termes. « *Et fut ceste guerre depuys appelée le Bien Publicque pour ce qu'elle s'entreprenoit soubz couleur de dire que c'estoit pour le bien du royaume.* » Cf. COMMYNES, Ph, *Mémoires*, éd. BLANCHARD, J., Paris, 2001, p.102. Dans son édition critique des Mémoires de Commynes, Joël Blanchard analyse la notion politique de *Bien Publicque* dans ces termes. « *Il s'agit d'une notion d'origine savante, commune à la philosophie et au droit, mais elle n'en avait pas moins pris place au cœur du dialogue politique depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Et si les féodaux l'empruntent pour désigner leur rébellion contre le roi, c'est qu'elle est chargée d'une signification politique très forte et possède une forte charge mobilisatrice.* » . Idem, p.102.

<sup>112</sup> En référence bibliographique sur cette période, voir les monographies suivantes. CALMETTE, J., *Le grand règne de Louis XI*, Paris, 1943. CALMETTE, J., *Autour de Louis XI*, Paris, 1947. CARON, M.T., *Noblesse et pouvoir royal en France XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1994. CHAMPION, P., *Louis XI : t.1 le Dauphin, t.2 le Roi*, Paris, 1928. GAUSSIN, P.R, *Louis XI : un roi entre deux mondes*, Paris, 1976. Je déconseille fortement la monographie de Jean Favier, *Louis XI*, Paris, 1999. Elle comporte trop d'erreur sur la parenté des d'Amboise. Il y a une confusion entre les différents frères, qu'il place comme neveu ou cousin, ceci malgré les généalogies existantes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

### II-3-1) Pierre d'Amboise au Conseil royal de Louis XI de 1461 à 1463.

Pierre d'Amboise a presque soixante ans lorsqu'il retrouve la faveur du nouveau souverain dès l'automne de 1461. Avant cette date, le nom de Pierre d'Amboise n'apparaît pas dans les registres de la maison du dauphin, mais sa parenté est présente à la cour du futur Louis XI. Ses deux beaux frères, Jean de Bueil et Antoine de Prie, sont mentionnés dans ses mêmes registres entre 1456 et 1458<sup>113</sup>. Après le sacre du nouveau roi de France, le seigneur de Chaumont retrouve un rôle politique dans le nouveau Conseil royal entre 1461 et 1463. Il est cité sept fois pour sa participation au Conseil de Louis XI parmi les rares anciens conseillers de Charles VII encore présents<sup>114</sup>.

En janvier 1462, Pierre d'Amboise est envoyé comme ambassadeur du roi de France auprès du pape Pie II à Rome, avec l'évêque d'Arras, Jean Jouffroy pour négocier l'abrogation de la « *Pragmatica Sanction* ». Le seigneur de Chaumont demeure le seul conseiller qui était présent avec Charles VII à Bourges en 1438. Les mémoires du pape Pie II attestent de la présence de Pierre d'Amboise, « *Petrus comes Caluimontes* » lors de la présentation solennelle des vœux d'obédience filiale de Louis XI par ses ambassadeurs auprès du saint père de Rome.

*Ludovicus paulo post legatos ad pontificem ire iussit Riccardum constantiensem et Iohannem atrebatensem cardinales, quos secuti andegauensis et sanctonensis episcopi et abbates aliquot et proceres nobilissimi quorum princeps fuit Petrus comes Caluimontis moribus et etate gravis; fuerunt et doctores et secretarii nonnulli regis inter oratores adnumerati : preclara legatio et digna rege<sup>115</sup>.*

<sup>113</sup> LOUIS XI, *Lettres de Louis XI*, éd. VAESSEN et CHARAVAY tome I, pièces justificatives des comptes du dauphin, p. 202.

<sup>114</sup> GAUSSIN, P. R., « Les conseillers de Louis XI », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : Renouveau et Apogée*, dir. CHEVALIER, B et CONTAMINE, Ph, Paris, 1985, p.107.

<sup>115</sup> PII II, *Commenttari*, vol. I, Liber 7, Citta del Vaticano , 1984, p.454-455.

Pierre d'Amboise et l'évêque d'Arras Jean Jouffroy cherchent à obtenir l'appui de Rome dans les affaires de Bretagne, car Louis XI veut obtenir de Pie II une bulle obligeant le clergé de Bretagne à déclarer ses titres de propriété aux officiers royaux des bailliages et sénéchaussée aux frontières du duché de Bretagne.

*Monseigneur d'Arras, je vous prie tant que je puis que vous me impectrez une bulle de nostre saint pere le pape pour contraindre tous les evesques, abbez, chappitres, prieurs et autres gens d'esglise de Bretagne à monstrez à ceulx que j'ay ordonnereé, toutes les lettres, tiltres et enseignements qu'ilz ont de leurs fundacions et tout ce qu'ilz pourront trouver servans à nos droiz de regalle*<sup>116</sup>

Pierre d'Amboise négocie la mise à la disposition d'une armée de fantassins et de cavaliers français par Louis XI pour la guerre contre les Turcs en Méditerranée selon le vœu le plus cher du pape. En réalité, cette armée française représente un soutien militaire et financier de Louis XI pour les Angevins en Italie<sup>117</sup>. Cependant, ce soutien du roi de France aux ambitions angevines de René d'Anjou n'est qu'une façade diplomatique, car il recherche les meilleures alliances politiques et militaires auprès des cités commerçantes italiennes.

Les correspondances diplomatiques entre Louis XI et le duc de Milan, Francesco Sforza, attestent la présence de Pierre d'Amboise dans le Milanais. Elles confirment son rôle de négociateur diplomatique pour les affaires de l'État royal en place. Dans une lettre rédigée en juin 1462<sup>118</sup>, Louis XI présente Pierre d'Amboise au duc de Milan par les termes de « *dilectos et fideles dominum de Chaumont* », ce qui indique clairement sa confiance envers Pierre d'Amboise dans cette mission. De retour en France après une année de voyage diplomatique en Italie, ses liens de parenté avec d'anciens membres du Conseil de Charles VII lui font perdre ses fonctions en 1464.

<sup>116</sup> LOUIS XI, *Lettres de Louis XI*, tome I: 1438-1463, document LV, p.86-87.

<sup>117</sup> COMBET, J. *Louis XI et le Saint Siècle : 1461-1483*, Paris, 1903, p.18.

<sup>118</sup> LOUIS XI, *op. cit.*, tome I, doc. XXXVII, p.57-58.

### II-3-2) La rupture politique entre Pierre d'Amboise et Louis XI.

Après les États généraux de Tours en 1464, les ducs de Bretagne, de Bourbon et de Charolais s'unissent pour destituer Louis XI du trône. Comme la Praguerie de 1440, Charles de France duc de Normandie et frère unique du roi se rebelle contre Louis XI, sous la conduite de plusieurs princes de sang qui défendent leurs propres intérêts. Pierre d'Amboise se trouve dans cette nouvelle Praguerie féodale, sous la conduite du duc de Bourbon. Il participe à la réunion des coalisés à Étampes en juillet 1465, où Philippe de Commynes témoigne des enjeux et des rancœurs nourris contre Louis XI.

*La arrivèrent messire Charles de France, lors duc de Berry, seul frere du Roy, le duc de Bretagne, monsr de Dunoy, monsr Dampmartin, monsr de Lohéac, monsr de Bueil, et monsr de Chaumont et messire Charles d'Amboise, son filz, qui depuis lors a esté grand homme en ce royaume. Tous lesqueulx dessus nommés le Roy avoit désappointéz et deffaictz de leur estatz, quant il vint à la couronne, nonobstant qu'ilz eussent bien servy le Roy son pere et le royaume es conquestes de Normandie et plusieurs aultres guerres.<sup>119</sup>*

Après la bataille de Montlhéry et le siège de Paris, Louis XI cherche à diviser les princes coalisés au traité de Conflans en donnant à son frère Charles le titre de duc de Normandie, ceci dans le but de le lui reprendre aussitôt. Pour garder le contrôle de son duché normand, Charles expédie quelques uns de ses courtisans pour préparer sa réception à Rouen. Pierre d'Amboise et Jean de Bueil font partie de cette petite troupe en novembre 1465 pour s'opposer à Louis XI.

---

<sup>119</sup> COMMYNES, Ph., *Mémoires*, éd. Blanchard J., Paris, 2001, p.122. Une remarque s'impose par rapport au témoignage de Philippe de Commynes. Pierre d'Amboise n'était pas un conseiller déchu, ni un courtisan de Charles VII à sa mort en 1461. De surcroît, il devient un conseiller et un diplomate important de Louis XI auprès du pape et du duc de Milan entre 1462 et 1464. La présence de Jean de Bueil et celle de plusieurs seigneurs angevins reproduisent les anciennes alliances de la Praguerie de 1440.

Par Marguerite d'Amboise et son ancienne alliance matrimoniale avec Jean du Bec Crespin en Normandie, Pierre d'Amboise influence la prise politique du duché de Normandie. Il joue sur la mort de l'ancien sénéchal de Normandie de Charles VII, Pierre de Brézé qui avait été disgracié par Louis XI en perdant toutes ses charges et ses offices en 1461. Lors de la guerre du « *Bien Publicque* », Pierre de Brézé reste fidèle à Louis XI qui lui restitue la sénéchaussée de Normandie et la garde de la ville de Rouen. Il meurt lors de la bataille de Montlhéry le 16 juillet 1465, ce qui entraîne la perte de Rouen pour le roi, car la femme du sénéchal normand, Jeanne du Bec Crespin attribue la mort de son mari à Louis XI. Elle donne la ville et le château de Rouen au duc de Bourbon. Le lien de parenté du seigneur de Chaumont avec la dame de Brézé lui permet d'ouvrir les portes du duché de Normandie aux princes révoltés. Philippe de Commynes décrit les tractations de Rouen contre le roi, en insistant sur l'implication de *serviteurs et parens* auprès de la dame.

*Se traicta par aucuns que la duché de Normandie se mettroit entre les mains du duc de Berry, seul frère du roy, et que là il prendroit son partage et laisseroit Berry au roy ; et tellement fut conduite cette marchandise que la grand'seneschale de Normandie et aucuns à son aveu, comme serviteurs et parens, mirent le duc de Bourbon au chasteau de Rouen, et par là en la ville, laquelle tost se consentit à cette mutation, comme trop desirant d'avoir prince qui demourast au pays de Normandie ; et le semblable firent toutes les villes et places de Normandie, ou peu s'en fallut.<sup>120</sup>*

La prise de la Normandie par les princes dépossède Louis XI du soutien militaire et politique des seigneurs normands. Ce jeu d'influence parental à Rouen semble être une des raisons du courroux royal, à l'encontre de la famille d'Amboise. Cette colère est attestée dans un extrait d'une lettre d'instruction rédigée par Jean de Lorraine, seigneur

---

<sup>120</sup> COMMYNES, Ph. de, *Mémoires de Louis XI*, éd. Jean Dufournet, Paris, 1979, p.103.

d'Harcourt, pour le duc de Berry et les autres princes rebelles. Jean de Lorraine instruit de la volonté de vengeance du roi, selon l'affirmation de Pierre d'Amboise lui-même.

*(..) dont il[Pierre d'Amboise] peut parler par experience comme celui qui l'a veu à l'œil et congneu, et ne doit oublier que le roy a fait serement de jamaiz ne donner grace ou pardon à personne qui ait mené, adheré ou soustenu ceste querelle, maiz est deliberé de soy en venger par quelque moyen que ce soit, voire tout honneur et seurecté arriere mises.<sup>121</sup>*

Dès le début de la révolte, Louis XI confisque ses domaines au seigneur de Chaumont en mai 1465 et redonne l'ensemble de la châtellenie à la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves. Cette donation de Louis XI à la principale suzeraine de Chaumont n'est pas totale, car la confiscation royale comporte des retenues sur les péages et certains droits de passage des rives de la Loire. Lorsque Louis XI reprend le contrôle de la Normandie avec son entrée dans la ville de Rouen à la fin de janvier 1466, celui-ci donne l'ordre de poursuivre le seigneur de Chaumont et son fils aîné Charles pour trahison. La colère royale est très dure à l'encontre de Pierre d'Amboise, car il n'hésite pas à reprendre sa donation aux Orléans pour détruire la place fortifiée de la famille d'Amboise, comme le confirme Jean de Roye dans son journal. « *Audit temps, le roy ordonna que la place de Chaumont sur Loire, qui appartient à messire Pierre d'Amboise, seigneur dudit lieu de Chaumont fust mise en feu et flambe, et arrasé, ce qui fut fait.*<sup>122</sup> ».

Au nom du roi, les officiers royaux reprennent le contrôle économique de la châtellenie en mai 1466. Louis XI brise les anciennes coutumes, « *le Roy ayant fait casser et abolyr ledit péage* » pour établir son contrôle sur le port fluvial de l'abbaye de

---

<sup>121</sup> Voir notre pièce justificative n° II. Cf. STEIN, H., *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, Picard, 1919, p.549-550. Pièce justificative n° XII. Source originale : B.N., ms français 6963, f°59.

<sup>122</sup> BUCHON, J.A.C., *Choix de chroniques et mémoires relatifs à l'histoire de France, Le livre des faits du roi Louis XI, jean de Roye*. Paris, 1875, p. 269.

Pontlevoy, qui est situé sur le domaine de Chaumont. Louis XI confisque entièrement les terres de Chaumont à la maison d'Orléans.

*Sentence du bailliage d'Amboise déclarant que malgré la donation de la seigneurie de Chaumont faite par le roi à la duchesse d'Orléans, les festages et fouages dudit Chaumont demeureront en la main du Roi et seront régis et gouvernés par personnes sures et solvables pour la conservation des rentes dues à l'abbaye de Pontlevoy, le 05 août 1466, Montargis.*<sup>123</sup>

A la même époque, Pierre d'Amboise et son fils sont exclus des lettres de rémission et d'abolition émises par Louis XI pour tous les serviteurs de Charles de France. A cette période de négociation avec les princes rebelles, la vengeance royale représente surtout un geste de réconciliation politique avec le duché de Bretagne. Les lettres de rémission des archives nationales montrent bien que les d'Amboise sont sacrifiés à la vindicte du duc de Bretagne, lors du traité de Conflans et Saint Maur<sup>124</sup>. Ce dernier n'a pas pardonné le rôle de Pierre d'Amboise dans la discorde entre les Normands et les Bretons à Rouen, comme en témoigne l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, dans ses mémoires<sup>125</sup>. Certains historiens et des chroniqueurs admettent une complicité non officielle entre les d'Amboise et Jean de Bueil pour servir Louis XI contre la Ligue.<sup>126</sup>

<sup>123</sup> A. D. d'Indre et Loire, Original A.D 17. H 12. (Liasse), pièce parchemin 14, p.229.

<sup>124</sup> CHEVALIER, B., *Les pays de la Loire moyenne dans le trésor des Chartes: Berry, Blésois, Chartrain, Orléanais, Touraine (1350-1502)*, Paris, 1992, p.319. « 1466, 24 août à la Motte de Sergy, renouvellement de l'abolition générale donnée aux fauteurs de la guerre du Bien public, sauf pour Pierre d'Amboise, Charles d'Amboise son fils et Jean de Daillon, à la demande du duc de Bretagne. » Source originale A.N JJ194 no 191 fol.102.

<sup>125</sup> BASIN, Th., *op. cit.*, t.I, 1963, p.231-233

<sup>126</sup> Dans une première étude critique de « *L'Historia Ludovici* », Jules Quicherat dénonçait cette version de Basin à l'encontre de Bueil et de Chaumont. Prenant appui sur le fait que de Bueil fit passer plus de 120 écossais de la garde royale du côté de Charles de France, en décembre 1465, et que Louis XI avait ordonné la destruction du château de Chaumont en janvier 1466, avec confiscation de tous ses biens. Cependant Charles Samaran dans sa deuxième édition critique des livres de Basin reprend l'étude de Quicherat car celui-ci « est revenu sur sa première assertion et affirme avoir trouvé la preuve que Pierre d'Amboise intriguait en faveur du roi au début de janvier 1466, mais il n'indique pas ses sources. » Cf. SAMARAN, Ch., *Apologie ou plaidoyer pour moi-même de Basin Thomas*, Paris, 1974, note 6, p.53-54.

Pierre d'Amboise aurait trahi Charles de France en le surveillant pour le roi<sup>127</sup>. D'après les mémoires de Thomas Basin<sup>128</sup>, Jean de Bueil et Pierre d'Amboise ont travaillé pour le service de Louis XI en organisant l'échec de l'alliance entre le duc de Bretagne et le duc de Normandie dans la ville de Rouen.<sup>129</sup> A partir de 1468, le seigneur de Chaumont semble rentrer en grâce auprès de Louis XI. Entre 1469 et 1470, il rend hommage par procureur au comte de Blois pour sa seigneurie de Chaumont, dont il laisse le domaine à son fils aîné Charles. A partir de 1470, ce dernier redevient un conseiller dans les bonnes grâces du roi de France, qui lui fait alloué une aide financière pour la reconstruction de la place forte de Chaumont.

*Les generaux conseillers, ordonnez par le Roy nostre sire sur le fait & gouvernement de toutes ses finances tant en Languedoil comme en languedoc, ont fait recevoir par maistre Jehan de la Loere, conseiller dudit seigneur, tresorier & receveur general desdites finances oudit pais de Languedoc, de Pierre du Jardin, receveur particulier du diocese d'Usez de la portion de l'aide de cent vingt ung mil livres tornois, octroyé au Roy nostredit seigneur par les gens des trois estaz dudit pais de Languedoc, assemblez en la ville de Montpellier ou moys de may mil CCCC soixante & unze, sur ce qu'il peut & pourra devoir à cause de sadite recepte generale, qui en ceste a mis son signe, la somme de deux mille livres tornois, par messire Charles d'Amboise, chevalier, seigneur de Charenton, conseiller & chambellan du Roy, auquel ledit seigneur a ordonné ladite somme en faveur des grands & louables services qu'il lui a faiz & fait chascun jour & pour lui aider à rehedifier & bastir sa place de Chaumont. Escript le XVI<sup>me</sup> jour de fevrier, l'an mil CCCC soixante & unze. (Signé) Herbert. De la Loere. G. Lauvergnat. II<sup>m</sup> l. t.<sup>130</sup>*

<sup>127</sup> PREVOST, M., *op. cit.*, t. 16, p. 524

<sup>128</sup> Né en 1412 d'une famille de marchand normand aisé de Cauberec en Caux, Thomas Basin étudie le droit canon et le droit civil dans plusieurs universités d'Europe (Rouen, Louvain, Pavie). Il devient évêque de Lisieux en Normandie en 1447. Il passe au service de Charles VII qu'il sert fidèlement en contribuant à plusieurs réformes de droit. En 1461, l'avènement de Louis XI stoppe son ascension politique au sein de l'État, et c'est la disgrâce total avec le nouveau roi. Thomas Basin est témoin de l'affaire de Rouen de 1465, dont il écrivit plusieurs histoires pour condamner la politique de Louis XI. A sa mort en 1489, il laisse une littérature importante mais souvent confuse et parti pris. Cf. ZINK, M., *Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen Age*, Paris, 1964, p. 1431-1433.

<sup>129</sup> BASIN, Th., *Histoire de Louis XI*, éd. Charles Samaran., Paris, t.I, 1963, p.253

<sup>130</sup> VAISSETTE, J., *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, t. 16, 1905. Preuves de l'Histoire de Languedoc, p.155. BN, pièces originales, vol 47, dossier Amboise, n° 90 ; original signé. Acte mentionnant l'assemblée des États de Languedoc de mai 1471.

Toujours en 1470, un fait important se produit avec la mort de Louis d'Amboise vicomte de Thouars et dernier descendant de la branche aînée de la maison d'Amboise. Le 28 février 1470, le vicomte de Thouars meurt sans descendance mâle. « *Il laisse son héritage aux mains de Pierre d'Amboise, arrière-arrière-petit-fils du fondateur de la branche cadette, Hugues IV, seigneur de Chaumont.*<sup>131</sup> ». Cet héritage lignager va donner le rang seigneurial de la maison aînée d'Amboise à la branche cadette de Chaumont, mais la dépouille des domaines poitevins du vicomte de Thouars devient un bien royal sous la pression du roi lui-même. Pierre d'Amboise abandonne son héritage à Louis XI tout en contribuant à l'enrichissement et au développement de la demeure des cordeliers de la ville d'Amboise. Toujours éloigné de la cour Louis XI, il meurt dans son château de Meillant en Berry, le 28 juin 1473.

Pierre d'Amboise laisse à ses enfants un héritage politique et économique difficile, après sa participation à la ligue du « *Bien Publicque* » contre Louis XI. Jean de Bueil lui-même connaît le prix de la puissante rancœur de Louis XI car à travers son œuvre écrite *Le Jouvencel*, il laisse un témoignage réaliste sur les jeux et les pièges politiques autour du pouvoir royal.

*Le Jouvencel voulut vivre le surplus de sa vie en seurté et, pour ce, remis de tous poins son fait à Dieu et à Dieu soit-il. La principale cause des guerres et questions qui sont entre les princes et roix est pour la deffiance qu'ilz ont les ungs entre les autres. Les ungs l'ont pour paour d'estre deceupz; les autres l'ont pour ce qu'ilz veullent decepvoir; et, pour ce, ne event-ilz prendre foy ensemble, ne eulx entre amer. Et pour faulte de foy et de bonne amour sont les guerres et questions qui tousjours durent.*<sup>132</sup>

---

<sup>131</sup> Geneviève Souchal, *op. cit.*, p.499.

<sup>132</sup> Bueil, Jean de, *op. cit.*, p. 257

### II-3-3) Le clientélisme matrimonial de Louis d'Amboise contrôlé par Louis XI.

Les meilleurs officiers de la maison du roi sont issus de la noblesse. Les charges de chambellan ou de maître de l'Hôtel personnel du roi demeurent réservées à une noblesse fidèle, qui joue un rôle politique pour le roi. A travers son Hôtel, Louis XI va mettre en œuvre un contrôle sur les alliances matrimoniales de la petite noblesse à son service au sein des structures royales. Cette politique lui permet de mieux combattre les appétits féodaux de leurs aînés et parents. Jean François Drèze définit cette logique matrimoniale de Louis XI comme un intérêt supérieur pour l'État royal.

*Le roi pouvait ainsi reprendre plus aisément ses habitudes de marier petits et grands pour le plus grand profit du royaume dans sa lutte contre les grands : en particulier, il fiançait et dé fiançait ses enfants et ses proches au gré de la conjoncture. Ceux-ci, par nécessité, étaient des instruments privilégiés destinés à servir les intérêts supérieurs de la couronne capétienne.*<sup>133</sup>

La continuité des alliances matrimoniales de la parenté d'Amboise devient une œuvre politique établit dans l'intérêt de la couronne. Louis d'Amboise reprend une stratégie matrimoniale pour ses différentes nièces, sous le contrôle direct de Louis XI. Après la mort de Pierre d'Amboise en 1473, des alliances matrimoniales sont effectuées entre des officiers importants et les dernières demoiselles d'Amboise. Catherine et Anne d'Amboise sont mariées avec des seigneurs qui oeuvrent de concert avec leurs frères ecclésiastiques pour le service du roi. Marguerite d'Amboise, veuve de Jean du Bec Crespin se remarie avec un seigneur Poitevin, Jean II de Rochechouart. Cette union n'est pas dans les volontés du roi, mais elle préfigure un vaste népotisme ecclésiastique d'Amboise entre les diocèses limitrophes de Saintes et de Poitiers.

---

<sup>133</sup> DREZE, J. Fr., *Raison d'État raison de Dieu.*, Paris, 1991, p. 59.

Catherine est mariée en 1475 à Tristan Guilhem de Clermont Lodève, seigneur de Castelnau en Languedoc. A la mort de son père Pons de Clermont Lodève, Tristan Guilhem reprend sa charge de Lieutenant général en Languedoc. Cette alliance matrimoniale va dans le sens des intérêts de Louis XI, car le seigneur de Clermont-Lodève devient un officier royal sous les ordres de son beau-frère Louis d'Amboise, qui est nommé Lieutenant général du roi au gouvernement du Languedoc en 1474.

*Tristaing Guillem, chevalier, seigneur de Clermont de Lodeve, vicomte de nebeson, commissaire subrogé en ceste partie par reverend pere en Dieu monseigneur l'avesque d'Alby, lieutenant du Roy nostre sire en ses pays de Languedoc, Rouergue, duché & comté de Bourgoigne, & commissaire sur ce depputé par ledit seigneur, & François de genas, conseiller dudit seigneur & general de toutes ses finances, tant en Languedoil que en Languedoc, commissaire aussi par ledit seigneur sur ce espiacement depputé, au premier huissier ou sergent royal sur ce requis salut.*<sup>134</sup>

Anne est mariée à Jacques de Chazeron, seigneur de Riom<sup>135</sup> en Auvergne. La date de leur mariage est inconnue, mais il se situe après le mariage de sa sœur Catherine. Jacques de Chazeron appartient à la noblesse d'Auvergne lié au duché de Bourbon. Sous Louis XI, il devient échanson et maître d'Hôtel de la maison du roi et obtient la charge de bailli du Vivarais et du Velay entre 1479 et 1491. Cette alliance correspond à un élargissement du réseau d'influence des d'Amboise dans le duché des Bourbon.

---

<sup>134</sup> VAISSETTE, J., *op. cit.*, Preuves de l'histoire de Languedoc, p.202-205. Recherche générale des feux en Languedoc, source originale, B. N., ms lat. 9179, f° 179.

<sup>135</sup> L'emplacement stratégique de Riom est le contrôle des axes de communication au sein du duché d'Auvergne. Oliver Mattéoni nous indique l'importance administrative de Riom pour les ducs de Bourbon et le roi de France. *La hiérarchie des pouvoirs à l'intérieur de la principauté contribua à en faire un axe majeur au plan politique. Moulin capitale de "l'État" bourbonnais et Riom capital du duché d'Auvergne, se trouvaient le long de cet itinéraire.* MATTEONI, O., *Servir le prince: les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age*, Paris, Paris, 1998, p. 95-96.

Le sénéchal d'Auvergne n'est autre que le beau père de Charles d'Amboise, Pierre de Chauvigny, seigneur de Blot en Auvergne. Hugues d'Amboise, seigneur d'Aubijoux en Auvergne est également présent dans les affaires du roi.

Marguerite d'Amboise se remarie avec un seigneur poitevin, Jean II de Rochechouart, seigneur de Vivonne. La famille des Rochechouart est bien implantée dans le Poitou et dans le diocèse de Saintes. De ce deuxième lit, Marguerite d'Amboise donne naissance à Louis qui devient archidiacre d'Aunis, puis doyen de Montierneuf à Poitiers. Il y a ensuite Jean qui est chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Son dernier fils, Pierre, est nommé doyen de Saint Hilaire puis il devient évêque de Saintes. Les trois frères passent par des institutions ecclésiastiques contrôlées par le frère de Marguerite, l'évêque Pierre d'Amboise. Mais dans le clientélisme d'État, c'est la fille de Marguerite, Jeanne de Rochechouart, qui épouse Jean de Châtillon sous la tutelle de son oncle Louis d'Amboise et de Louis XI<sup>136</sup>. Sans donner des ordres clairs et directs, le roi sait organiser les affaires de ses bons conseillers selon les besoins stratégiques de son État. Le 27 mai 1479, Louis XI adresse une lettre à Louis d'Amboise pour la ratification d'une alliance entre la famille de Châtillon et celle des Rochechouart.

---

<sup>136</sup> Le père de Jean est Louis de Laval, seigneur de Châtillon qui est un conseiller de Louis XI, puis devient membre du Conseil Etroit de Charles VIII en 1484. Jean Hangest, Louis et Jean d'Amboise sont présents à ce Conseil.

*Mons<sup>r</sup> j'ai receu voz lettres, et au regard de la ratification, dont m'escripvez, de Mons<sup>r</sup> de Chastillon<sup>137</sup>, je la vous envoie et vous remercie tousjours de la peine que vous prenez en mes affaires. Je vous prie que vous y faciez tousjours ainsi que j'en ay en vous (fiance?) et me faictes souvent savoir de voz nouvelles. Et à Dieu. Escript à la mote d'Aigry, le XXVII<sup>e</sup> jour de may. LOYS. A Mons<sup>r</sup> d'Alby.<sup>138</sup>*

Ce jeu concrétise surtout une mise sous tutelle des liens d'une parenté importante en Poitou et Saintonge. Les réseaux ecclésiastiques établis par les parentés d'Amboise et Rochechouart donnent à Louis XI une bonne assise politique en arrière pays. Cette assise lui permet de s'occuper de ses ennemis et voisins Bourguignons, Anglais et Aragonais. La création de certaines alliances demeure pour le profit de Louis XI. Cette volonté royale laisse à Louis d'Amboise le soin d'organiser les alliances parentales de sa propre parenté. Une lettre de Louis XI adressée à Louis d'Amboise démontre l'interaction avec un autre membre du Conseil royal et un parent de l'évêque d'Albi, soit Guillaume Gouffier.

*Mons<sup>r</sup> d'Alby, j'ay sceu que le chevalier de Boisy a une fille à marier, qui est votre niepce<sup>139</sup>, et, pour ce que je desire fort que le chevalier d'Euchate soit marié par deçà, je vous vouldrois bien prier que se voiés que le prouffit de votre niepce y soit, et que vous la luy vouldssiés donner en mariage. Et pour ce, Mons<sup>r</sup> d'Alby mon amy, faictes m'en scavoir vostre bon vouloir. Et à Dieu. Escript à Puyseaux, le XXV<sup>e</sup> jour de may.  
LOYS.<sup>140</sup>*

---

<sup>137</sup> Le seigneur de Châtillon est Louis de Laval, gouverneur du Dauphiné depuis 1473 et chevalier de l'Ordre royal de Saint Michel en 1469. Son fils Jean est marié avec Jeanne de Rochechouart, qui est une nièce de Louis d'Amboise par sa mère Marguerite d'Amboise mariée en seconde noce avec Jean de Rochechouart.

<sup>138</sup> LOUIS XI, *op. cit.*, document MCCCXXIX (1329) p. 15.

<sup>139</sup> Le nom de cette nièce de Louis d'Amboise n'est pas indentifiable, mais elle serait peut être Madeleine, une des filles que Louise d'Amboise avait eue avec Guillaume Gouffier. Le seigneur de Boisy eut douze enfants de ses deux unions, mais dans le cas présent il ne peu s'agir de Charlotte Gouffier, la fille de Philippa de Montmorency. Cf, PREVOST, M., *op. cit.*, t. 16, p.695-696.

<sup>140</sup> LOUIS XI, *op. cit.*, document MCCCXXVIII. (1328), p.14-15.

Le premier mariage du seigneur de Boisy avec une demoiselle d'Amboise était de la main de Charles VII. Le cas présent fait écho au premier, par la volonté du roi de marier une demoiselle Gouffier qui représente un intérêt politique pour Louis XI. Ces liens de parenté qui cimentent les structures de l'État royal vont former une clientèle politique tout en restant dans les bonnes grâces du roi, car aucun réseau d'alliance ne doit contrevenir aux volontés royales. En contre partie, cette parenté est le garant de la stabilité de l'État tout en produisant peu à peu une oligarchie autour du pouvoir central.

### CHAPITRE III

## LE ROI ET LES RÉSEAUX D'INFLUENCES DES ECCLÉSIASTIQUES D'AMBOISE AU SEIN DE L'ÉTAT ROYAL.

#### **Introduction du troisième chapitre**

A la fin de son règne, Charles VII a relancé une stabilité politique de la monarchie française. Cette stabilité marque un retour séquentiel à la reconstruction complète du patrimoine ecclésiastique en France. Le pouvoir royal a besoin du soutien logistique et économique des structures ecclésiastiques déjà en place, dans le but de rétablir la prédominance de la monarchie sur l'ensemble du domaine royal français. A son tour, Louis XI consolide cette pensée politique pour contenir les pressions féodales des princes. Il met à contribution le clergé français, à l'exemple des d'Amboise, dans sa reconquête politique et intellectuelle du royaume. Par leurs fonctions religieuses et leurs connaissances du droit, les hauts dignitaires ecclésiastiques d'Amboise demeurent un soutien solide et compétent au sein du royaume.

Parallèlement, une mutation sociale s'effectue dans cette nouvelle génération de la noblesse féodale, car beaucoup d'enfants d'Amboise sont placés dans les ordres sous le contrôle du roi. Avec la parenté issue du clientélisme de leur père, ces clercs établissent des réseaux de soutien au sein des structures du clergé proche du roi, dont ils prennent le contrôle économique pour demeurer au sein du gouvernement et rester auprès du roi. Issue des institutions cléricales, la parenté d'Amboise appartient au monde des gens lettrés et des juristes. Par leurs instructions, ils deviennent le soutien juridique de la monarchie française à la fin du Moyen Age.

### III-1) Le contrôle royal du clergé français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Au Moyen Age, la volonté de Dieu se trouve incarnée par la personne du roi de France et dans l'office que Dieu lui a délégué à travers le sacre de Reims. Le roi gouverne donc sur tout le royaume chrétien de France, sans limites territoriales et spirituelles. Le roi et le gouvernement royal représentent les éléments indissociables au sein du royaume de France. Le roi est l'expression consacrée de la volonté divine sur terre, mais il ne peut se passer dans son gouvernement des représentants légitimes de la spiritualité chrétienne, que sont les évêques, les abbés et autres gens d'Église.

Au XV<sup>e</sup> siècle, l'État royal représente l'autorité souveraine du roi dans l'exercice de son droit de justice absolue sur l'ensemble du peuple placé sous sa responsabilité<sup>141</sup>. Cette responsabilité est le devoir de diriger et sauvegarder le bien commun à l'intérieur des frontières géographiques et morales du royaume de France. Au nom de sa monarchie et de sa lignée historique, le roi est le garant de la cohésion sociale et de la légitimité publique de son bon gouvernement au sein de la société féodale du XV<sup>e</sup> siècle<sup>142</sup>. Philippe de Commines ne se trompe pas en écrivant que l'office royal est une responsabilité importante dont seul le roi est le garant.

*Et croiez que Dieu n'a point estably l'office de roy ne d'aultre prince pour estre exercé pour les bestes, ny par ceulx qui par gloire dient : « Je ne suis point clerc ; je laisse faire à mon conseil : je me fie à eulx ; », puy, sans assigner aultre raison s'en vont en leurs esbatz<sup>143</sup>.*

---

<sup>141</sup> Voir DREZE, J. Fr., *Raison d'État raison de Dieu.*, Paris, Beauchesne, 1991 et PACAUT, M., *La Théocratie, l'Église et le pouvoir au Moyen Age*, Paris, Aubier, 1957. La réflexion de PACAUT, sur la notion de Raison de Dieu définissant la Raison d'État moderne, se place dans le contexte des décisions politiques du pouvoir royal durant le Moyen Age français.

<sup>142</sup> DREZE, J. Fr., *Raison d'État raison de Dieu.*, Paris, Beauchesne, 1991, p.15.

<sup>143</sup> COMMINES, Ph., *Mémoires*, éd. Blanchard J., Paris, 2001, p.186.

### III-1-1) La Pragmatique Sanction : un outil de la politique royale.

Possédant le statut spirituel de « fils aîné de l'Église », Le roi de France réunit autour de lui son Conseil et plusieurs membres de l'épiscopat français, pour rédiger une nouvelle structure administrative du clergé français. Il prend appui sur les décrets du concile de Bâle <sup>144</sup> qui rétablissait les élections capitulaires en 1436. La Pragmatique Sanction du 7 juillet 1438 représente une mise sous contrôle des élections et nominations ecclésiastiques du royaume, car elle régit les principaux points de droit, qui règlent les rapports entre le roi et son Église. Réunis à la sainte Chapelle de Bourges en mai 1438, le roi et son Conseil se basent sur d'anciennes ordonnances royales établies sous Saint Louis et Philippe IV le Bel. La Pragmatique garantit l'universalité du temporel royal sur le spirituel de la papauté et celui des prélats français.

*Et combien que ce soit les décrés du conseil de Basle, toutevoye ceulx qui estoient a Basle ne les ont pas fais de nouvel : ce sont les anciens que ilz ont ordonnez estre gardés et observéz, et se aucune chose y a esté muee, ce a esté plus les adoulcir que aultrement...Et n'estes pas le premier roy qui a fait telles choses; car qui bien voit l'ystoire de Philippe le conquerant, il ordonna; si fist saint Louys qui est saint et coronné; et fault dire qu'il fist tres bien, vostre pere et aultres les ont approuvees.<sup>145</sup>*

Le roi de France se garde le droit de choisir et d'imposer son choix de nomination aux électeurs d'un chapitre, principalement pour les évêchés et les abbayes royales, pour contrer l'ingérence des princes féodaux dans les affaires du clergé français. Certains ecclésiastiques dénoncent cette ordonnance pour les jeux de donations ou de nominations

---

<sup>144</sup> Le concile de Bâle réunissait les représentants cléricaux des chapitres épiscopaux principalement entre 1431 et 1436, pour établir une nouvelle ligne de conduite morale et religieuse suite au Grand Schisme. Plusieurs décrets luttèrent pour contrer l'absentéisme des évêques et abbés courtisans de leur diocèse et rétablir les élections capitulaires. Charles VII publia deux décrets du concile de Bâle de 1436 dans une ordonnance royale de 1438, la Pragmatique Sanction, pour interdire les transferts de collations et bénéfices par les évêques et abbés principalement issus de la noblesse française. Cf. VALOIS, N., *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, Picard, 1906.

<sup>145</sup> LEWIS, P., *Écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins*, T.3, Paris, 1978, p.135.

du roi de France. S'adressant à Charles VII comme évêque de Laon, Jean Juvénal des Ursins exprime son mécontentement en ces termes.

*Vous mesmes a la requeste aspoir d'aucuns estans prés de vous, pour leur enffans, parens et amis ou pour aultres, par prieres et requestes, et ne sçay se on leur baille point d'argent, la rompés (la Pragmatique sanction), en escripvant a nostre saint Pere en permettant envoyer argent largement, qui est tres mal fait, et ceulx qui le vous conseillent, voire qui ne vous en advertissent, font mal, et se vous bien adverti le faisiez, soyés juge en vostre cause mesmes, et pensés se vous faictes bien.*<sup>146</sup>

Pour Jean Juvénal des Ursins, la Pragmatique Sanction doit rétablir le principe des élections capitulaires, car il demeure la source des attributions aux bénéfices et des dignités religieuses au sein des structures épiscopales. Les électeurs des chapitres doivent choisir selon la dignité de leur représentant et non sous l'influence des intérêts privés internes et externes aux chapitres<sup>147</sup>. « *Toutefois le roi et les princes peuvent écrire aux chapitres, mais sans intimidations ni menaces pour leur recommander des sujets qui méritent faveur*<sup>148</sup> ». Le contrôle du roi a pour objectif économique la reconstruction du patrimoine ecclésiastique du royaume, qui est soutenue par des subsides financiers et une défiscalisation temporaire<sup>149</sup>. En parallèle, l'objectif politique des attributions des bénéfices et des donations royales représente un contrôle sur la fidélité des hommes d'Église déjà en place.

<sup>146</sup> LEWIS, P., *op. cit.*, p.135.

<sup>147</sup> Depuis le concile de Latran de 1215, les fonctions épiscopales étaient électives au sein de chaque diocèse. Les évêques étaient élus par le clergé séculier, soit les chanoines du chapitre cathédral. Les moines du couvent réunissaient leur chapitre conventuel pour nommer leur abbé ou prieur. L'intervention du pape, du roi et du prince territorial restait soumise à une simple confirmation de l'élection. Après le grand schisme du XIV<sup>e</sup> siècle, les interventions papales et laïques deviennent plus actives dans la recommandation du candidat, pour devenir une revendication politique dans l'attribution des collations et bénéfices religieux. Au XV<sup>e</sup>, l'attribution d'une charge épiscopale devient un enjeu stratégique tant pour la Curia romaine, que pour les princes et seigneurs de France. Cf. VALOIS, N., *op. cit.*, p. 112-137.

<sup>148</sup> VIRIVILLE, V. de, *Histoire de Charles VII*, t. II, Paris, 1863, p. 394.

<sup>149</sup> Cf. GAZZANIGA, J.L., *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII*, Paris, 1976, p.82-85.

### III-1-2) Une volonté royale dans la formation des clercs français.

De Charles VII à Louis XI, il y a une volonté de former des nouveaux clercs et des hommes d'Église au service du roi. Par leur formation juridique et religieuse, ces clercs deviennent des artisans de la configuration politique et économique des espaces et des biens fonciers du royaume. Les juristes royaux donnent à l'État royal une cohésion géographique des frontières, car la maîtrise du droit romain est le fondement des institutions monarchiques<sup>150</sup>. La formation universitaire des d'Amboise est le résultat d'une politique avisée de Charles VII, concernant la redistribution des charges cléricales. Comme l'indique Robert Favreau, c'est avec la Pragmatique Sanction que le roi s'assure de la formation des clercs à son service.

*Le concile de Bâle avait décidé que le tiers des prébendes serait réservé aux gradués, et l'ordonnance du 7 juillet 1438, connue sous le nom de Pragmatique Sanction, avait renforcé et régleménté dans le détail ces réservations. Il devint dès lors nécessaire de se consacrer pendant de longues années aux études, dix ans pour la théologie, sept pour le droit et la médecine, cinq pour les arts, durées qui pouvaient toutefois, être réduites, notamment lorsqu'il s'agissait de nobles « ex utroque parente et ex antiquo genere »<sup>151</sup>.*

Les enjeux de la Pragmatique Sanction soulignent déjà les enjeux futurs que l'autorité royale veut obtenir de son clergé. Le roi sait utiliser toute l'importance financière et politique des donations royales, pour fidéliser une ressource humaine et intellectuelle nécessaire à la formation d'un État de droit. Les placements de plusieurs garçons d'Amboise dans des institutions ecclésiastiques correspondent à la mise sous contrôle de jeunes nobles par l'autorité royale.

---

<sup>150</sup> Je renvoie aux analyses de GAZZANIGA, J.L., « Les clercs au service de l'État dans la France du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Droits savants et pratiques françaises du pouvoir (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, J. Krynen et Rigaudière A., Bordeaux, et de GUÉNÉE, B., *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1987.

<sup>151</sup> FAVREAU, R., *la ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, IV<sup>e</sup> série, t. XV, 1977-1978, p. 456.

Cette mise sous tutelle permet au roi de défaire les liens de l'ancienne vassalité féodale qui tiennent les membres de la noblesse militaire ensemble. Elle crée une clientèle politique assujettie à la seule autorité du roi, car la fondation royale d'une abbaye ou d'une église représente un privilège économique et une protection royale pour tout ceux et celles qui s'y trouvent placés. Dans une ordonnance royale de janvier 1479, Louis XI rappelle au duc de Bourbon et aux seigneurs d'Auvergne que les affaires de l'Église de France sont affaires de souveraineté, principalement pour toutes églises et abbayes de fondations royales établies dans le royaume. Ce privilège lié aux fondations royales entretient un droit politique du roi, sur toutes les personnes et les biens placés sous la juridiction et la protection royale.

*Pourquoy nous, ces choses considerées, voulant garder les droits de nous et de nostre couronne et souveraineté comme tenus y sommes, et sur ce eu l'avis et déliberacions des gens de nostre grand conseil, vous mandons commandons et tres expressement enjoignons et à chascun de vous qui premier sur ce sera requis, en commettant par ces présentes, que s'il appert de ce que dit est mesmement que la creation dudit duché d'Auvergne et par le bail fait ausdits feu ducs de Berry et de Bourbon d'icceluy duchié, et aussi par arrest donné audit Bois de Vincennes contre le dit feu Duc de Berry, lesdictes eglises cathedrales d'Auvergne et autres qui sont de fondation royale, ou qui par privilèges ne peuvent estre séparés de la couronne tant en chef que membres, soient réservées à nous et à nostre ressort et souveraineté.<sup>152</sup>*

De fait, le placement de plusieurs enfants d'Amboise sous Charles VII pose le problème de l'implication du roi dans la formation des ecclésiastiques d'Amboise, car certains d'entre eux se retrouvent placés dans des structures ecclésiastiques de fondations royales, dont le coût d'entrée est très élevé. L'exemple de la ville et du diocèse de Poitiers donne une direction de recherche pour comprendre les enjeux économiques et politiques de la formation cléricale des enfants d'Amboise.

---

<sup>152</sup> *Ordonnance des rois de France*, t. XVIII, p.528.

### III-1-3) Le diocèse de Poitiers : une étape religieuse et politique importante.

Au XV<sup>e</sup> siècle, le diocèse de Poitiers comprend sept cent vingt paroisses et plusieurs commanderies et monastères d'ordres religieux différents. La ville de Poitiers compte beaucoup de chapitres et de collégiales reconnues dans le royaume, ainsi que cinq abbayes et quatre prieurés<sup>153</sup>. Elle possède également une université depuis 1431 car elle fut la capitale administrative de Charles VII entre 1422 et 1436. La richesse et la place des gens d'Église à Poitiers restent considérables. En 1441, le procureur du roi indique que la ville possède plus de *cent cinquante-quatre églises et cloches*<sup>154</sup>.

Depuis le XIII<sup>e</sup>, le service des gens d'Église pour la monarchie est en constante évolution. Beaucoup de familles nobles y voient une possibilité d'assurer une carrière et un revenu intéressant pour des cadets et des filles sans dot. Ce phénomène accélère un processus de cumul des bénéfices et des commendes liés à la non résidence au XV<sup>e</sup> siècle<sup>155</sup>. Sans sous estimer l'impact du clientélisme politique de Pierre d'Amboise durant le règne de Charles VII, la présence de plusieurs religieux d'Amboise au service de l'État royal démontre une œuvre politique de placement organisé par Charles VII. Cette hypothèse se concrétise dans l'exemple de la collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

---

<sup>153</sup> FAVREAU, R., *la ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, IV<sup>e</sup> série, t. XV, 1977-1978, p.449-452.

<sup>154</sup> Cf. FAVREAU, R., *op. cit.* p.452. Source originale, A.N., X1a 4798, f°279 v°. Pour exemple, le revenu de l'évêque de Poitiers représente plus de 10 000 livres tournois à la fin du Moyen Age.

<sup>155</sup> Cf. FAVREAU, R., *ibid.*, p.463. Voir également MOLLAT, G., « Institutions ecclésiastiques », dans *Histoire des institutions françaises*, dir. Ferdinand Lot et Robert Fawtier, t.III, Paris, 1962, p. 451-464.

Au cœur de la ville de Poitiers, Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers est une collégiale de fondation royale, dont l'abbé est le roi de France lui-même. De nombreux privilèges la protègent depuis 1071, car elle est sous la protection du Saint Siège et des rois de France<sup>156</sup>. La création de l'université de Poitiers à la demande de Charles VII en 1431, lui fournit de nombreux clercs instruits. Beaucoup d'universitaires venant de l'aristocratie vont former les rangs des chanoines de Saint-Hilaire. Le pape accorde à la collégiale royale le droit de diriger l'universitaire selon le bon vouloir du roi.

*Eugène IV en approuvant en 1431 l'établissement de l'université créée à Poitiers, fit déclarer que le Trésorier de Saint Hilaire, premier dignitaire du chapitre qui représente le roi de France, abbé titulaire, en serait le chancelier à perpétuité. Charles VII confirma cette décision par lettres patentes en 1432<sup>157</sup>.*

En 1481, une confirmation d'un privilège est accordée par Louis XI, pour l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Ce privilège confirme le droit et le soutien du roi sur cette institution poitevine. Par ailleurs, deux des conseillers signataires de l'acte sont des d'Amboise, soit l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, et le protonotaire d'Amboise est son cadet Georges d'Amboise, lui-même ancien chanoine de Saint-Hilaire.

*(..) pour quoy nous, ces choses considérées, à iceulx supplians, pour les causes et consideracions devant dictes, et aussi pour la singuliere devocion et affection que avons à ladicte eglise monsieur Sainct Hillaire, de laquelle nous sommes chief et abbé, (..)*

*Donné au Plessiz du parc au mois de septembre, l'an de grâce mil cccc quatre vingt et ung, et de nostre regne le xxj<sup>e</sup>. Sic signatum supra plicam Par le Roy, l'evesque d'Alby, le prothonotaire d'Amboise<sup>158</sup>, maistre de Pointoiz et autres présents. Signatum Texier.<sup>159</sup>*

<sup>156</sup> Cf. LONGUEMAR, *Essais historique sur l'église royale et la collégiale de saint Hilaire le grand de Poitiers*, Paris, Derache, 1857, p. 10-12.

<sup>157</sup> LONGUEMAR, *op. cit.*, p. 16.

<sup>158</sup> Cette présence comme protonotaire au Conseil du roi ne peut être que celle de Georges d'Amboise, dernier cadet ecclésiastique de la famille d'Amboise, pour cette année 1481. Ses autres frères plus âgés sont tous évêques ou abbés à cette époque du règne de Louis XI.

<sup>159</sup> *Ordonnances des rois de France*, t.XVIII, p. 698.

Le chapitre est dirigé par un doyen qui gouverne l'ensemble des chanoines de la collégiale de Saint-Hilaire. Le chapitre régit cette collégiale royale, dont tous les chanoines sont des clercs qui possèdent la maîtrise du droit canon et du droit civil, avec une préférence pour les lois et les décrets. Comme beaucoup de chapitres à Poitiers, les chanoines de Saint-Hilaire sont qualifiés du titre de « *maistre* », car ils possèdent un grade universitaire<sup>160</sup>. Cette condition d'entrée dans un chapitre poitevin se complète avec l'importance du coût financier que les clercs doivent payer pour accéder à un chapitre. Pour entrer dans le chapitre de Saint-Hilaire, le nouveau chanoine doit payer plus de vingt-deux royaux d'or, dont six pour une prébende ou une des dignités principales. Comme le rappelle Robert Favreau, « *Les droits d'entrée constituaient également un barrage pour les clercs peu fortunés*<sup>161</sup> ».

Jean d'Amboise est nommé doyen de Saint-Hilaire-le-Grand en septembre 1462<sup>162</sup>, ce qui indique qu'il a été chanoine dans cette même institution. Un fait très important est à rapporter sur le lien entre le doyen Jean d'Amboise et Louis XI. Après la guerre civile du « *Bien publicque* » de 1465, Jean d'Amboise continue à servir le roi. Dans une lettre au pape, Jean d'Amboise demande lui-même une dispense de résidence en 1467, car il est continuellement occupé au service du roi, soit *ad nutum et preceptum domini nostri regis*<sup>163</sup>. Par cette demande, Jean d'Amboise confirme que sa fonction de doyen à Saint-Hilaire le place au service du roi de France, malgré la disgrâce du seigneur de Chaumont et de son aîné Charles.

---

<sup>160</sup> FAVREAU, R., *op.cit.*, p. 456.

<sup>161</sup> FAVREAU, R., *op. cit.*, p. 456.

<sup>162</sup> Cf. LONGUEMAR, M. de, *Essais historique sur l'église royale et la collégiale de Saint Hilaire le grand de Poitiers*, Paris, 1857, p. 339 ; preuves.

<sup>163</sup> FAVREAU, R., *op.cit.*, p. 462. Source originale, A.D. Vienne, G525, p.207.

La dispense de résidence est un privilège pontifical donné aux clercs employés au service du roi de France. Elle leur permet de percevoir les revenus de leurs charges ecclésiastiques en cas d'absence prolongé, *comme s'ils faisaient résidence en leur église*<sup>164</sup>. Principal abbé du chapitre, le roi de France soumet la candidature de son doyen et décide également de la charge de chacun des clercs du chapitre. L'évêque de Poitiers ne peut intervenir, sauf avec l'accord du roi et selon une juridiction bien précise. En 1483, l'évêque Pierre d'Amboise installe un membre de sa parenté à Saint-Hilaire. Un cousin des d'Amboise, René de Prie,<sup>165</sup> est nommé doyen de la collégiale, *alors que celui-ci, devient nouveau chanoine créé par son cousin, l'évêque Pierre d'Amboise, en vertu d'un privilège remontant au XIII<sup>e</sup> siècle*<sup>166</sup>.

Louis XI intervient également dans le recrutement et la nomination des chanoines à Saint-Hilaire, comme dans d'autres chapitres du royaume. Cette nomination est reliée à la formation universitaire des clercs qui se retrouvent à l'université. Les chanoines des collégiales sont principalement des privilégiés issus de familles nobles qui ont obtenu un grade universitaire, grâce au soutien financier et politique important du groupe familial ou du roi lui-même. Selon le mérite personnel d'un membre de la famille, le réseau tout entier peut bénéficier d'une recommandation et d'un soutien croissant dans les affaires du roi.

---

<sup>164</sup>Cf. FAVREAU, R., *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, IV<sup>e</sup> série, t. XV, 1977-1978, p.462. G526, f<sup>o</sup>. 196 v<sup>o</sup>, p. 347-348. Lettres royales données à Meaux le 24 mai 1484.

<sup>165</sup> René de Prie est le fils d'Antoine de Prie, seigneur de Buzançais et de Madeleine d'Amboise, la sœur du seigneur de Chaumont Pierre d'Amboise.

<sup>166</sup> FAVREAU, R., *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, IV<sup>e</sup> série, t. XV, 1977-1978, p. 459.

### III-2) Les ecclésiastiques d'Amboise au service du roi.

Un retour dans les affaires du roi représente une habilité diplomatique et politique des grands dignitaires d'Amboise au sein du clergé français. Cette reconnaissance permet d'établir des réseaux de clientélisme politiques et familiaux importants. Cette entraide représente la condition première de la survie économique et politique d'un groupe, car elle définit de la reconnaissance du roi envers ses favoris et alliés<sup>167</sup>. Pour définir en détail l'implication du soutien des différents frères d'Amboise auprès du pouvoir royal, il est important de recomposer la prosopographie et les différentes fonctions des ecclésiastiques d'Amboise. L'ordre généalogique des naissances est respecté selon plusieurs recherches biographiques résumés par Geneviève Souchal<sup>168</sup>.

Le clientélisme parental autour de l'abbaye de Jumièges démontre l'importance des faveurs et des interventions qui favorisent le placement des membres d'une même alliance. Elles forment une structure de soutien à l'ensemble du groupe parental allié, qui lui assure une assise économique et politique auprès du roi. Ces réseaux représentent une arme politique dans la main du roi, qui les utilise lors de conflit contre les adversaires de la monarchie<sup>169</sup>.

---

<sup>167</sup> Voir sur le sujet, CARON, M.T. *Noblesse et pouvoir royal en France XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1994. DURAND, Y. « Clientèles et fidélités dans le temps et dans l'espace. », dans *Hommage à Roland MOUSNIER : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, 1981, p. 3-24.

<sup>168</sup> Se référer au tableau généalogique de madame Souchal présenté en carte I de ce mémoire.

<sup>169</sup> Pour une meilleure approche des jeux d'influence proche du pouvoir royal, je réfère en bibliographie. HARSGOR, M., « Maître d'un royaume, le groupe dirigeant français à la fin XV<sup>e</sup> », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : Renouveau et Apogée*, dir. CHEVALIER, B et CONTAMINE Ph, Paris, 1985, p. 135-146; HARSGOR, M. « Fidélités et infidélités au sommet du pouvoir », dans *Hommage à Roland MOUSNIER : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, 1981, p.259-277; HEERS, J., *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, 1974, et LEWIS, P., « Reflections on the role of royal clientèles in the construction of the french monarchy

### III-2-1) Le retour politique des ecclésiastiques d'Amboise auprès <sup>du</sup> de roi.

Malgré la disgrâce de leur père, un fait politique majeur va permettre le retour en grâce des d'Amboise auprès du roi Louis XI. Ce retour est lié à une affaire encombrante pour la stabilité de la couronne en 1471. A cette date, le frère unique de Louis XI est le duc de Guyenne après avoir perdu l'apanage du duché de Normandie, leur des hostilités liées à la guerre du « *Bien Publicque* » de 1465. En conflit avec le roi, Charles de France complot de nouveau avec le duc Bretagne et le duc de Bourgogne contre l'autorité royale quand il meurt d'une maladie vénérienne, en 1471. Ce décès fortuit arrange autant qu'il dérange Louis XI dans son organisation de déstabilisation de la Bourgogne.

La mort du duc de Guyenne brise net une nouvelle alliance féodale contre Louis XI. La propagande bourguignonne, conduite par le duc Charles le Téméraire lui-même, accuse le roi de France d'avoir fait disparaître son dauphin et héritier à la couronne de France par empoisonnement. Un coupable présumé est arrêté par le duc de Bretagne, qui fuyait la cour du duc de Guyenne. Il s'agit de Jean d'Estissac, abbé de Saint Jean d'Angély en 1471. Ce dernier est reconnu espion du roi, et l'affaire s'engage mal pour Louis XI. Le mécontentement des féodaux commence à reprendre une ampleur politique contre le pouvoir royal, qui est encore fragile des suites de la guerre civile de 1465. Pour sortir de cette impasse politique, Louis XI va utiliser la compétence et le réseau de plusieurs clercs à son service<sup>170</sup>.

---

(mid-XIV<sup>th</sup>/end-XV<sup>th</sup> centuries), dans *L'État ou le roi, les fondations de la modernité monarchique en France, (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*. Paris, 1991.

<sup>170</sup> Pour référence historique sur le contexte politique autour de la mort de Charles de France et le conflit entre Louis XI et les ducs de Bretagne et de Bourgogne, voir STEIN, H., *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, 1919.

Le roi de France envoie plusieurs enquêteurs et juristes pour résoudre l'imbroglio politique, dont « *Maistre Loys d'Amboise* » qui se trouve en Guyenne, où retiré après la disgrâce de 1465, il informait le roi sur les agissements de son frère Charles, ce qui le mit en faveur<sup>171</sup>. Le rhétoricien poitevin Jean Bouchet donne une réflexion sur les enjeux et le rôle des d'Amboise dans cette affaire de Guyenne, dans ses chroniques historiques « *les Annales d'Aquitaines* » écrites vers 1525 à Poitiers<sup>172</sup>.

*Or il faut entendre qu'avant le trépas du Duc, ledit abbé fut accusé d'avoir baillé le poison en ladite pesche, à ladite de Montsoreau, & au Duc, & constitué prisonnier. Et pour son procez, parce qu'il estoit homme d'Eglise, commis à l'Evesque d'Angers, & Messire Loys d'Amboise, & estoit greffier Maistre Pierre de Sagierges, secretaire dudit Evesque d'Angiers. Des que le Roy fut adverty du trespas du Duc de Guienne son frere, il mandat audit Maistre Loys d'Amboise, qu'il se retirast vers lui, & mena ledit Sacierges son Greffier, & qu'il leur feroit tout plein de biens, mais qu'ilz apportassent avec eux le procez, qui avoit été faict contre ledit Abbé de Saint Jean d'Angely : aussi rescrivit audit Maistre Loys, & à frere Pierre d'Amboise son frere, qui lors estoit Abbé de Saint iouin de Marnes pres Thouars. A ceste rescription, lesdits d'Amboise & Sacierges, s'en allèrent vers le Roy Loys, & emporterent avec eux ledit procez, qui fut cause de rappeler en grace les enfans de Messire Pierre d'Amboise Seigneur de Chaumont, qui estoient douze, tous enfans masles, lesquels ont fleury en la Chevalerie & en l'Eglise, Car ledit Maistre Loys d'Amboise fut tantost Evesque d'Alby, ledit frere Pierre d'Amboise Evesque de Poitiers, l'autre Abbé de Cluny, l'autre Archevesque de Rouen : et au regard dudit Sacierges, fut procureur du Roy au Grand Conseil, depuis Maistre des Requestes, apres Evesque de Luçon, & depuis Chancelier de Milan pour le Roy Lois douziesme.<sup>173</sup>*

<sup>171</sup> Cf. GAUSSIN, P.-R., « Les conseillers de Louis XI », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : renouveau et apogée*, Paris, 1985, p.116.

<sup>172</sup> Jean Bouchet est né dans la ville de Poitiers, le 31 janvier 1476, au sein d'une famille aisée de la nouvelle bourgeoisie française du XV<sup>e</sup> siècle. Son père Pierre Bouchet était originaire de l'Anjou et vint s'installer dans la capitale régionale du Poitou, pour y prendre une charge de procureur du roi Louis XI vers 1470. Sous Charles VIII, Jean Bouchet devient lui-même procureur du roi à Poitiers, où il va écrire les « *Annales d'Aquitaine* », puis de nombreuses œuvres poétiques et rhétoriques.

<sup>173</sup> BOUCHET, J., *Les Annales d'Acquitaine, faicts et gestes des roys de France et d'Angleterre*, Poitiers, 1643, p. 278.

Après l'affaire du duc de Guyenne, l'ensemble des ecclésiastiques de la famille d'Amboise vont intégrer le Conseil royal entre 1472 et 1481<sup>174</sup>. Le groupe des clercs d'Amboise demeure des grands serviteurs du roi, car ils deviennent les maîtres d'œuvre de la structure d'un État royal puissant en Languedoc, en Roussillon et en Bourgogne. Ils sont aussi chargés de la protection diplomatique des frontières extérieures avec l'Aragon, la Savoie et la Suisse. Louis XI utilise toutes ses ressources financières pour les représentants légitimes de la spiritualité chrétienne que sont les évêques, les abbés et autres gens d'Eglise, pour établir la primauté de la monarchie à l'intérieur même des anciens apanages royaux.

*Le roi s'est avisé que les hommes d'Église dans l'ensemble offrent pour le service de l'État certaines supériorités sur les laïques : un monarque d'esprit aussi positif et pragmatique que Louis XI ne saurait manquer de mettre à profit pour sa politique le prestige, l'expérience, la conscience professionnelle de ses prélats ; Machiavel en a fait la remarque. La condition de cette utilisation, c'est évidemment que le roi ait une part notable, quasi décisive, dans le choix des évêques, sinon dans leur destitution.<sup>175</sup>*

Entre 1472 et 1483, le rôle stratégique de soutien et de relais du pouvoir royal au sein des abbayes et évêchés sous tutelle d'Amboise vont contribuer au maintien de l'autorité temporelle et spirituelle du roi, dans les grands duchés de France. L'évolution politique des différents garçons ecclésiastiques d'Amboise demande une introduction prosopographique de leurs parcours respectifs. Cette prosopographie va permettre de mieux définir les causes à effets entre le soutien parental et le service au roi.

---

<sup>174</sup> Cf. GAUSSIN, P.R., « Les conseillers de Louis XI », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : renouveau et apogée*, CNRS, Paris, 1985, p.115-117.

<sup>175</sup> LACGER, L. de, *Louis d'Amboise, évêque d'Albi 1474-1503*, Albi, imprimerie du Sud Ouest, 1950, p.11

### III-2-2) Prosopographie et liens politiques des frères ecclésiastiques d'Amboise.

La prosopographie présente est établie selon les liens politiques et religieux de chacun des frères d'Amboise avec leur parent et avec le roi de France. Certaines dates de nominations à des charges ecclésiastiques ou administratives se retrouvent dans le même cursus des différents religieux d'Amboise. Deux années marquent réellement les liens entre parenté et service au roi. 1472 est le retour aux affaires de l'État pour Louis d'Amboise, ce qui entraîne une première promotion de plusieurs d'Amboise. La seconde période est en 1481 où les affaires de l'État sont prises en charges par Louis et Charles d'Amboise lors de la maladie de Louis XI. Les différentes prosopographies indiquent un nouveau mouvement de nomination à de hautes dignités épiscopales pour Pierre, Jean et Jacques d'Amboise.

Le personnage central du réseau d'influence des ecclésiastiques d'Amboise auprès de Louis XI est sans conteste Louis d'Amboise. Ami et confident de Louis XI dès 1471, il va devenir le spécialiste des affaires du Midi pour le compte de l'État royal français, entre 1474 et 1503. Dans sa correspondance, Louis XI le compare à « *l'evesque Turpin* » pour son zèle et sa détermination à régler au mieux les affaires du roi. « *Mons' d'Alby, mon amy, le plus vaillans que fut oncques l'evesque Turpin, je ne sçay comment je vous puisse assez mercier du service, de la peine et diligence que prenez pour mes affaires, car vous les avez à cueur autant ou plus que je n'ay.*<sup>176</sup> ». Cette comparaison flatteuse avec le bon conseiller de Charlemagne exprime également une pensée royale à travers les actions de Louis d'Amboise. C'est la consolidation du royaume qui prévaut dans l'exemple politique et historique de l'ancien empire carolingien.

---

<sup>176</sup> LOUIS XI, *Lettre de Louis XI*, éd. Vaysen et Charavay, Paris, document MCCCCLI. (340), p.40-41. Adressée à l'évêque d'Albi, en date de Méry-sur-Seine, le 26 juin 1479.

Dans son étude sur la correspondance de Louis XI entre 1461 et 1483, Lise Robidoux définit une liaison entre la quantité de courrier adressé par Louis XI à un membre de son Conseil, en rapport à l'importance de celui-ci dans les affaires du royaume<sup>177</sup>. Cette analyse détaille les assistants politiques du roi, sur lesquels il s'appuie à son Conseil, pour gouverner et expédier les affaires importantes. Entre 1472 et 1483, la correspondance entre Louis XI et son conseiller Louis d'Amboise démontre que l'évêque d'Albi est le plus proche des conseillers du roi, avec plus de vingt deux correspondances personnelles. Louis d'Amboise et ses frères organisent plusieurs réseaux de soutien à la parenté, au sein des structures royales, grâce au roi qui garde le contrôle sur les offices et les attributions des sièges épiscopaux.

Auprès de Louis, on retrouve la présence de ses frères ecclésiastiques Jean, Pierre et Jacques au service du roi. Jean est mentionné présent au Conseil entre 1472 et 1475, il est surtout un officier de l'Hôtel du roi dans cette période. Pierre est peu présent entre 1479 et 1483, mais Jacques est mentionné quatorze fois entre 1478 et 1481. Clunisien et docteur de la Sorbonne, Jacques d'Amboise œuvre aux affaires de Cluny et du roi. Le rôle diplomatique des clercs d'Amboise confirme leur maîtrise politique dans les hautes affaires de l'État. Plusieurs lettres de créance pour les ambassadeurs du roi de France sont adressées au roi Ferdinand de Castille et Jean d'Aragon en 1475, qui confirment les fonctions de Louis et de Jean d'Amboise au service du roi<sup>178</sup>. On retrouve également « *maistre Pierre de Sacierges* », qui est nommé par Jean Bouchet dans les affaires de Guyenne.

---

<sup>177</sup> ROBIDOUX, L., *L'analyse du courrier de Louis XI, Roi de France*, 2 vol., Maîtrise ès Art, Montréal, Université de Montréal, novembre 1980. Voir second volume en chap.II.

<sup>178</sup> Pour la lettre d'introduction adressée au roi Jean d'Aragon en février 1475, voir pièce justificatif n°VI en page xxii de ce mémoire.

*Très hault et puissant prince, nostre très chier et très amé frere, cousin et alyé, nous envoyons presentement par devers vous noz amez et feaulx conseillers les evesques d'Alby et de Lombaiz; maistre Jehan d'Amboise, prothonotaire du Saint Siege appostolique, maistre des requestes ordinaire de nostre hostel; Rogier, seigneur de Grantmont, escuier, nostre chambellain; et maistre Pierre de Sacierges, juge et mage de notre pays de Quercy, nostre notaire et secretaire, ausquieulx nous avons donné charge de vous dire aucunes choses.*<sup>179</sup>

Jean d'Amboise est le premier fils ecclésiastique d'Amboise né vers 1432 et le second fils du seigneur de Chaumont. On trouve son nom dans une lettre de crédit écrite par Louis XI au pape Pie II en 1461. Mikhael Harsgor indique que le roi mentionne Jean d'Amboise comme un de ses conseillers « *pro aliquibus expendendis, ce qui implique une mission diplomatique exécutée par le jeune Jean, accompagnant, sans doute son père, Pierre lors de sa mission italienne.*<sup>180</sup> ». Il devient le doyen de la collégiale royale de Saint-Hilaire-le-grand de Poitiers entre 1462 et 1467. Après l'affaire de Guyenne, il est nommé maître des requêtes de l'Hôtel en 1472 et il remplace son frère Louis comme abbé de Saint-Jean d'Angély. En 1478, il est nommé évêque de Maillezais grâce à l'influence de son frère Louis, Lieutenant général du roi en Languedoc. La présence de son frère aîné Charles et de Louis au chevet de Louis XI permet son transfert de Maillezais à Langres, où Il devient duc évêque et pairs de France en 1481<sup>181</sup>. Nommé Lieutenant du roi en Bourgogne, il meurt à cette charge en 1498 en léguant sa charge du diocèse de Langres à son neveu Jean II d'Amboise<sup>182</sup>.

<sup>179</sup> LOUIS XI, *Lettre de Louis XI*. Document DCCCXXXV (835), p.308-309.

<sup>180</sup> HARSGOR, M., *op.cit.*, t.I, p. 933.

<sup>181</sup> Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Langres possède le titre du duché de son diocèse ce qui fait de lui le vassal direct du roi de France. Le duc évêque de Langres possède également le titre de pairs de France, car il a l'obligation d'assister son suzerain à ses conseils et pour rendre la justice. Cf HARSGOR, M., *op.cit.*, p.934.

<sup>182</sup> Jean II d'Amboise est le fils du seigneur de Bussy, Jean d'Amboise et de Catherine de Saint Belin.

Le troisième fils ecclésiastique de Pierre d'Amboise est Aimery, qui est né à Chaumont en 1434. Aymerie (ou Émerie) d'Amboise est devenu chevalier de l'Ordre hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes vers 1450. On ne connaît pas les raisons de son engagement, mais celle ci pourrait être lié à la maison d'Auvergne dont plusieurs Grands maîtres furent originaires comme Jean de Milly, Guy de Blanchefort et surtout Pierre d'Aubusson. Ce dernier fut commandeur pour Jean de Milly et Grand Prieur de l'ordre auprès de Charles VII entre 1440 et 1450, puis devient Grand Maître de 1476 à 1503. Aucun membre de la parenté d'Amboise ne se retrouve sous la responsabilité directe d'Aymerie d'Amboise au sein de l'ordre de Rhodes. Cependant, ce dernier joue un rôle important dans la politique méditerranéenne du pouvoir royal français. Il est également Grand Prieur de Saint Jean auprès des commanderies de Bourgogne et de Champagne dans les années 1470 à 1480. Il est nommé à la succession de Pierre d'Aubusson Grand Maître de l'ordre à Rhodes en 1503, grâce à l'appui du roi de France Louis XII et de son frère Légat pontifical Georges d'Amboise, où Il meurt en novembre 1512<sup>183</sup>.

---

<sup>183</sup> Après la mort d'Aymerie d'Amboise en 1512, c'est le neveu d'Aubusson, Guy de Blanchefort, qui fut élu Grand Maître. Voir FAROCHON, P.A. *Les chevaliers de Rhodes et de Malte*, Tours, 1893; ENGEL, C., *Histoire de l'Ordre de Malte*, Genève, 1968, p.130-136 et GUTTON, F, *Sous l'emblème de la Croix de Saint Jean de Jérusalem*, Paris, 1980. On retrouve des informations sur les liens entre Aymerie et le pouvoir royal français dans CHERRIER, C, de, *Histoire de Charles VIII, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés*, 2 vol., Paris, édition Didier, 1870 et LABANDE-MAILFERT, Y., *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*, Paris, 1975.

Louis est né vers 1434. Il fait des études de droit à Agen, où il est *licencié Agenais ès lois* en Languedoc entre 1450 et 1462<sup>184</sup>. En 1462, il prend la suite de Jean Jouffroy à l'évêché d'Albi, mais la rébellion de son père contre Louis XI amène celui-ci à le destituer en 1465. Exilé à la cour de Charles de France, il surveille celui-ci pour le compte de Louis XI. Après l'affaire du procès lié à la mort du duc de Guyenne, il devient d'abord protonotaire puis procureur général de Louis XI à la cour de Rome en 1472. Abbé de Saint Jean d'Angély en 1472, il transmet cette charge à son frère Jean, quand Louis XI le nomme évêque d'Albi en 1474<sup>185</sup>. Mentionné trente-sept fois au Conseil royal entre de 1472 et 1483, Louis d'Amboise devient le bras droit et le confident du roi dans les affaires diplomatiques difficiles en Suisse, en Aragon et en Roussillon et Sardaigne, dont il organise lui-même la campagne militaire et politique entre 1474 et 1475<sup>186</sup>. Il est nommé Lieutenant général en Languedoc, puis Lieutenant général pour le Roussillon et la Cerdagne espagnole entre 1474 et 1484. Sous couvert de seconder son parent Jean II de Bourbon, le nouvel évêque d'Albi va recevoir les pleins pouvoirs de la main de Louis XI.<sup>187</sup>

---

<sup>184</sup> Voir en référence pour la biographie de Louis d'Amboise, LACGER, L. de, *Histoire religieuse de l'Albigeois*, Albi, Imprimerie coopérative du Sud Ouest, 1962; LACGER, L. de. « Louis d'Amboise, évêque d'Albi », dans *Albia Christiana*, Revue historique des anciens diocèse d'Albi, Castre-Lavaur, Ile série, tome X, janvier-juin, 1913, p. 5-28. Également sur sa formation, je réfère TABBAGH, Vincent, « Effectif et recrutement du clergé séculier français à la fin du Moyen Âge » dans *Le clerc séculier au Moyen Âge*, Paris, publication de la Sorbonne, 1993, p. 181-190. VERGER, J., « Les gradués en droit dans les sociétés urbaines du Midi de la France à la fin du Moyen Age », dans *Milieus universitaires et mentalité urbaine au Moyen Age*, Paris, 1987, p. 145-155.

<sup>185</sup> Vaysen indique la nomination de Louis d'Amboise comme évêque d'Albi le 24 janvier 1474. Voir SAINTE MARTHE, D., *Gallia Christiana*, T.1, Paris, 1715, p.33-34.

<sup>186</sup> Pour le conflit franco-aragonais sous Louis XI, je réfère CALMETTE, J., *La question des Pyrénées et la marche d'Espagne au Moyen Âge*, Paris, 1947. Voir notre pièce justificative n°V en page xxi de ce mémoire, concernant les pouvoirs militaires donnés à l'évêque d'Albi.

<sup>187</sup> Voir pièce justificative n°IV en pages xix et xx de ce mémoire. Lettres du roi Louis XI en faveur de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qu'il crée président des États de Languedoc. Origines: document tiré des registres du parlement de Toulouse et daté du 06 mars 1474.

En 1481, il assure l'intérim et le suivi des affaires de l'Etat avec ses frères Jean et Charles, lors de la maladie de Louis XI. Lise Robidoux signale que seules cinq personnes resteront proches du roi à ce moment précis. « *Lors d'une maladie qui l'empêche de s'occuper des affaires, Louis XI confie le soin d'expédier les dépêches à cinq personnes : à Louis d'Amboise, au frère de ce dernier, à Charles gouverneur de Bourgogne, au maréchal de Gyé et à Jean du Lude.* ».<sup>188</sup> Entre 1477 et 1484, Louis devient Lieutenant général de Bourgogne et il gère la mise sous tutelle politique du duché. Toujours présent à sa charge de lieutenant du roi en 1497, l'évêque d'Albi marie son jeune frère Hugues d'Amboise, comte d'Aubijoux, avec la fille du bâtard Jean d'Armagnac, pour garder le contrôle sur le domaine des Armagnac au nom du roi Charles VIII.<sup>189</sup> En 1496, il établit le nouveau parlement de Dijon au nom du roi Charles VIII, puis il organise le mariage du roi avec Anne de Bretagne avec l'aide de ses frères Jean et Georges. Il meurt en 1503 en laissant son diocèse et ses biens à son neveu Louis II d'Amboise.

---

<sup>188</sup> ROBIDOUX, L., *L'analyse du courrier de Louis XI, Roi de France*, maîtrise ès art, Montréal, Université de Montréal, 1980, vol. II, p.38.

<sup>189</sup> Pour la succession des Armagnacs, voir SAMARAN, Ch. *La maison d'Armagnac au XV<sup>e</sup> dans le Midi de la France*, Paris, 1879.

Le cinquième fils ecclésiastique du seigneur de Chaumont est né vers 1450<sup>190</sup>. Pierre est placé très jeune à l'abbaye bénédictine de Saint-Jouin-de-Marnes en Poitou, qui se trouve sur le domaine des seigneurs d'Amboise de Thouars. Vers 1467, il devient l'abbé de Saint-Jouin, avant même d'avoir vingt ans. Il gardera le bénéfice et le titre après être nommé évêque de Poitiers en 1481, grâce aux influences de ses frères aînés présents au Grand Conseil du roi. Il est rarement cité comme conseiller du roi, sous Louis XI et Charles VIII, mais son rôle stratégique dans le réseau familial est de première importance. Il organise un puissant népotisme dans le diocèse de Poitiers, dont sont issus de nombreux futurs évêques et abbesses de la parenté d'Amboise dans la première décennie du XVI<sup>e</sup> siècle. L'évêque Pierre d'Amboise meurt dans l'hôtel particulier de son cadet Georges d'Amboise à Blois en 1505. Son parent Jean de la Trémoille prend sa place épiscopale de Poitiers.

---

<sup>190</sup> Pour l'évêque Pierre d'Amboise, je réfère en bibliographie de base, BALTEAU, J., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1936, t.2, p.521-522; SALVINI, J. *Le diocèse de Poitiers à la fin du Moyen Âge (1356-1560)*, Poitiers, 1946; VILLARS, Fr. « Pierre d'Amboise évêque de Poitiers (1481-1505) », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, 1966, t.II, p. 1381-1387 et aussi VILLARS, Fr. « Le conflit entre l'évêque Pierre d'Amboise et le chapitre cathédrale pour la juridiction ecclésiastique de Poitiers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, 1968, p.341-360. Voir également, SAINTE MARTHE, D., *Gallia Christiana*, t.II, 1720, col. 1202 et 1276.

Jacques est né vers 1455 et il rentre également très jeune dans l'ordre bénédictin de Cluny vers 1470. Après être passé par le Collège de Cluny qui forme de nombreux clercs clunisiens à devenir des docteurs en droit canon à l'université de la Sorbonne à Paris<sup>191</sup>, Jacques d'Amboise est doyen de la collégiale clunisienne de Montierneuf de Poitiers à partir de 1475<sup>192</sup>. En latin *Monasterium novum*, Montierneuf possède des nombreuses terres et biens immeubles en Poitou et en Aunis<sup>193</sup>. Jacques est nommé abbé de Jumièges en Normandie à la place de son frère Louis, puis il devient abbé de Cluny en 1481 par faveur royal, après avoir été coadjuteur de l'ordre clunisien pour son cousin Jean de Bourbon<sup>194</sup>. Sa nomination comme abbé de Cluny correspond à la présence de Louis et Jean proche du roi. Son évolution suit celle de ses frères aînés et il participe au maintien de la parenté d'Amboise en Bourgogne. Mentionné quatorze fois comme conseillers du roi de 1478 à 1481 par Pierre Roger Gaussin, il devient évêque de Clermont en 1505. Il meurt en 1516, en laissant sa charge épiscopale à son neveu clunisien Geoffroy d'Amboise, qui est un des fils du frère de l'évêque, le seigneur de Bussy Jean d'Amboise.

---

<sup>191</sup> C.f THOMAS, S., *Benedictine monks at the university of Paris: A.D 1229-1500*, Leiden/ New York, 1995.

<sup>192</sup> *Jacques d'Amboise entered the monastery of Cluny (dioc. Macon) at a young age and was send to the College de Cluny in Paris to study the canon law. At the some later date and probably at some other university than of Paris, he was promoted to the DDecr.* THOMAS, S., *Benedictine monks at the university of Paris: A.D 1229-1500*, Leiden/ New York, 1995, p.18. Voir également FAVREAU, R., *op. cit.*, p.460.

<sup>193</sup> L'Aunis définit la région des deux Charentes, soit la Charente et la Charente Maritime actuelles.

<sup>194</sup> Pour référence sur le parcours universitaire et clunisien de Jacques d'Amboise, entre 1470 et 1516, voir CAILLET, P., « La décadence de l'ordre de Cluny au XVe siècle », dans B.E.C, t. 89, 1928, p. 218-224; JOUEN, L. *Jumièges à travers l'histoire, à travers les ruines*, Rouen, 1926, p. 47-49 et RACINET, Ph., *Crises et renouveaux, les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Arras, 1997. Sur la biographie de Jacques d'Amboise, je réfère SOUCHAL, G., *op.cit.*, p. 569-577; BALTEAU, J., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1936, t.2, p.510-512.

Enfin le dernier des six fils ecclésiastiques d'Amboise, Georges d'Amboise est né vers 1460 à Chaumont sur Loire<sup>195</sup>. Avant 1475, il est chanoine à l'abbaye royale de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers. Grâce au soutien familial, il reçoit de Sixte IV la charge de l'abbaye et la collégiale de Saint Paul de Narbonne en 1475, puis l'abbaye cistercienne de Grand selves en 1477, durant la lieutenance générale de son frère Louis. Georges d'Amboise porte les titres de protonotaire apostolique et de docteur ès droit canon vers 1480. Il devient protonotaire du roi, selon des citations sur des ordonnances, avec ses frères Louis évêque d'Albi et Jean évêque duc de Langres. En 1481 il est précepteur de l'abbaye de Gaillac sur le diocèse d'Albi, mais il échoue pour prendre la cure de l'archevêché de Narbonne vacant. Louis XI lui oppose son poulain François Hallé, dont le Pape sixte IV entérine l'élection en 1482. Il est nommé aumônier du roi auprès du dauphin Charles en 1483 et il devient allié et ami avec le cousin du roi, Louis duc d'Orléans<sup>196</sup>. Après la mort de Louis XI, Georges profite du soutien du nouveau roi et de sa famille présente au Grand Conseil pour se faire confirmer évêque de Montauban en 1484.

De 1485 à 1487 il prend le parti du duc d'Orléans contre le roi et la régence des Beaujeu, mais après la défaite des troupes bretonnes à Saint Aubin des Cormiers, l'évêque de Montauban est emprisonné au château de Corbeil en 1487 puis mis sous la tutelle de la justice ecclésiastique à Meung sur Loire. En 1489, il est éloigné de la cour et envoyé en exil dans son diocèse de Montauban, où il prépare son élection au siège

---

<sup>195</sup> Sur Georges d'Amboise, BALTEAU, J., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1936, t.2, p.491-503 et CHALINE, N., *Histoire des diocèses de France : Rouen-Le Havre*, Paris, 1976. Je citerai une référence non incluse dans ma bibliographie, mais conseillée par les historiens et les biographes du cardinal d'Amboise. LEGENDRE, L., *Vie du cardinal d'Amboise*, 1726, 2 vol.

<sup>196</sup> C.f LA SELLE, X. de. *Le service des âmes à la cour. Confesseur et aumônier des rois de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup>*, Paris, 1995.

d'archevêque de Narbonne, qu'il obtient à la mort de François Hallé en 1492. Revenu en Grâce, Louis d'Orléans devient gouverneur de Normandie en 1493. Le nouvel archevêque de Narbonne profite de la situation pour se placer dans la course à l'archevêché de Rouen. Georges d'Amboise est nommé archevêque de Rouen le 7 août 1494 et il devient Lieutenant général du duc d'Orléans gouverneur du roi en Normandie<sup>197</sup>.

En 1498, la mort de Charles VIII bouleverse la situation et Louis d'Orléans devient le nouveau roi de France, sous le titre de Louis XII. Georges d'Amboise est nommé gouverneur de Normandie<sup>198</sup> où Il crée l'Échiquier perpétuel de Normandie, dont il est nommé président à vie par le roi en 1499. Devenu cardinal de France et premier homme de l'État royal après le roi, il nomme son neveu Georges II d'Amboise à sa succession, comme archevêque de Rouen en 1510. Il laisse sa devise latine de cardinal inscrite sur ses armes ecclésiastiques, *Non confundas me, Domine, expectatione mea*<sup>199</sup>. La formation juridique des clercs d'Amboise va servir les intérêts de l'État royal de Louis XI à Louis XII.

En parallèle au soutien parental entre les différents frères d'Amboise, d'autres parents issus des premières alliances matrimoniales vont soutenir l'implantation du réseau d'influence des ecclésiastiques d'Amboise sous Louis XI. La commende de l'abbaye de Jumièges est le meilleur exemple du contrôle d'une charge ecclésiastique.

---

<sup>197</sup> TABBAGH, V., *Fasti Ecclesiae Gallicane. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*, t.II, le diocèse de Rouen., 1998, p.139-142.

<sup>198</sup> DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia*, t. IV, p.249. Source originale, lettre royale du 9 juillet 1498 à Compiègne, A. N., Ac, p.86.

<sup>199</sup> Le blason de Georges d'Amboise est l'écu familial (palé d'or et de gueules) posé sur une croix timbré d'un chapeau de cardinal tenu par deux anges. Dessin de la tapisserie du début XVI<sup>e</sup> au château de Gaillon en Normandie et sur estampes. Source originale, B.N, Est. Pièce 18, fol°32 ; coll. Bouchot, N°1750. C.f SOUCHAL, G., op.cit., p.586.

### III-2-3) La clientèle parentale au sein des institutions ecclésiastiques.

Le jeu des recommandations par le truchement d'un parent proche, père, frère, oncle ou cousin, favorise l'élargissement du pouvoir de séduction et d'écoute autour du roi et de son Conseil<sup>200</sup>. Selon Michel Nassiet, les relations de fidélités ou de clientèles parentales établis au XVI<sup>e</sup> siècle sont le résultat d'une mutation des lignages patrilinéaires du XV<sup>e</sup> siècle. Une nouvelle notion de parenté se met en place, car les lignages cadets des filles ne peuvent pas déboucher sur la création d'un lignage nouveau rattaché à la maison principale. Cependant, la constitution de ces alliances matrimoniales contribue à l'élargissement de la parenté de sang au sein des structures ecclésiastiques.<sup>201</sup> Nassiet précise que le lien du sang est le centre de la création d'une clientèle lignagère. « *La parenté est au cœur du phénomène nobiliaire et son observation fournit des clefs pour la compréhension des systèmes politiques et des cultures de l'Europe moderne.*<sup>202</sup> ».

Dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le phénomène des liens de parenté au sein du clergé commence à s'établir comme une possibilité de revenu important pour la noblesse. Pour certaines filles et garçons placés dans des abbayes ou des collèges religieux, on remarque une présence de membres d'une même famille au sein de communautés ecclésiastiques bien établies. Si les communautés religieuses féminines n'ont pas contribué à offrir des clercs et des administrateurs à l'État royal français, elles ont eu leur rôle sociale et politique dans la stabilité économique de leur famille.

---

<sup>200</sup> Cf. CONTAMINE, Ph., « Louis XI, la prise de pouvoir, la foire aux places (juillet-septembre 1461) », dans Contamine, Ph., *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, Paris, 1992, p.131-146; voir également sur la structure des liens, HEERS, Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, 1974.

<sup>201</sup> NASSIET, M., *op. cit.*, p. 156-173.

<sup>202</sup> NASSIET, M., *Ibid.*, p.2.

La parenté ecclésiastique de la maison d'Amboise représente un clientélisme qui se crée sous le contrôle du roi. Les structures de ces réseaux de soutien et de placement auprès de certaines institutions cléricales de fondation royale sont devenues de véritables compétitions économiques et politiques entre certaines familles nobles de provinces. Dans le cas des réseaux ecclésiastiques d'Amboise, on remarque l'existence d'un soutien logistique familial bien établie. Des oncles et des tantes maternels et paternels vont influencer le placement stratégique des enfants cadets de Pierre d'Amboise. Des alliances se forment entre différentes familles d'ecclésiastiques à l'intérieur des institutions cléricales. La tenue des domaines et offices ecclésiastiques offre un outil de financement important et concrétise la mise sous tutelle des biens meubles et immeubles et des revenus d'un ensemble de prieurés, abbayes et chapitres dans les mains d'un seul groupe complexe. La transmission des charges cléricales d'un évêché ou d'une commende d'abbaye à un parent lié au lignage central se développe durant le XV<sup>e</sup> siècle. Les anciennes alliances matrimoniales qui ont été établies pour défendre les droits et les domaines féodaux ont évolué vers le contrôle systématique des biens de l'Église en France.<sup>203</sup>

---

<sup>203</sup> Cf. HARSGOR, M., « Maître d'un royaume, le groupe dirigeant français à la fin XV<sup>e</sup> », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : Renouveau et Apogée*, dir. CHEVALIER, B et CONTAMINE Ph, Paris, 1985, p. 135-146

Un exemple peu soutenu par les historiens existe dans la relation entre une donation cléricale d'un bénéfice et le clientélisme parental établi par le seigneur de Chaumont sous Charles VII. En amont des réseaux d'entraide entre les frères d'Amboise, il existe un cas de donation qui est confirmée par l'alliance matrimoniale entre Marguerite d'Amboise et le conseiller royal Jean du Bec Crespin. Durant le règne de Charles VII, son frère Antoine du Bec Crespin est évêque de Paris en 1447, puis le siège épiscopal de Poitiers lui échappe en 1448.<sup>204</sup> Il devient archevêque de Narbonne du 18 janvier 1460, jusqu'à sa mort le 15 octobre 1472. En 1462, il devient le premier abbé commendataire de l'abbaye bénédictine de Jumièges en Normandie.

Antoine du Bec Crespin est un ambassadeur important pour Charles VII puis pour Louis XI. Pour ce dernier, il négocie auprès du duc de Bourgogne Jean le Bon la rupture d'une alliance secrète entre son fils Philippe le Téméraire et le duc de Bretagne en 1464.<sup>205</sup> La relation familiale entre l'archevêque de Narbonne Antoine du Bec Crespin et les ecclésiastiques d'Amboise se retrouve dans le legs de la commende de l'abbaye normande de Jumièges.

---

<sup>204</sup> Robert Favreau nous indique que les élections épiscopales de Poitiers représentent un enjeu stratégique entre le chapitre poitevin et les candidats du pape et du roi de France. Pour le siège épiscopal de Poitiers en 1448, *Antoine Crespin, nommé en 1447 par Nicolas V évêque de paris et soutenu par le roi mais évincé alors par le chapitre cathédral au profit de Guillaume Charrier*. Cf. FAVREAU, R., *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, IV<sup>e</sup> série, t. XV, 1977-1978, p.457.

<sup>205</sup> Cette alliance annonce la révolte du *Bien Publique* et le conflit entre Charles de Bourgogne et Louis XI, dont est témoin directement Antoine du Bec Crespin et Philippe de Commynes. « *Après fut apporté le vin et les espices : et prindrent les ambassadeurs congié du père et du fils. Et quand ce vint que le comte d'Eu et le chancelier eurent prins congié dudit comte de charrolois, qui estoit assez loin de son père, il dit à l'arcevesque de Narbonne, qui vint à le dernier : « Recommandez moy très humblement à la bonne grace du roy, et luy dites qu'il m'a bien fait laver icy par son chancelier, mais que avant qu'il soit un an il s'en repentira. » Ledit archevesque de Narbonne fit ce messaige au roy quant il fut de retour comme vous entendrez cy apres. Ces parolles engendrèrent grande hayne dudit comte de Charolois au roy »*. Voir COMMYNES, Ph. de, *Mémoires sur Louis XI*, Paris, 1979, p. 40-41.

A la mort d'Antoine du Bec Crespin, c'est Louis d'Amboise qui devient abbé commendataire en 1472 et cette donation du droit de commende est soutenue par Louis XI. Un érudit normand, le chanoine Louis Jouen, souligne sans le savoir toute l'implication des réseaux familiaux qui se sont tissés autour de la commende de Jumièges, depuis Antoine du Bec Crespin.

*Il eut pour successeurs deux frères de l'illustre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et ministre de Louis XII : Louis archevêque d'Alby, le confident de Louis XI (1472-1474) et Jacques d'Amboise, qui garda l'abbaye jusqu'à son élévation au siège épiscopal de Clermont (1474-1505). (...) En 1505, il se démet en faveur d'un de ses neveux, François de Clermont-Lodève<sup>206</sup>, archevêque d'Auch, puis de Narbonne, et plus tard cardinal du titre de Saint Adrien.<sup>207</sup>*

Dans la continuité de la passation familiale d'un contrôle de la commende d'une Abbaye, l'exemple de Jumièges n'est pas le seul. Louis d'Amboise est également abbé à Saint Jean d'Angély en Guyenne depuis 1472, lorsque Louis XI le fait nommer évêque d'Albi dans le courant de 1474. C'est avec l'assentiment royal, qu'il donne la commende de Jumièges à son frère Jacques clunisien à Montierneuf de Poitiers. En même temps, il transmet la charge de l'abbaye royale de Saint Jean d'Angély à son autre frère Jean qui après avoir été doyen de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, cumule lui-même les fonctions de protonotaire et de procureur du roi à Rome depuis 1472.

---

<sup>206</sup> François de Clermont Lodève est le fils de Tristan de Clermont Lodève et de Catherine d'Amboise.

<sup>207</sup> JOUEN, L., *Jumièges à travers le temps, à travers les ruines*, Rouen, 1925, p.53-54.

### III-3) Les réseaux de parenté des ecclésiastiques d'Amboise dans les affaires de l'État.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la stratégie de soutien parentale au sein des abbayes et évêchés sous tutelle d'Amboise contribue au maintien de leur présence auprès du roi. Le clientélisme ecclésiastique de la famille d'Amboise soutient les structures administratives et politiques d'un État royal centralisateur. En retour le roi leur permet aux d'Amboise de s'assurer d'une puissance économique très importante au sein du royaume. Le noyautage des structures royales et ecclésiastiques par la famille d'Amboise reste exceptionnel par son envergure humaine et sociale. Il est également remarquable de longévité par rapports aux ruptures politiques et aux disgrâces royales que cette famille a connu.

Plus précisément Mikhael Harsgor a établi l'existence d'un système relationnel, entre le personnel du Conseil royal et le roi lui-même, à travers la mise en place d'une oligarchie parentale qui est le garant de la survie du groupe au complet. Charles VIII ne dément pas cette règle lorsqu'il écrit à un de ses conseillers en 1488, « *Vous savez que je vous ay souvent dit qu'il n'est point de meilleur amitié que de bons parens et alliés, car toujours ils pensent aux affaires les uns des autres*<sup>208</sup> ». Les recherches de Robert Favreau sur les réseaux ecclésiastiques en Poitou et celles de Geneviève Souchal sur le mécénat économique des d'Amboise à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, permettent d'établir des connexions entre parenté ecclésiastique et maîtrise économique.

---

<sup>208</sup> HASGOR, M., *Recherches sur le personnel du conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille, t. IV, 1980, p.2292.

### III-3-1) Le réseau économique de la parenté au sein des institutions cléricales.

Le règne de Louis XI concrétise la pensée politique de Charles VII la mise en place d'un soutien ecclésiastique de l'Etat royal pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Cette vision contribue au maintien de l'autorité royale par les membres actifs du clergé français au service du roi, comme le remarque Mikhael Harsgor.

*Le royaume comptait entre 1483 et 1515, un nombre de cent-neuf archevêchés et évêchés, à l'exclusion des sièges bretons, Nantes excepté. Pendant cette période, on enregistre quarante-quatre épiscopats des membres du Conseil (...) Des cent-neuf sièges, seuls trente n'ont pas été occupés par des membres de l'oligarchie centrale.<sup>209</sup>*

Les réseaux oligarchiques issus du clergé français représentent la pierre angulaire du pouvoir royal au XV<sup>e</sup> siècle. Tributaires du roi pour l'obtention d'un revenu clérical, les membres de la noblesse ecclésiastique se soumettent à l'autorité royale, tout en organisant eux même leurs structures parentales autour des bénéfices et des diocèses les plus lucratifs. La mise en place d'un réseau parental au sein des institutions cléricales s'effectue en parallèle des alliances matrimoniales laïques. Ces deux stratégies économiques expliquent l'enrichissement de certaines familles cadettes à la fin du XV<sup>e</sup> en France.

Devenu évêque de Poitiers en 1481 sur Lettre royale de Louis XI, Pierre d'Amboise<sup>210</sup> constitue un ensemble ecclésiastique de népotisme et de contrôle des charges cléricales en Poitou et en Saintonge, grâce à un réseau de parenté issue de plusieurs alliances matrimoniales.

---

<sup>209</sup> HARSGOR, M., « Maître d'un royaume. Le groupe dirigeant français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1985, p.37.

<sup>210</sup> Voir à ce propos VILLARS, Fr, « Pierre d'Amboise évêque de Poitiers (1481-1505) », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, 1966, t.II, p. 1382-1383.

La principale parenté alliée est celle issue de Marguerite d'Amboise, qui établit par son second mariage une importante alliance au sein du clergé de Saintonge. Après la mort de Jean du Bec Crespin en 1454, Marguerite se remarie avec Jean II de Rochechouart, seigneur de Vivonne en Poitou. La famille des Rochechouart est solidement installée dans le réseau ecclésiastique du diocèse de Saintes, ville voisine de Poitiers. Robert Favreau souligne l'importance des alliances familiales des d'Amboise dans plusieurs diocèses à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

*Les Rochechouart se succèdent sur le siège épiscopal de Saintes pendant un siècle et Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, a deux frères, un cousin et un neveu évêques, un frère et un neveu abbés, une cousine et une nièce abbesses. Après lui, le siège épiscopal est occupé par son parent Jean de La Trémoille, puis par le neveu de celui-ci, Claude Tonnerre, lequel aura également son neveu pour successeur.<sup>211</sup>*

La possession d'un ou de plusieurs domaines d'une abbaye ou d'un prieuré déclenche des conflits juridiques voir de véritables batailles rangées au sein du clergé français. L'enjeu économique se transforme peu à peu en rivalité territoriale pour la possession seigneuriale d'une abbaye ou autre lieu religieux. Robert Favreau fait ressortir un argument de poids couramment utilisé lors des procès de nullité d'élection ecclésiastique donné au Parlement de Paris. Les procès verbaux expriment plusieurs témoignages d'hommes et de femmes d'Église qui dénoncent les membres aristocratiques du haut clergé à trop vouloir « *s'enrichir la crosse* » en dilapidant le bien clérical en faveur de leur propre famille seigneuriale. Les différents réseaux ecclésiastiques appartenant à la noblesse rivalisent entre eux, pour le contrôle des revenus cléricaux et autres pensions allouées par le roi.

---

<sup>211</sup> FAVREAU, R., *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, IV<sup>e</sup> série, t. XV, 1977-1978, p. 459.

*Comme estoit propriétaire pour y faire enterrer son père, ses sœurs et frères a donné des biens et revenus de l'abbaye à ses neveux, nièpces et parens pour les marier et bastir leur maison. (...) et baillé tous les bénéfices à ses nièpces religieuses et ainsi grossir le patrimoine seigneurial à l'entour.<sup>212</sup> »*

Au sein du diocèse de Poitiers de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on retrouve des couvents monastiques féminins et masculins qui sont véritablement sous le contrôle du népotisme d'Amboise. Leur cousine Anne de Prie devient abbesse de l'abbaye de la Trinité de Sainte Croix entre 1485 et 1500. Lors de la succession c'est une de leur nièce, Marie d'Amboise-Bussy qui devient abbesse de ce monastère à l'âge de quinze ans en 1500. L'abbaye féminine de Sainte Croix de la Trinité est une fondation royale liée à l'ordre bénédictin de l'abbaye de Fontevrault composé d'un ordre mixte<sup>213</sup>. Cette dernière a été établie sous contrôle de l'autorité royale dès sa création par Aliénor d'Aquitaine au XII<sup>e</sup> siècle. Cette abbaye est attachée au diocèse de Poitiers dont l'évêque est Pierre d'Amboise. Par ailleurs, elle est dirigée par plusieurs abbesses de sang royal à la fin du Moyen Age<sup>214</sup>. Une sœur de l'évêque de Poitiers, Françoise d'Amboise, est religieuse à l'abbaye royale de Fontevrault vers 1480. Elle peut compter sur le soutien de ses parents au Conseil royal et de beaucoup de parenté féminine au sein de plusieurs communautés religieuses<sup>215</sup>.

---

<sup>212</sup> FAVREAU, R., « Une élection à L'Abbaye de St Croix de Poitiers en 1491 » Revue d'Histoire de l'Église de France, Poitiers, 1979, p.84.

<sup>213</sup> BESSE, J.M., *Abbayes et prieurés de l'ancienne France : provinces ecclésiastique III, Auch et Bordeaux*, Paris, 1910, p. 225-244.

<sup>214</sup> L'ordre mixte de Fontevrault ( ou également Fontevraud) créé en 1106 par Robert d'Abrissel se situe aux confins de l'Anjou et du Poitou. Plusieurs cadettes de la famille royale y deviendront mère abbesse, tel Anne d'Orléans et Renée de Bourbon à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Cf. GRELIER-PERLEMAN, A. *Le temporel de l'abbaye de Fontevraud dans le Haut Poitou, des origines à la réforme du XV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de l'Ecole des Chartes, Paris, 1975, p.57-62.

<sup>215</sup> Voir le tableau en annexe n°VII en page vii de ce mémoire.

*A noz amez et feaulx conseillers, les gens de nostre court de Parlement et tenans les requestes de nostre Palais à Paris, aux prévost de paris, bailli de Touraine, senechaulx de Poictou, d'Anjou et du Maine.*

*Renouvelons et confirmons, au profit des religieuses, religieux, frères, convers, suppôts, hommes, sujets et estrangers de l'abbaye de Fontevrault, l'exemption de toutes tailles, chevauchées, péages, pontonnages, servitude de guet et garde aux châteaux et villes, et toute autre coutume et terrien service.*

*Donné à Beaucengy, ou moys de novembre, l'an de grace mil CCC quatre vings et trois et de nostre regne le premier.*

*Ainsi signé : Par le Roy en son Conseil ouquel estoient Monseigneur le duc d'Orléans, les Comtes de Clermont et de Dunois, les evesques d'Alby et de Langres<sup>216</sup>, de Constances et de Perrigueux, les sires de Torcy, de Richebourg, de Baudricourt, de Vaten et autres presens.<sup>217</sup>*

Le contrôle du diocèse de Poitiers n'est pas une simple nécessité économique, mais elle engage une mise sous tutelle de certains centres de formations et de moyens de rapprochement avec le pouvoir royal. Concernant l'abbaye de Sainte Croix, Robert Favreau donne une précision sur l'importance stratégique des filles ecclésiastiques de la famille d'Amboise.

*La conclusion de ces diverses remarques, c'est que l'élection d'une nouvelle abbesse, en 1491, est pour une large part une affaire de famille et d'intérêts matériels, qui forment un réseaux complexe mais très évident pour le milieu de l'époque.<sup>218</sup>*

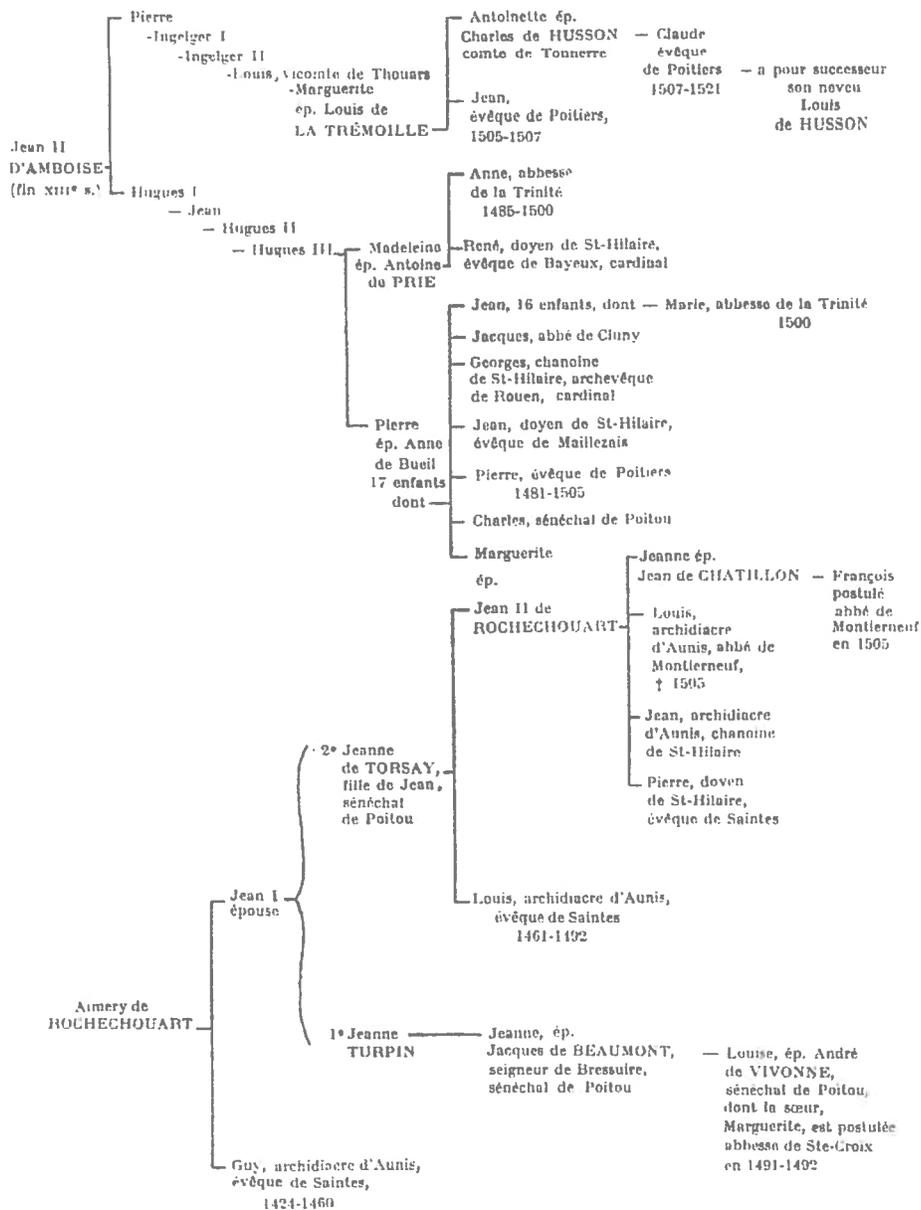
Dans le cas des réseaux d'Amboise, on retrouve plusieurs futurs neveux ou nièces qui passent par le diocèse poitevin, avant de devenir des officiers royaux ou gens d'Église important au service de l'État royal, dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>219</sup>.

<sup>216</sup> Louis d'Amboise est l'évêque d'Albi et Jean d'Amboise est le duc-évêque de Langres.

<sup>217</sup> *Ordonnances des rois de France*, tome XVIII, p.507. Source originale JJ. 210, no CCVIII, fol. 171.

<sup>218</sup> FAVREAU R., « Une élection à L'Abbaye de St Croix de Poitiers en 1491 », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, Poitiers, 1979, p.84.

<sup>219</sup> Voir en référence l'organigramme des réseaux d'alliances parentales dans le diocèse de Poitiers pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Fig n°II en page 104 de ce mémoire, tiré de FAVREAU, R., *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, Poitiers, Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, IV<sup>e</sup> série, t. XV, 1977-1978, p. 459.



1. Mainmise seigneuriale sur les charges ecclésiastiques.  
Famille d' AMBOISE et de ROCHECHOUART

Fig II.

### III-3-2) La parenté d'Amboise au Conseil du roi à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Le clientélisme politique développé par Louis XI lui permet un meilleur contrôle des frontières du royaume. Un personnel qualifié dans les domaines administratifs, militaires et juridiques se retrouve dans le Conseil du roi selon les besoins du moment. Les ecclésiastiques d'Amboise sont des conseillers présents, voir influents au sein du Conseil royal, entre 1472 et 1483. La recherche de Roger-Pierre Gaussin sur les conseillers royaux de cette période démontre l'intérêt royal pour la qualification de son personnel. Elle porte sur la place de la formation des proches conseillers de Louis XI, qui demeure primordiale dans utilisation d'un personnel qualifié au Conseil, disponible selon les nécessités politiques et diplomatiques du moment.

*Si le sentiment et la cote personnelle jouaient un rôle dans les choix du roi, ils ne suffisaient pas pour conserver l'Influence. Tout au long de son règne, Louis XI sut faire la part des choses face aux besoins de valeur chez ses conseillers, soit : Grand commis et spécialiste.<sup>220</sup>*

De ce fait, appartenir à « l'Hôtel du Roy » n'est que la première étape d'une grande carrière politique qui devient un attachement réel à l'État. Les gens de l'Hôtel royal sont des familiers dont la diversité des services rendus n'est pas uniquement due au goût de l'enrichissement personnel. L'enrichissement personnel des grands officiers du roi représente un phénomène politique. Comme l'exprime Harsgor sur l'oligarchie en France, un groupe dirigeant s'organise autour du pouvoir royal, pour se partager les offices et bénéfices. Mais ces derniers n'ont qu'une maîtrise collective très restreinte de l'exercice du pouvoir.

---

<sup>220</sup> GAUSSIN P.-R., « Les conseillers de Louis XI (1461-1483) », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : renouveau et apogée*, Paris, 1985, p 130-131.

*Le phénomène oligarchique, tel qu'il se présente en France au tournant du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>, permet sans doute d'approfondir la notion de possession de fait d'un royaume, par son groupe dirigeant, ses alliés et ses principaux fidèles, ceci sans remettre en cause la souveraineté absolue du monarque*<sup>221</sup>

La place de la parenté laïque est aussi un soutien important de la structure oligarchique au sein du Conseil royal. Dans son étude des conseillers royaux de Louis XI, Pierre-Roger Gaussin nous permet de signaler les maris des filles du seigneur de Chaumont. Entre août 1461 et août 1483, il y a des membres influents de la parenté d'Amboise sur plusieurs citations de présence au Conseil royal. De 1461 à la ligue du *Bien Publicque*, Pierre d'Amboise, Charles son fils et Jean de Bueil sont mentionnés au Conseil. De 1465 à la mort de Louis XI, on retrouve Charles d'Amboise entre 1471 et 1481, Jean d'Amboise, seigneur de Bussy entre 1481 et 1483 et Jean de Bueil entre 1469 et 1477. Je cite également Jean Hangest marié à Marie d'Amboise qui est présent entre 1473 et 1477 et au Conseil Etroit de Charles VIII entre 1483 et 1484.

Le mari de Louise d'Amboise, Guillaume Gouffier, est présent entre 1468 et 1477. Cependant, au-delà de la recherche de Gaussin, on peut ajouter les conseillers royaux qui ont des liens parentaux moins visibles. Antoine de Bueil, fils de Jean de Bueil ; Jean de Baudricourt dont sa belle-sœur est mariée à Jean d'Amboise. Louis de Laval, seigneur de Châtillon, dont le fils Jean est marié à la fille de Marguerite d'Amboise, Jeanne de Rochechouart. Louis de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, conseiller entre 1467 et 1477. Il est marié à la tante maternelle d'Anne de Bueil, Jeanne d'Auvergne.

---

<sup>221</sup> HASGOR, M. , « Maître d'un royaume : le groupe dirigeant français à la fin du XV<sup>e</sup> », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : renouveau et apogée*, Paris, 1985, p.135.

Ce lien parental par le sang n'est pas à négliger entre les différentes maisons nobles du Conseil royal. Cependant, les jeux d'influences parentales des conseillers demeurent sous le contrôle et le bon vouloir du roi. Une lettre royale qui est adressée au Parlement de Paris exprime clairement que les affaires de l'Etat se confondent avec les besoins privés de ses meilleurs serviteurs. Louis XI ordonne aux gens du Parlement de faire pencher un procès en faveur Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont en 1480. Le roi insiste sur les services rendus par son conseiller pour obtenir gain de cause. « *Vous savez les bons et grans services que nous a faiz et fait chascun jour nostredit cousin de Chaumont; et pour ce nous vous mandons et enjoignons bien expressement, que, toutes excusations cessans, vous jugez et expediez ledit procès.* »<sup>222</sup>. Une réelle interaction existe entre tous les membres ecclésiastiques d'Amboise, pour garder le groupe le plus proche du roi. La prise de contrôle du grand duché de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire représente la réussite politique du réseau d'influence des ecclésiastiques d'Amboise au service de l'État royal français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>222</sup> LOUIS XI, *Lettre de Louis XI*, document MCCCCXXXVI (1436), p.162-163. Adressé au parlement, en date de Plessis-du-Parc, le 20 mars 1480.

### **III-3-3) Le réseau d'influence d'Amboise pour le contrôle de la Bourgogne.**

Après la mort du duc de Bourgogne Charles le Téméraire en janvier 1477, Louis XI s'emploie à rattacher le grand duché de Bourgogne au domaine royal, tant par une présence militaire que par l'envoi d'un personnel politique et religieux de hautes compétences sur place pour représenter la puissance royale. La Bourgogne politique et économique formait un état puissant indépendant avec ses propres frontières, ses propres droits et coutumes établis depuis cent seize ans. Le domaine bourguignon central est composé de sept bailliages à la mort du duc Charles, soit ceux d'Autun, d'Auxerre, d'Auxois, de Bar sur Seine, de Chalon sur Saône, de la Montagne et enfin le plus important celui de Dijon.

La volonté royale de Louis XI d'intégrer la Bourgogne au domaine royal français se heurte à une opposition intérieure conduite par la fille héritière de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne. Elle est soutenue par de nombreux seigneurs et gens d'Églises bourguignons. Louis XI veut ménager les susceptibilités politiques et traditionnelles des anciennes institutions bourguignonnes, tout en imposant ses structures royales. Pour établir le contrôle juridique de la Bourgogne, Louis XI choisit des experts pour gouverner en son nom sur l'ensemble des institutions et des personnels bourguignons. Il place à la tête des gouvernements et sénéchaussées des hommes capables de maintenir la cohésion et l'équilibre politique entre les institutions bourguignonnes et royales.

Louis XI nomme principalement des membres de la famille d'Amboise pour faire respecter le droit et le pouvoir du roi de France en terres de Bourgogne entre 1477 et 1483. A partir de 1477, Louis et Charles d'Amboise deviennent les lieutenants du gouverneur de Bourgogne nommé par le roi pour prendre le contrôle des Etats bourguignons. En réalité, les membres de la famille d'Amboise vont établir l'autorité royale sur tout le duché bourguignon, et profiter des revenus et des biens saisis sur les différents comté de Bourgogne pour payer l'instauration d'une administration royale. Plusieurs ordonnances royales sont émises et signées par l'évêque d'Albi lui-même, au nom de Louis XI.

*Nous Loys d'Amboize, evesque d'Alby, Georges de la Trémoille, conte de Ligny, seigneur de Craon, de l'Isle-Bouchart et de Rochefort, et Charles d'Amboize, conte de Brienne, seigneur de Chaumont, de Meillant et de Sagonne, baron de Charanton, lieutenant du Roy, tous commis de par lui en ceste partie, savoir faisons que, pour et en nom du Roy, nous avons fait et passé avec les gens des trois Estas du conté de Bourgoigne et iceulx Estas avec nous le traictié dont la teneur s'ensuit :*

*Les gens des trois Estas du conté de bourgoigne, assemblez en la ville de Dôle, sur ce que révérand père en Dieu et seigneur monseigneur l'évesque d'Alby, nobles et puissants seigneurs messires Georges de La Trémoille, seigneur de Craon, et Charles d'Amboise, conte de Bryenne, seigneur de Chaumont, lieutenant du Roy, tous commis de par lui en ceste partie, avoient requis et demandé que le dict conté de Bourgoigne fust mis en la main et obéissance du Roy, ou quel pays il vouloit prendre la charge pour le bien de luy et de très haulte et très noble princesse, mademoiselle Marie de Bourgoigne, sa prouchaine parente et filleule, le droit de laquelle il vouloit garder, et mesmement en faveur et contemplacion du mariage pour parlé et indubitaument espéré de très hault et très excellent prince monseigneur Charles, daulphin de Vyennois, et de ma dicte damoiselle de Bourgoigne, comme ilz disoient. Donné à Saint-Aubin au dict conté de Bourgoigne, soubz seaulx, armoyée de noz armes, et saings manuel, le dix-huictiesme jour de février, l'an mil quatre cent soixante seize.*

Ainsi signé :

Loys, evesque d'Alby ; Craon et d'Amboize ; etc.<sup>223</sup>

---

<sup>223</sup> LA TREMOILLE, L., *Archives d'un serviteur de Louis XI 1451-1481*, Nantes, 1888, p.93. Document XXXVII, tiré du Chartier de Thouars. Original parchemin- A.D. de la Côte- d'Or. Chambre des Comptes de Dijon, B 11888, cote 70, 1476, le 18 février. Traité fait à Saint Aubin avec les gens des trois Etats du comté de Bourgogne.

Le 21 octobre 1477, Louis XI nomme Charles d'Amboise, comte de Brienne et seigneur de Chaumont<sup>224</sup> à la lieutenance et *au gouvernement général ès pays, duché et comté de Bourgogne avec 2000 livres tournois de gages*, en remplacement de Georges de La Trémoille, seigneur de Craon<sup>225</sup>. Charles concentre les offices de gouverneur de Bourgogne, de Champagne et de Brie qu'il possède depuis Août 1473, comme *sire de Chaumont et gouverneur de Champagne et de Brie*<sup>226</sup>.

En janvier 1476 Charles reçoit le Comté de Brienne qui appartenait à feu Louis de Luxembourg, comte de Saint Pol et connétable de France exécuté sur ordre de Louis XI cette même année. En août 1476, Charles est nommé Lieutenant général du roi pour l'armée de Biscaye en Languedoc et en septembre il porte la charge de sénéchal du Poitou pour le roi, dont l'office est déjà occupé par Yvon du Fou, un chevalier breton qui est installé en terres poitevines sur ordre du roi. Dans le même temps, plusieurs de ses frères et sœurs ecclésiastiques sont présents dans le diocèse de Poitiers. En octobre 1478, il est remplacé par Philippe de Commynes contre une indemnisation royale qui provient des comptes du bailliages de Seine et Yonne du 1<sup>er</sup> octobre 1478 au 12 décembre 1479 et

---

<sup>224</sup> Avant de devenir gouverneur de Champagne et de Bourgogne dès 1473, Charles d'Amboise est écuyer de Jean de Bueil présent comme témoin à son second mariage. Il est chevalier et seigneur de Charenton en 1464 et devient ou redevient conseiller et chambellan de Louis XI en 1471. Selon les sources, il est nommé seigneur de Sagonne et de Meillant en Berry et de Chaumont sur Loire en Orléanais après la mort de son père le 28 juin 1473. On le retrouve également capitaine et châtelain de la châtelainie et château de Pézennas, dans la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers entre 1473 et 1475. vidimus et quittances du 12 mai et 20 juillet 1473 et 12 et 13 juillet 1474. (...) *octroyant audit Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne, les pouvoirs sur les gens de guerre dudit pais et autres au sud de la Loire, Touraine, Poitou, Xaintonge*. Lettre royale de provisions données au Plessis-du-Parc-lès-Tours le 18 novembre 1477. DUPONT-FERRIER, *op.cit.*, t.I p. 418. Source originale A.D. Cote d'Or, B89, reg 3, f°xlviij

<sup>225</sup> DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia*, T.I, p.417-418. Source originale, B.N. Fr 5727 f° 37, v° , *Bourgogne*, LXV, p.178 ; et C, p. 339.

<sup>226</sup> LOUIS XI, *op. cit.*, t ; V, p. 69.

qui mention cette récompense (...) *A Charles d'Amboise Sgr de Chaumont gouverneur de Champagne en récompense de l'office de sénéchal de Poitou ; mille livres tournois.*

Le cumul des revenus et des offices rentables par les proches du roi suit également une logique royale, celle de mettre à grande disponibilité un outil financier pour acheter la paix des provinces et payer les gens d'armes nécessaire pour garder l'intégrité du royaume. L'enrichissement de Charles d'Amboise et de ses propres parents et alliés sert les plus hauts intérêts politiques de Louis XI, qui sanctionne les abus et les profits personnels. La destitution de Georges de la Trémoille de l'office de gouverneur de Bourgogne au profit de Charles est très significative d'une certaine confiance et proximité du clan d'Amboise dans les affaires de l'État royal français. Jean de Roye mentionne les interventions militaires de Charles d'Amboise avec les moyens économiques et humains de Champagne pour contrer plusieurs rébellions bourguignonnes en juin 1478.

*L'armée que le Roy avoit envoyée en la Haute Bourgogne, pour recouvrer ses villes contre lui rebelles et dont avoit la charge le gouvernement de Champagne nommé d'Amboise, prospera fort et regaignèrent et mirent ès main du Roy la ville de Verdun, Monsaugon et Semur en l'Auxois<sup>227</sup>.*

Pour assurer des moyens extraordinaires à la sécurité de la Bourgogne, Charles devient également Lieutenant du roi en Ile de France entre 1478 et 1479. Louis XI donne la capitainerie et le gouvernement de la ville et du château d'Auxonne à Charles d'Amboise, qu'il avait pris militairement à Marie de Bourgogne. Auxonne se trouve dans le bailliage de Dijon dont les comptes mentionnent les gages de huit cents livres tournois

---

<sup>227</sup>ROYE, J., *Journal de Jean de Roye connu sous le nom de Chronique scandaleuse(1460-1483)*, éd. Mandrot, Paris, 1896-1898, t. II, p.74.

de revenu sur les deniers annuels du domaine de la châtellenie d'Auxonne du 1er octobre 1478 au 30 septembre 1479<sup>228</sup>.

Le 21 octobre 1480, c'est Louis d'Amboise qui procède à l'institution du parlement de Bourgogne<sup>229</sup>. Charles meurt en 1481 en Bourgogne. Sa veuve Catherine de Chauvigny reçoit du roi le gouvernement et l'administration de leurs enfants en date du 16 mars 1481<sup>230</sup> avec la garde des pensions royales prélevées sur les revenus de Bourgogne, qui sont gérés par les ecclésiastiques d'Amboise. Le chroniqueur Jean de Roye laisse un commentaire important sur le travail politique de Charles d'Amboise.

*Au temps dudit Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne et de Bourgoigne ; laquelle Bourgoigne il avoit toute reduite au roy vertueusement... ; et à sa mort, perdit le roy beaucoup. Et décéda de ce monde, riche en Terres, de seigneuries et de biens et garny de bonne renommée<sup>231</sup>.*

Il est important de souligner que c'est son frère cadet Jean, seigneur de Bussy, qui le remplace à sa mort comme capitaine d'Auxonne en 1481. Louis XI donne à Jean les revenus de la capitainerie de la ville et ceux de la prévôté, dont les comptes du bailliage de Dijon font mention entre 1483 et 1484. *A Jehan d'Amboise, Sgr de Buxy, conseiller et chambellan du Roy, Cappitaine d'Auxonne ayant la charge des mortes payes à la garde dudit lieu 602 livres, 19 sols pris sur le revenu d'Auxonne<sup>232</sup>*. Cet office donne également une pension royale de 1200 livres par an et payé par le bailliage de Dijon<sup>233</sup>.

<sup>228</sup> DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia*, t. III, p. 252. Source originale, B.N. Bourgogne, C, p.341.

<sup>229</sup>BILLIoud, J., « Etats de Bourgogne », *Revue historique du Tarn*, 1892, p.73, p.294 et p.302.

<sup>230</sup> DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia*, t. I, p. 418. B.N., parchemin orig. 724, doss. Chauvigny, 16517, n°15.

<sup>231</sup> ROYE, J., *op. cit.*, p. 394-395.

<sup>232</sup> DUPONT-FERRIER, *op. cit.*, p.252. Source originale, A. D., Cote d'Or, B4520, f°20.

<sup>233</sup> Idem, p ;252. Source originale, A.D., Cote d'Or, B4518, inv. et A. D. Cote d'Or, B4520 f°65, et B.N., C, p. 359.

La présence du seigneur de Bussy en Bourgogne est une affaire d'alliances familiales, par son mariage avec Catherine de Saint Belin. Son frère Geoffroy de saint Belin est marié à Marguerite de Baudricourt, qui est la sœur de Jean de Baudricourt à l'époque Maréchal de France, membre du Conseil Étroit et nouveau gouverneur de Bourgogne. Louis et Jean d'Amboise sont également des membres du Conseil Étroit entre 1483 et 1484.

Jean d'Amboise est encore évêque de Maillezais quand il est nommé Lieutenant du roi en Bourgogne le 12 juillet 1480, pour seconder ses frères Charles et Louis. En 1481, Jean s'installe comme officier du roi à Dijon et sous l'influence de ses deux frères, Louis XI soutient sa nomination comme évêque et duc de Langres. Par cette fonction, Jean d'Amboise devient pairs de France et il est attaché au Grand Conseil du roi<sup>234</sup>. A la mort de Charles en 1481, il demeure Lieutenant du roi des deux Bourgognes pour soutenir son frère Louis, car ce dernier est devenu Lieutenant général et gouverneur de toute la Bourgogne pour le roi. Après la mort de Louis XI, le Grand Conseil de Charles VIII présidé par les Beaujeu maintient Jean d'Amboise à sa charge et le nomme garde des sceaux de la couronne en Bourgogne, en date du 26 octobre 1483.

*L'evesque de Langres est necessaire pour le pays de Bourgoigne, où il a esté toujours Lieutenant du Roy. (..) à la garde de nos seaulx, ordonnez et establys pour notre chancellerie en nosdits pays. Il perçoit la pension de six cent livre tournois outres les autres bienfaitz qu'il a et possedoit*<sup>235</sup>.

---

<sup>234</sup> Le Conseil du Roi est souvent appelé le Grand Conseil sous Louis XI, puis il est désigné dans les premières années de régence sous Charles VIII, le Conseil Etroit. Jean d'Amboise y retrouve ses frères Louis et Charles, ainsi que Jean de Hangest son beau-frère. Cf. VALOIS, N., « Le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année de Charles VIII », Paris, B.E.C, t. XLIII, 1882, p.595-625.

<sup>235</sup> PELICIER, P., *Lettres de Charles VIII*, t. I, p.219. Source originale. B. N. Bourgogne, LX, p. 315.

En 1486, pour ne pas perdre sa fonction d'officier du roi, il prête serment de fidélité à Charles VIII lors de la révolte de la guerre folle où son jeune frère Georges prend le parti de Louis d'Orléans contre le roi. Ainsi, le nouveau roi reçoit « *Foi et hommage prêtés ès mains de Jehan d'Amboise, evesque et Duc de Langres, lieutenant du Roy aux Duchés et Comtés de Bourgoigne, Masconnois, Charolois, Auxerrois et marchés de par deça.*<sup>236</sup> ». Jean d'Amboise meurt à Dijon 28 mai 1498, avec le cumul des fonctions de duc évêque de Langres, pairs de France et Lieutenant du roi en Bourgogne.

Héritier moral et physique de la dynastie des Valois, Charles VIII reprend à son compte la politique de Charles VII et de Louis XI, pour établir le contrôle des réseaux d'influence d'Amboise au sein de son Conseil Étroit. Dans cette continuité, les différents réseaux de parenté qui regroupent plusieurs familles alliées vont maintenir une cohésion sociale et économique dans le royaume. L'évolution de ce clientélisme politique est une mutation importante dans la société médiévale. Bernard Guénée donne une explication à cette évolution intellectuelle et sociale.

*Ainsi, était née à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, cette société de compromis où chaque membre du corps politique trouvait son avantage : les uns avaient le pouvoir, les autres la richesse, et le peuple la paix. Quant au roi, qui était à la tête, son autorité était d'autant mieux acceptée qu'il savait fort bien, désormais, jusqu'ou ne pas aller trop loin.*<sup>237</sup>

Les réseaux d'influence établis par les ecclésiastiques d'Amboise sont la représentation d'un équilibre politique entre la monarchie française et sa noblesse. Cet équilibre passe par une mutation de la société féodale vers un État de droit au XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>236</sup> DUPONT- FERRIER, *Gallia Regia*, t.I, p.421. Source originale, B.N., Clairambeau, 952, p. 243 et Inventaire des Archives Municipales de Chalon sur Saône, AA5.

<sup>237</sup> GUENEE, B., *Politique et histoire au Moyen Age. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale (1956-1981)*, Paris, 1981, p.18.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, Charles VII est le précurseur du contrôle royal sur les alliances familiales des nobles organisées autour de la clientèle politique des princes. L'intégration de cette noblesse au sein des structures royales passe par une nouvelle éducation politique, mise en œuvre par Charles VII et continuée par Louis XI. La formation d'une nouvelle génération de noble se fait dans des institutions ecclésiastiques contrôlées par le roi. Cette politique à long terme va permettre de contre-carrer l'esprit féodal des grands seigneurs et des princes de sang, en créant un personnel exclusif au service de l'État royal. Cette noblesse assujettie au roi garde sa culture aristocratique, à travers le lien du sang qui devient le cœur de la stabilité économique et politique des institutions royales. Ce lien du sang maintiennent une cohésion sociale et économique au sein de la parenté d'Amboise, à travers l'espace et le temps. Des oligarchies et des réseaux de népotisme se forment à la fin du XV<sup>e</sup> siècle dont la famille d'Amboise demeure le parfait exemple.

Déjà beaucoup étudiée et analysée par les historiens, l'oligarchie des ecclésiastiques d'Amboise ne peut se définir sans les trois principaux axes de ce mémoire. Le manque d'analyse des différentes monographies concernant les d'Amboise est réelle pour la période de Charles VII. L'étude politique des différentes composantes actives de la monarchie française du XV<sup>e</sup> siècle demeure encore un travail minutieux. La place du clientélisme de Pierre d'Amboise durant le règne de Charles VII demeure le point de départ pour mes recherches sur les réseaux d'alliances établis sous Louis XI. Beaucoup d'historiens et de biographes des ecclésiastiques d'Amboise n'ont pas pris en compte le travail politique de leur père ni celui de Charles VII en amont.

Toute l'évolution des réseaux d'influences politiques des d'Amboise prend sa source historique dans les transitions, les ruptures et les continuités provoquées par le besoin économique de survivre face à la renaissance du pouvoir royal français. L'importance chronologique de ma recherche couvre plus d'un siècle entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'oubli majeur des recherches historiques sur les ecclésiastiques d'Amboise demeure que le mouvement ascendant vers les hautes sphères du pouvoir royal commence avec les premiers seigneurs de Chaumont. Il est difficile de mettre de côté le clientélisme politique auprès des princes de la maison d'Orléans, pour expliquer la présence politique de Pierre d'Amboise au Conseil de Charles VII. Analyser un réseau d'influence demande à tenir compte de la lentement maturation politique qui a été nécessaire au différents lignages cadets d'Amboise pour accéder à la tête de l'Etat royal.

Le second axe de mon travail se résume à définir une logique politique dans le mariage des demoiselles d'Amboise qui ont joué un rôle secondaire vital dans la création d'un réseau de soutien au Conseil royal. Toujours au regard des ressources historiques existantes, c'est au cours de ma recherche que l'ampleur de la prosopographie des fils du seigneur de Chaumont a démontré surtout le vide historique autour des filles d'Amboise. Mon analyse reste encore trop partielle, car il faudrait encore approfondir l'étude de toutes les sources premières disponibles, pour reconstruire les liens exacts entre les filles d'Amboise et leurs différents frères ecclésiastiques. Avec la démonstration que Charles VII intervient dans la mise en œuvre des alliances matrimoniales d'Amboise, mon étude confirme que la création d'un clientélisme au sein du Conseil reste une volonté du roi.

La place du roi dans le placement de plusieurs fils d'Amboise dans des institutions religieuses sous contrôle royal n'est qu'une première piste de recherche. L'ampleur et la complexité des sources à déterminer sont trop difficiles pour ce présent mémoire, car ces recherches demanderaient une véritable création de bases de données complètes. Néanmoins, l'exemple de Jean d'Amboise à la collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers apporte une ouverture dans ce sens. Le cursus des différents ecclésiastiques d'Amboise sont principalement connus à partir du règne de Louis XI, mais la plupart des d'Amboise sont déjà des hommes mûrs à la mort de Charles VII en 1461. Retracer les lieux et les dates des différents placements des fils de Pierre d'Amboise peut permettre de mieux étudier le rôle du roi Charles VII, dans la réussite politique de Louis XI pour la création d'un État royal puissant.

En conclusion, si le clientélisme et les réseaux oligarchiques d'Amboise sont très bien étudiés durant la période politique de Louis XI, en amont il demeure encore dans une zone d'ombre durant l'époque de Charles VII. C'est pourtant dans cette période que le seigneur de Chaumont établit ses premières alliances politiques et matrimoniales, c'est également à cette époque que les premières demoiselles d'Amboise entretiennent une présence à la cour et un lien indirect au Conseil, durant la disgrâce de leur père. C'est surtout la période où les fils et les filles ecclésiastiques d'Amboise sont placés dans des institutions religieuses, qui contrairement à une idée très répandue chez les historiens français, n'est pas due à la pauvreté économique ni politique de leur père.

Ce présent mémoire démontre que beaucoup de ces institutions sont de fondations royales, que les études acquises par les garçons cadets d'Amboise demandent un coût financier important, et enfin qu'ils deviennent des créatures du roi en évoluant dans les abbayes et collégiales de fondations royales, comme le démontre mon étude sur le diocèse de Poitiers. La difficulté de mon travail est de compiler sur une longue période toutes les informations nécessaires pour définir la structure du clientélisme d'Amboise.

La création de ce clientélisme résume à lui seul toute la mutation de la noblesse française face à la montée en puissance de la monarchie. De nombreuses questions restent posées sur toutes les implications reliant le clientélisme de Pierre d'Amboise à la cour du roi, les alliances matrimoniales des demoiselles d'Amboise et la formation des ecclésiastiques au service du roi dans la construction de l'État royal moderne. Pour conclure, je peux dire que la complexité et la grande diversité de toute la parenté d'Amboise demeure encore une aventure pour celui où celle qui voudrait s'y intéresser.

## BIBLIOGRAPHIE

### D) SOURCES

#### I-1 Sources imprimées

##### I-1-1) Référence des sources d'archives.

Archives Nationales, *État général des fonds, t.4*, Paris, Archives Nationales, 1980

Archives historiques du Poitou, *Recueil des documents concernant le Poitou de 1483-1492*, t. 50, Poitiers, Imprimerie Oudin, 1881.

*Ordonnances des roys de France de la troisième race*, 22 vol., Paris, 1723-1849.

BEAUCHET-FILLEAU, H, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Niort et Poitiers, Oudin Libraire Éditeur, 1868.

CHEVALIER, B., édit. *Les pays de la Loire moyenne dans le Trésor des Chartes pour 1350-1502.*, (Archives Nationales JJ80-235), Paris, CTHS, 1993.

OMONT, H., *Catalogue général des manuscrits français*, Paris, LEROUX éditeur, 1898.

REDET, L et A, RICHARD, *Inventaires et sommaires des archives départementales antérieures à 1790 (Vienne)*, Poitiers, Imprimerie Tolmer et Cie,t.1, 1883.

##### I-1-2) Sources publiées.

BASIN, Th., *Histoire du règne de Louis XI*, éd. CH. SAMARAN, 3 vol., Paris, Société d'édition Les belles lettres, 1966-1972.

BOUCHET, J., *Les Annales d'Aquitaine faits et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre et pais de Naples et de Milan*, Poitiers, A.Mourin, 1643.

BUEIL, J de, *Le Jouvencel*, éd. Par FAVRE Camille et LECESTRE Léon, 2 vol., Paris, Renouard, Société de l'Histoire de France, 1887-1889.

CHARLES VIII, *Lettres de Charles VIII, roi de France*, éd. P. PÉLICIER et B. MANDROT, Paris, Renouard, 1898-1905, 5 vol. ( coll. Société de l'Histoire de France).

CHASTELLAIN, G., *Chronique*, t. III, 1454-1458, Kervin de Lettenhove éd., Genève, 1971.

CHAMPION, P., *Cronique Martiniane*, Paris, Champion Honoré éditeur, 1907.

COMMYNES, PH. de, *Mémoires sur Louis XI*, éd. et annoté par DUFOURNET, Jean, Paris, Gallimard, 1979.

COMMYNES, PH. de, *Mémoires*, éd., CONTAMINE, P., Paris, Bibliothèque nationale, 1994.

COMMYNES, PH. de, *Mémoires*, éd. BLANCHARD, J., Librairie Générale Française, Paris, coll. lettres Gothiques, 2001.

ESCOUCHY M., *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, Beaucourt Gaston de éd Paris, 1863.

LA TRÉMOILLE, L. de, *Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres (1451-1481)*, 1<sup>ère</sup> édition à Nantes, Émile Grimaud, 1888, 2e édition à Genève, Megariotis Reprints, 1978.

LE BOUVIER, G., dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1979.

LOUIS XI., *Lettres de Louis XI, roi de France*, éd. J. VAESEN et CHARAVAY É., Paris, Renouard, 1883-1909, 11 vol., (coll. Société de l'Histoire de France).

MONSTRELET, E. de, *Chronique d'Enguerran de monstrelet*, Douet-d'Arcq éd., Paris, t.V, 1861.

PII II, *Commentarii*, vol. I, Liber 7, Citta del Vaticano, 1984.

*Mystère du siège d'Orléans*, éd. ZINK, M., Paris, coll. Lettres Gothiques, 2002.

ROYE, J., *Journal de Jean de Roye connu sous le nom de Chronique scandaleuse(1460-1483)*, éd. B. de MANDROT, Paris, Renouard, 1894-1896, 2 vol.,(Société de l'histoire de France).

## II) BIBLIOGRAPHIE DE RECHERCHE

### II-1) Ouvrages de références.

DE SAINTE MARIE, A., *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, 9 vol., 3<sup>e</sup> édition revue, corr. et augm., Paris, Compagnie des libraires, 1726-1733.

BALTEAU J., M.BARROUX et M. PRÉVOST, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie LETOUZEY et ANÉ, 34 vol, 1936.

BAUDRILLART, A., *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1909-1996, XXVI vol. (Izvorov).

BEAUCHET-FILLEAU, E.H., *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers, Oudin, 1891, 4 volumes.

BOSSUAT, R., *Dictionnaires des lettres françaises. Le Moyen Âge*, éd. ZINK M. et G. HASENOHR, Paris, Fayard, 1992

COTTINEAU, L.H., *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 2 vol., Reprints Brepols, 1995.

EUBEL, C., *Hierarchia catholica medii aevi*, Munster, Librariae Regensbergianae, 1914, vol.3, (1434-1503).

LA CHESNAY-DEBOIE, F. de., *Dictionnaire de la noblesse de France*, Nancy, Berger-Levrault 1980.

LEMOYNE DE LABORDERIE, A., *Histoire de Bretagne*, 4 vol., imprimerie de la manutention, Mayenne, 1985.

GAMS, P.B., *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Graz, Akademische Druck., réed. 1957.

GERHARDS., *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Paris, Fayard, 1998.

PLANCHER, U., *Histoire générale et particulière de Bourgogne, 4 vol.*, reprint édition Palais royal, Paris, 1974.

RAILLICOURT, D. de, *Nouveau dictionnaire des biographies françaises et étrangères*, Paris, 1964.

REDET, L., *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1881.

SAINTE MARTHE, D. , *Gallia Christiana*, vol. I à V, Paris, 1715-1785.

VAISSETTE, J., et E., ROSCHACH, *Histoire générale de Languedoc*, vol. 13 à16, reprint Privat, Toulouse, 1905.

## II-2) Le roi, l'État et l'Église à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

### II-2.1) Le pouvoir royal en France.

AUTRAND, Fr., *Pouvoir et société en France (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1974.

BAUTIER, R.-H., « Le développement de la centralisation monarchique de la France du Moyen Age », dans *Centralismo y decentralizacion, modelos y procesos historicos en Francia y en Espana*, Madrid, 1985, p. 179-213.

BEAUCOURT DU FRESNE, G. de, *Histoire de Charles VII*, Paris, Librairie de la société bibliographique, 1881-1889, 6 vol.

CALMETTE, J., *Le grand règne de Louis XI*, Paris, Hachette, 1943.

CALMETTE, J., *Autour de Louis XI*, Paris, Fontenelle, 1947.

CARON, M.T., *Noblesse et pouvoir royal en France XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1994.

CHAMPION, P., *Louis XI : t.1 le Dauphin, t.2 le Roi*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1928.

CHERRIER, C. de, *Histoire de Charles VIII, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés*, 2 vol., Paris, édition Didier, 1870.

LABANDE-MAILFERT, Y., *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*, Paris, librairie Klincksieck, 1975

CHEVALIER, B., *L'État et les bonnes villes en France au temps de leur accord parfait (1450-1550)*, dans *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1988.

CHEVALIER, B. et Ph. CONTAMINE, dir. *La France à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Renouveau et apogée*. Actes du colloque international du CNRS, (Tours, 1983), Paris, 1985.

COLLARD, F., *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>*, Paris, Hachette, 1999.

DAVID, M., *La souveraineté et les limites du pouvoir monarchique du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1954.

DEMURGER, A., «L'apport de la prosopographie à l'étude des mécanismes des pouvoirs (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)», dans *Prosopographie et genèse de l'État moderne*. Actes de la Table ronde organisée par le CNRS et l'ENSJF, Paris, 1986, p. 289-301.

ELLUL, J., *Histoire des institutions, t. III: Le Moyen Age*, Paris, 1955-1958.

FÉDOU, R. *L'État au Moyen Age*, Paris, 1971.

GAUSSIN, P.R. *Louis XI : un roi entre deux mondes*, Paris, A.G. Nizet, 1976

GAUVARD, Cl., « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., publication de la Sorbonne, Paris, 1991.

GAUVARD, Cl., «Les officiers royaux et l'opinion publique en France à la fin du Moyen Age» dans *Histoire comparée de l'administration (IV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*. Actes du XIV<sup>e</sup> colloque historique franco-allemand, Munich, 1980, p. 583-593.

GUENÉE, B., « État et nation en France au Moyen Âge », dans *Revue historique*, t.481, Paris, 1967, p.17-30.

GUENÉE, B., «L'histoire de l'État en France à la fin du Moyen Age vue par les historiens français depuis cent ans», dans *Revue historique*, t. 232, 1964, p. 331-360.

GUENÉE, B., *Politique et histoire au Moyen Age*. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale (1956-1981), Paris, 1981.

GUENÉE, B., *L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les États*, Paris, 1987. [3<sup>e</sup> éd.].

HARSGOR, M., *Un très petit nombre : des oligarchies dans l'histoire de l'Occident*, Paris, Fayard, 1994.

KEHERVÉ, J., *Histoire de la France : la naissance de l'État moderne 1180-1492*, Paris, hachette, 1998.

KENDALL, P. M. *Louis XI*, Paris, Fayard, 1974.

KRYNEN, J., *L'empire et le roi, idée et croyances politiques en France XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1993.

LEGUAI, A., *Troubles et révoltes sous le règne de Louis XI*, *Revue Historique*, no 506, 1973, pp283-324.

LE GOFF, J., éd. *Histoire de la France. L' État et les pouvoirs*, Paris, 1989.

LEMARIGNIER, J.-F., *La France médiévale. Institutions et société*, Paris, 1970.

- LEWIS, P., *La France à la fin du Moyen âge : la société politique*, Paris, Hachette, 1977.
- LOT, F. et R. FAWTIER., *Histoire des institutions françaises au Moyen Age*, 3 vol., Paris, 1957-1962.
- MATTEONI, O., *Servir le prince: les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age*, Paris, publication de la Sorbonne, Paris, 1998.
- MOLLAT, M., *Genèse médiévale de la France Moderne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1977.
- PÉLICIER, P., *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu 1483-1491*, Marseille, Laffitte reprints, 1983.
- PETIT-DUTAILLIS, C., *Charles VII, Louis XI et la minorité de Charles VIII (1422-1492)*, Paris, 1902. [nouv. éd., Paris, 1981].
- PICOT É. et STEIN, H., *Recueil de pièces historiques imprimés sous le règne de Louis XI*, Paris, Francisque Le François libraire, 1923.
- POCQUÉ DU HAUT JUSSÉ, B.A, « Une idée politique de Louis XI : la sujétion éclipse la vassalité », dans *Revue historique*, Paris, PUF, t. CCXXVI, 1961, p. 383-398.
- POTTER, D., *A History of France, 1460-1560, the Emergence of a Nation State*, The Macmillan Press LTD, Hampshire, 1995.
- PRADEL, P., *Anne de France 1461-1522*, Paris, Publisud, 1986
- SCHEURER, R., «La chancellerie de France et les écritures royales au temps de Charles VIII et de Louis XII (1483-1515)», dans *Position des thèses de l'École des Chartes*, 1962, p. 107-112.
- SÉE, H., *Louis XI et les villes*, Slatkine-Megariotis reprints, Genève, 1974.
- VALE, M. G., *Charles VII*, London, EYRE METHUEN, 1974.
- VALOIS, N., *Étude historique sur le Conseil du roi*, Paris, 1886.
- VALOIS, N., *Le Conseil du roi aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1888, (réd. Genève, 1975).

## II-2.2) L'Église en France au XV<sup>e</sup> siècle.

BEAUMIER, Dom, Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbaye et prieurés de France, Paris, 1913.

BÉRIAC, F. et B., GUILLEMAIN, *Les prélats, l'Église et la société, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle : hommage à Bernard Guillemain*, Bordeaux, CROCEMC, 1994.

BESSE, J.M., *Abbayes et prieurés de l'ancienne France : provinces ecclésiastique III, Auch et Bordeaux*, Paris, librairie Pousielgue, 1910.

BORDEAUX, M., *Aspects économiques de la vie de l'Église aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, L.G.D.J., 1969.

FREED, J.B., «Prosopography of Ecclesiastical Elites» dans *Medieval Prosopography*, t. IX, 1988, pp. 58-65.

GAUDEMET, J., J. DUBOIS, A. DUVAL et J. CHAMPAGNE, *Les élections dans l'Église latine des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Lanore, 1979

GARRISON, J., *Royaume, Renaissance et Réforme, 1483-1559*, Paris, Seuil, coll. Point, 1991.

GRELIER-PERLEMAN, A., *Le temporel de l'abbaye de Fontevraud dans le Haut Poitou, des origines à la réforme du XV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de l'Ecole des Chartes, Paris, 1975.

MERDRIGNAC, B. *La vie religieuse en France au Moyen Âge*, édition ophrys, Paris, 1994.

MOULIN, L. *La vie quotidienne des religieux au Moyen Âge : X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1978.

RAPP, F., *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1983.

VALOIS, N., *La crise religieuse du XV<sup>e</sup> : le pape et le concile (1418-1450)*, Paris, Picard, 1909.

VALOUS, G. de, *L'Ordre de Cluny*, 2 vol., édit. A. et J. Picard, 1970.

VERGER, J., *Les universités au Moyen Age*, Paris, 1973.

### II-2.3) Le roi et le clergé français au service de l'État.

ARABEYRE, P. « Un prélat languedocien au milieu du XV<sup>e</sup> siècle : Bernard de Rosier archevêque de Toulouse (1400-1475) », dans *Journal des savants*, Paris, de Boccard, 1990, p.291-326.

BAUTIER, R.H. « Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux et la haute administration du royaume. », dans *Journal des savants*, Paris, De Boccard, 1987, p.79-87.

COMBET, J., *Louis XI et le Saint Siège : 1461-1483*, Paris, Librairie Hachette, 1903.

DREZE, J. Fr., *Raison d'État raison de Dieu.* , Paris, Beauchesne, 1991.

FORGEST, H., *Jean Balue cardinal d'Angers, 1421-1491*, Paris, Bouillon, 1895.

GAZZANIGA, J.L., « Les clercs au service de l'État dans la France du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Droits savants et pratiques françaises du pouvoir (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, J. Krynen et Rigaudière A., Bordeaux.

GAZZANIGA, J.L., *L'Église du Midi à la fin du règne de Charles VII (1444-1461), d'après la jurisprudence du Parlement de Toulouse.*, Paris, Picard, 1976.

GENET, J.P. et B. VINCENT, dir. *État et Église dans la genèse de l'État moderne.* Actes du colloque organisé par le C.N.R.S. et la Casa de Velazquez (Madrid 1984), Madrid, 1986.

GILLES, Henri, *Les États du Languedoc au XV<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 1965.

GIRI-DELOISON, Ch. « Le personnel diplomatique au début du XVI<sup>e</sup> siècle (1485-1520). », dans *Journal des savants*, *Journal des savants*, Paris, De Boccard, 1987, p.205-253

GUÉNÉE, B., « Chancelleries et monastères : la mémoire de la France au Moyen Âge », dans *Les lieux de mémoires II : la Nation*, vol.1, P. Nora dir., Paris, 1986, p.5-30.

GUÉNÉE, B., *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1987.

LESORT, A., « Un document inédit concernant la diplomatie de Louis XI à propos de la neutralité de Tournai (1478-1479). », dans *B.E.C*, Paris, t. LXII, 1901, p.15-24.

LEWIS, P.S. *Écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins*, 3 vol., Paris, C. Klincksieck, 1978-1992.

MOLLAT, G. *Le roi de France et la collation plénière*, Paris, Imprimerie nationale, 1951.

PACAUT, M., *La Théocratie, l'Église et le pouvoir au Moyen Age*, Paris, Aubier, 1957.

SAMARAN, Ch., « Un diplomate français du XV<sup>e</sup> siècle. Jean de Bilhères-Lagraudas, cardinal de Saint-Denis », dans *Le Moyen Âge*, t.XXXI, 1920.

TABBAGH, Vincent, « Effectif et recrutement du clergé séculier français à la fin du Moyen Âge » dans *Le clerc séculier au Moyen Âge*, éd. S.H.M.E.S, Paris, publication de la Sorbonne, 1993, p. 181-190.

VALOIS, N. *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, Picard, 1906.

VERGER, J., « Les gradués en droit dans les sociétés urbaines du Midi de la France à la fin du Moyen Age », dans *Milieus universitaires et mentalité urbaine au Moyen Age*, Paris, 1987, p. 145-155.

### III) ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE

#### III-1) La Maison d'Amboise au XV<sup>e</sup> siècle.

##### III-1.1) Une noblesse seigneuriale : entre féodalité et sujétion.

ALLMAND, C. « Entre honneur et bien commun : le témoignage du Jouvencel au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Revue Historique*, Paris, PUF, t. 611 de juillet août 1999, p.463-481.

BUCHON, J.A.C, *Choix de chroniques et mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, éd. Abel pilon, 1875.

CAFFIN DE MÉROUVILLE, M. *Le beau Dunois et son temps*, Paris, Les Sept couleurs, 1960.

CHAGUE, M., « Contribution à l'étude du recrutement des agents royaux en Languedoc aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans *France du nord et France du sud contacts et influences réciproques*, Actes du 96<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes de Toulouse, 1971, t. 1, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p.359-378.

CHEVALIER, B. « Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520. », dans *Histoire comparée de l'administration IV<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup>*, acte de colloque historique franco-allemand, Centre d'Étude Supérieur de la Renaissance, Artemis, Munchen, 1980, p.291-307.

CONTAMINE, Ph. *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Age : études sur les armées des rois de France 1337-1494*, Paris, Mouton éditeur, 1972.

CONTAMINE, Ph. *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie, figures, images et problèmes du XV<sup>e</sup> siècle*, Caen-Orléans, Paradigme, 1994.

DUPONT-FERRIER, G., *Gallia Regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, 7 vol., Paris, 1942-1966.

DUPONT-FERRIER, G., *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Âge*, paris, librairie E. Bouillon, 1902.

FAVREAU, R., *L'administration royale dans la sénéchaussée du Poitou au XV<sup>e</sup> siècle*, brochure 8/13 A.D Vienne, 1960.

FAVREAU, R., *Histoire de Poitiers*, Toulouse, Privat, 1985.

FLUTRE, L.-F., *Les manuscrits des faits des Romains*, Paris, 1932.

GAUSSIN, P.R., « Les conseillers de Louis XI », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : Renouveau et Apogée*, dir. CHEVALIER, B et CONTAMINE Ph, Tours, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, 3-6 octobre 1983. (Édition du CNRS, Paris, 1985), p. 105-134

GUENÉE, B., « La culture historique des nobles : le succès des faits des Romains », dans *La Noblesse au Moyen âge : XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, dir. CONTAMINE, Ph., Paris, PUF, 1976, p.261-287

HARSGOR, M., *Recherches sur le personnel du Conseil du Roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille, Paris, 1980, vol. 1 à 4.

MÉRINDOL, C. de, *Les fêtes de chevaliers à la cour du roi René*, C.T.H.S., Paris, 1993.

NASSIET, M., *Parenté, noblesse et Etats dynastiques : XV<sup>e</sup> –XVI<sup>e</sup> siècles*. Paris, EHSS, 2000.

PEYRONNET, G. « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII (1428-1431) : un aspect des rivalités entre lignages féodaux en France au temps de Jeanne d'Arc. », dans B.E.C, t. 142, Paris, Droz, 1984, p.115-135.

SAMARAN, Ch. *La maison d'Armagnac au XV<sup>e</sup> dans le Midi de la France*, Paris, Picard, 1879.

STEIN, H., *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, Picard, 1919.

WEARY, A., « La maison de la Trémoille pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : Renouveau et Apogée*, sous la dir. CHEVALIER, B et CONTAMINE Ph, Tours, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, colloque du 3-6 octobre 1983 [édition du CNRS, Paris, 1985], p. 197-211.

### III.1.2) Une noblesse de robe au sein du clergé français.

Centre de Recherches d'Histoire et de Philologie, *Sous la règle de Saint Benoît : structures et sociétés en France du moyen âge à l'époque moderne*, Genève-Paris, Droz, 1982.

CHALINE, N., *Histoire des diocèses de France : Rouen-Le Havre*, Paris, Beauchesne, 1976.

DESPONT, J.J., « Origines sociales et géographiques et formation intellectuelle de l'épiscopat aquitain », dans *Études sur la Gascogne au Moyen Âge*, Actes du 104<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, Bordeaux, 1979, t.2, Paris, Bibliothèque Nationale, 1981, p. 33-45.

EYGUN, Fr., *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515 : étude d'histoire sur les institutions, les arts et les civilisations d'après les sceaux*, Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1938.

FAROCHON, P.A. *Les chevaliers de Rhodes et de Malte*, Tours, Mane et fils, 1893.

FAVREAU, R., *Histoire des diocèses de France : Poitiers*, Paris, Beauchesne, 1988.

FAVREAU, R., *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age : une capitale régionale*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> série, t.XIV et t.XV, 1978.

GUTTON, F., *Sous l'emblème de la Croix de Saint Jean de Jérusalem*, Paris, Lethielleux éditeur, 1980.

LACGER, L. de, *Histoire religieuse de l'Albigeois*, Albi, Imprimerie coopérative du Sud Ouest, 1962.

LACGER, L. de. « Louis d'Amboise, évêque d'Albi », dans *Albia Christiana*, Revue historique des anciens diocèse d'Albi, Castre-Lavaur, II<sup>e</sup> série, tome X, janvier-juin, 1913, p. 5-28

LA SELLE, X. de. *Le service des âmes à la cour. Confesseur et aumônier des rois de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup>*, Paris, École des Chartes, 1995.

LONGUEMAR, M. de, *Essai historique sur l'église collégiale de Saint Hilaire le Grand de Poitiers*, Poitiers, mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, vol. 23, 1856.

MOREAU-RENDU, S. *Le prieuré royal de Saint Louis de Poissy*, Colmar, imprimerie Alsatia, 1968.

JOUEN, L. *Jumièges à travers l'histoire, à travers les ruines*, Rouen, J.Lecerf, 1926.

POITRINEAU, A., *Histoires des diocèses de France : Clermont*, Paris, Beauchesne, 1979.

RACINET, Ph., *Crises et renouveaux, les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Arras, Artois Presses Université, 1997.

RAPP, F., « Les abbayes, hospices de la noblesse : l'influence aristocratie sur les couvents bénédictins dans l'Empire à la fin du Moyen Âge. », dans *La noblesse au Moyen Âge : XI<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles*, dir. Contamine, Ph., Paris, PUF, 1976, p. 315-338.

RENAUDET, A. *Pré Réforme et Humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517)*, Paris, Librairie d'Argences, 1953.

SALVINI, J. *Le diocèse de Poitiers à la fin du Moyen Âge (1356-1560)*, Poitiers, Université de Poitiers, 1946

THOMAS, S., *Benedictine monks at the university of Paris: A.D 1229-1500*, Leiden/ New York, E.J BRILL, 1995.

### III-1.3) Le roi, le clientélisme et le pouvoir.

BOUDET, J.P., « Faveur, pouvoir et solidarités sous le règne de Louis XI : Olivier le Daim et son entourage. », dans *Journal des savants*, Paris, De Boccard, 1986, p.219-257.

CALMETTE, J., *La question des Pyrénées et la marche d'Espagne au Moyen Âge*, Paris, 1947.

CONTAMINE, Ph., « Louis XI, la prise de pouvoir, la foire aux places (juillet-septembre 1461) », dans. Contamine, Ph., *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, Paris, 1992, p.131-146.

DOYLE, E.A, *Jean de ROYE, témoin du règne de Louis XI*, Maîtrise ès Art, Montréal, Université de Montréal, mars 1996.

DURAND, Y. « Clientèles et fidélités dans le temps et dans l'espace. », dans *Hommage à Roland MOUSNIER : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p.03-24

FAVREAU, R., *Une élection à l'abbaye Sainte-croix de Poitiers en 1491*, brochure A.D.Vienne in 8/544, tirée de la revue d'Histoire de l'Église de France, 1979.

GAZZANIGA,J.L. « Le parlement de Toulouse et l'administration en Languedoc au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. », dans *Histoire comparée de l'administration IV<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> acte de*

colloque historique franco-allemand, Centre d'Étude Supérieure de la Renaissance, Artemis, Munchen, 1980, p.429-436.

GUILLEMAIN, B., « Le choix des évêques en Aquitaine (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », dans *Études sur la Gascogne au Moyen Âge*, Actes du 104<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, Bordeaux, 1979, t.2, Paris, Bibliothèque Nationale, 1981, p. 47-58.

HARSGOR, M., « Maître d'un royaume, le groupe dirigeant français à la fin XV<sup>e</sup> », dans *La France de la fin du XV<sup>e</sup> : Renouveau et Apogée*, dir. CHEVALIER, B et CONTAMINE Ph, Tours, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, 3-6 octobre 1983.( édition du CNRS, Paris, 1985), p. 135-146.

HARSGOR, M. « Fidélités et infidélités au sommet du pouvoir », dans *Hommage à Roland MOUSNIER : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p.259-277.

HEERS, J., *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, P.U.F, 1974.

LETTENHOVE, K. de, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, Genève, Slatkine reprint, 1972.

LEWIS, P., « Reflections on the role of royal clientèles in the construction of the french monarchy (mid-XIV<sup>th</sup>/end-XV<sup>th</sup> centuries), dans *L'État ou le roi, les fondations de la modernité monarchique en France, (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*.Table ronde du 25 mai 1991 à l'École Normale Supérieure, Paris.

LACGER, L. *Louis d'Amboise évêque d'Albi : l'homme d'État et le protecteur des arts*, Albi, imprimerie coopérative du sud-ouest, 1950.

MAULDE DE LA CLAVIÈRE, M.A., *La diplomatie au temps de machiavel*, 3 vol., Genève, Slatkine reprints, 1970.

PÉLICIER, P., « Voyage des députés de Bourgogne à Blois en 1483 », dans B.E.C, Paris, Picard, t. XLVII, 1886, p.357-369.

QUÉRÉ, S., « Les États de Languedoc et la chancellerie royale française (XIV<sup>e</sup> XV<sup>e</sup> siècles) », dans *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais*, éd. FIANU Kouki et DeLloyd J. GUTH, Louvain-la-Neuve, F.I.I.E.M, 1997, p.205-221.

ROBIDOUX, L., *L'analyse du courrier de Louis XI, Roi de France*, 2 vol., Maîtrise ès Art, Montréal, Université de Montréal, novembre 1980.

SOUCHAL, G., « Le mécénat de la famille d'Amboise », Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> série, t.XIII, Poitiers, 1975-76, p.485-526 et p.567-612

VALOIS, N., « Le conseil du roi et le grand conseil pendant la première année du règne de Charles VIII. », dans B.E.C, Paris, Picard, t. XLIII, 1882, p. 595-625. t. XLIV, 1883, p.137-168; et p. 418-444.

VIDAL, A., *La révolte des Albigeois contre Louis d'Amboise*, Albi, Imprimerie Nouvelle, 1924.

VILLARS, Fr, « Pierre d'Amboise évêque de Poitiers (1481-1505) », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, 1966, t.II, p. 1381-1387.

VILLARS, Fr. « Le conflit entre l'évêque Pierre d'Amboise et le chapitre cathédrale pour la juridiction ecclésiastique de Poitiers », Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1968, p.341-360.

WOLFF, P., HIGOUNET, C. et BARATIER, E. « Contacts et influences réciproques entre la France du nord et la France du Sud », dans *France du nord et France du sud contacts et influences réciproques*, Actes du 96<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes de Toulouse, 1971, t. 1, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 9-41.

## ANNEXE N°I

**Présentation généalogique des seigneurs de CHAUMONT****Hugues IV d'Amboise de Chaumont**

C'est le fils de Jean II d'Amboise. Il épouse vers 1316 Jeanne de Saint Verain (fille de Hugues IV de Saint Verain et de Jeanne de Mello, ils eurent six enfants:

- Jean III, qui suit,
- Hugues, seigneur de la Maisonfort,
- Anceau
- Jeanne, dame du Parc mariée en 1329 à Guy l'Archevêque, seigneur de Soubise.
- Isabeau et aussi deux autres filles qui se firent religieuses.

**Jean III d'Amboise seigneur Chaumont et de Saint Verain de 1337 à 1346**

Il est seigneur de Chaumont et de Saint Verain, en 1337 il épouse Jeanne de Beaumont fille de Robert Vicomte de Beaumont et de Marie de Craon. Ils ont deux enfants, Hugues qui suit et Jeanne femme de Jean de Prie, seigneur de Chateauclos. Jean III est mort à la bataille de Crécy en 1346.

**Hugues V d'Amboise, seigneur de Chaumont de 1346 à 1415**

Fils du précédent, en premières noces il épouse Anne de Saint Verain dont il a trois filles:

- Isabeau mariée à Jean de Prunelé puis à Guy d'Aigreville Seigneur de Monceaux,
- Catherine qui épouse Charles de Villaines,
- Marie femme d'Hélion de Naillac.

Hugues épouse en deuxième nocce Marguerite de Joinville, ils eurent pour enfants,

Hugues VI qui suit et Marie religieuse à Poissy et morte en 1462.

Hugues V est mort en 1415 à la bataille d'Azincourt.

**Hugues VI d'Amboise, seigneur de Chaumont de 1415 à 1421**

Fils du précédent, il épouse Jeanne Guenand, fille de Guillaume Guenand, seigneur des Bordes et d'Annette d'Amboise. Ils eurent deux enfants, Pierre qui suit et Madeleine femme d'Antoine de Prie Seigneur de Buzancais. Hugues fut conseiller et chambellan du Roi Charles VII.

**Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont de 1421 à 1473**

C'est le fils de Hugues VI de Chaumont. Il est seigneur de Chaumont, de Meillant, de Charenton et de Preuilly. Pierre a été conseiller et chambellan de Charles VII et Louis XI. Il épouse la sœur de Jean V de Bueil auteur du roman *le Jouvencel*, Anne de Bueil, dont il eut dix sept enfants. Pierre d'Amboise est mort le 28 juin 1473.

**Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont de 1473 à 1481.**

Fils aîné de Pierre d'Amboise, il reprend le titre à la mort de son père. Lui-même conseiller de Louis XI, il a porté les titres de seigneur de Charenton, puis de Brienne. Son second fils, Charles II d'Amboise, rachète le droit d'aînesse de son frère François qui entre dans l'ordre de Saint Lazare. Charles II est seigneur de Chaumont de 1481 à 1511.

## ANNEXE N° II

**Liste des enfants ecclésiastiques et laïcs  
au sein de la famille Amboise à la fin du XVe siècle.**

Pierre d'Amboise, Comte de Chaumont (140?-1473)

Anne- Marie de Bueil, Comtat de Sancerre (140?-14??)

Mariage le 28 Août 1428 en Touraine, qui a donné naissance à dix-sept enfants entre 1429 et 1462

**I) Classement par ordre de naissance pour les garçons:**

Charles d'Amboise seigneur de Charenton et de Brienne (1429-1481) Chevalier

Jean d'Amboise (143? -1498) bénédictin

Aymerie d'Amboise (1434-1512) Chevalier de Rhodes

Louis d'Amboise (?-1503) ecclésiastique bénédictin

Jean d'Amboise, seigneur de Bussy (?) Chevalier

Pierre d'Amboise (1450-1505)

Jacques d'Amboise (1455-1516) clunisien

Georges d'Amboise (1460-1510) bénédictin

Hugues d'Amboise, seigneur d'Aubijoux (1462-1507) Chevalier

***II) Liste des filles d'Amboise : chronologie de naissance inconnue***

Anne d'Amboise (?) laïque

Marie d'Amboise (?) laïque

Catherine d'Amboise (?) laïque

Louise d'Amboise (?) laïque

Marguerite d'Amboise (?) laïque

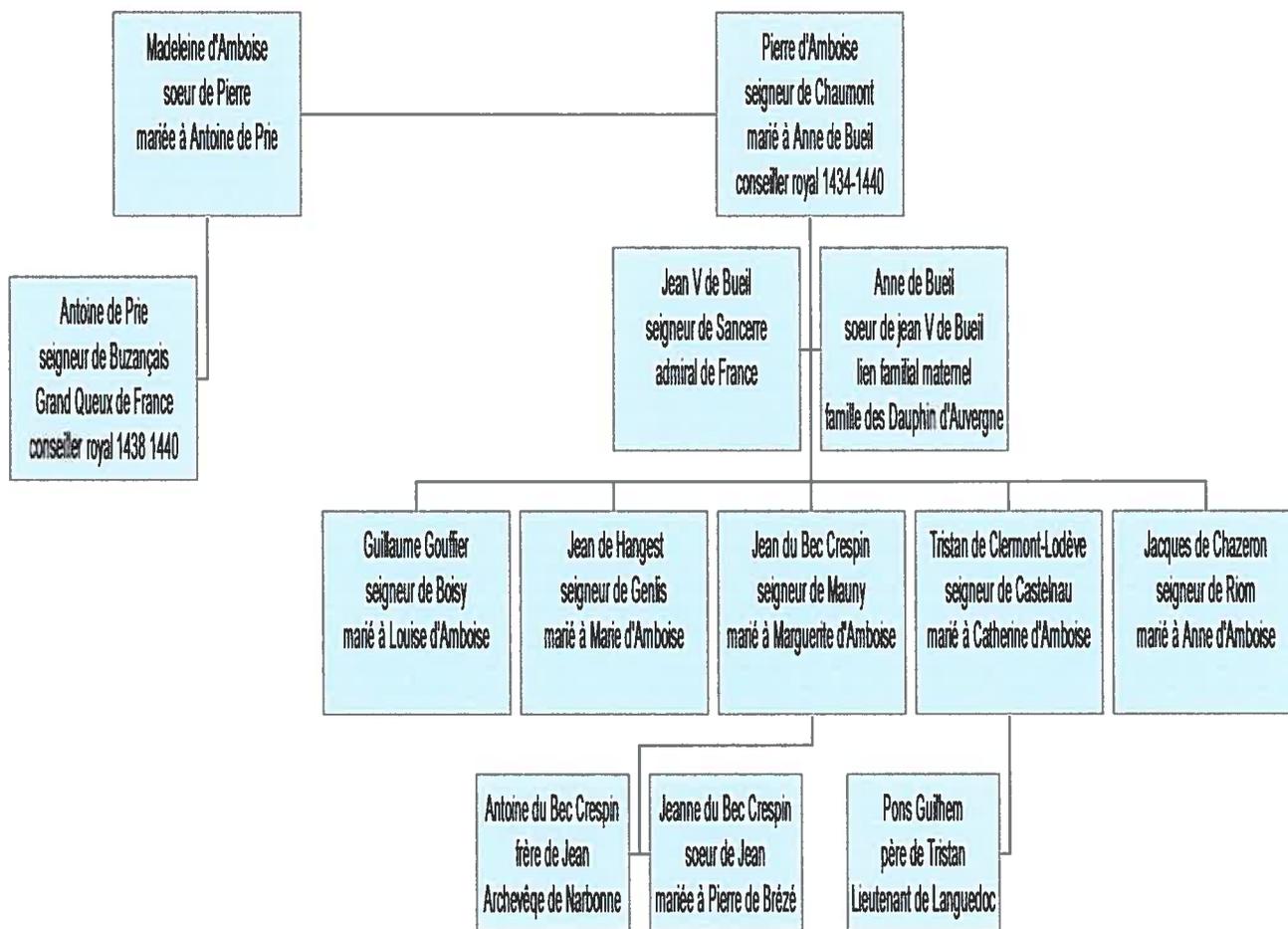
Madeleine d'Amboise (?-1500) religieuse bénédictine

Charlotte d'Amboise (?- 1494) religieuse dominicaine

Françoise d'Amboise ( ?) religieuse bénédictine

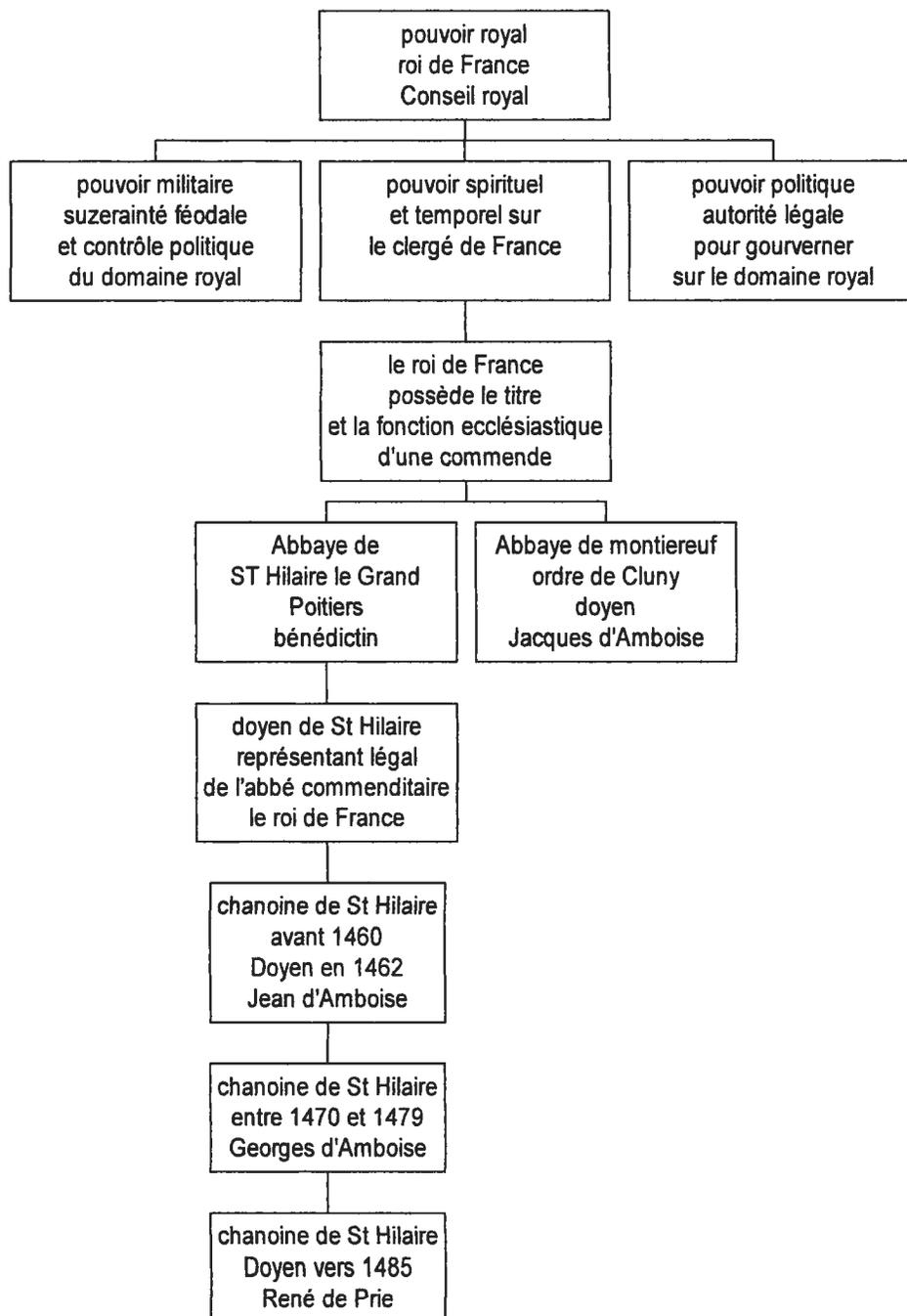
ANNEXE N°III  
 Organigramme des alliances matrimoniales des demoiselles d'Amboise  
 Au sein du Conseil royal de Charles VII et de Louis XI

Alliance de parenté  
 au sein du Conseil royal de Charles VII *et de Louis XI.*



## ANNEXE N°IV

**Organigramme de la collégiale royale de Saint-Hilaire-le-Grand et de l'abbaye  
bénédictine clunisienne de Montierneuf dans la ville de Poitiers**



## ANNEXE N°V

## Tableau des charges et offices des différents cadets ecclésiastiques d'Amboise

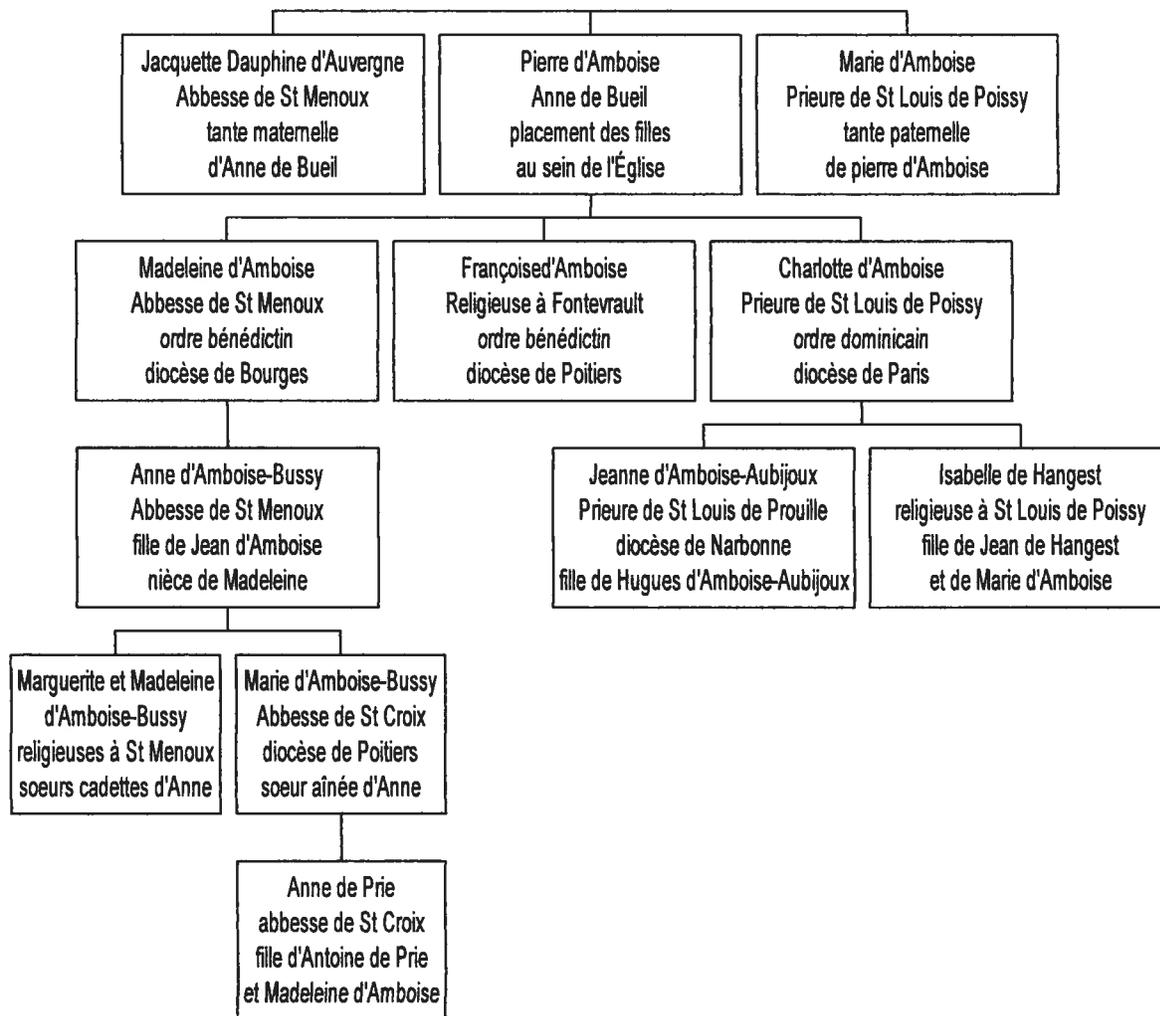
Jean d'Amboise (143?- 1498)	Aymerie d'Amboise (1434- 1512)	Louis d'Amboise (143?- 1503)	Pierre d'Amboise (1450- 1505)	Jacques d'Amboise (1455- 1516)	Georges d'Amboise (1460- 1510)
Licencié es lois et Doyen de St Hilaire le Grand Poitiers entre 1462 et 1467	Ordre de St Jean de Jérusalem avant 1450	Licencié es Lois et Coadjuteur de l'évêque d'Albi 1462	Abbé de St Jouin sur Marnes Diocèse de Poitiers en 1467	Doyen à l'Abbaye de Montierneuf à Poitiers Licencié es droit au Collège de Cluny de Paris avant 1474	Chanoine de St Hilaire le grand de Poitiers entre 1470 et 1475
Maître des Requêtes du roi 1472	Assistant du Grand Maître au Chapitre général de Rome 1466	Élu évêque d'Albi En 1464 Disgrâce royale en 1465	Nommé par le roi évêque de Poitiers 1481-1505+	Nommé sous serment de fidélité au roi abbé de Jumièges (Dioc. de Rouen) en 1474	Précepteur de la Collégiale de Grandselve- Diocèse de Toulouse 1477
Procureur général du Roi à Rome 1472	Trésorier général de l'Ordre 1471-1483	Présent à la cour du Duc de Guyenne, Charles de France 1466-1471	Nommé au Conseil royal en 1481	Nommé au Conseil royal entre 1478 et 1481	Prieur de Laissac Et à St André de Gaillac en 1479
Abbé de St Jean d'Angély en 1474  Diocèse de Saintes	Maître Trésorier Des annates en Champagne et Bourgogne 1475	Nommé Enquêteur du roi sur la mort de Charles de France et Abbé de Jumièges (Dioc.de Rouen) en 1472	Représentant du roi à la succession du Sire de La Trémoille en 1484	Abbé de St Alyre de Clermont-Diocèse de Clermont en 1480	Aumônier du Dauphin Charles 1480-1485
Prothonotaire ecclésiastique de Rome en 1475	Maître de la commanderie de Boncourt en Picardie 1476	Nommé par le roi Abbé de St Jeand'Angély et Lieutenant général en Languedoc en 1473		Coadjuteur de l'Abbé de Cluny Jean de Bourbon en 1481	Archevêque de Narbonne contre la volonté du Roi et du pape Sixte IV 1482
Ambassadeur pour le roi de France en Aragon 1475	Capitaine général des galères de l'Ordre en Méditerranée 1480-1483	Nommé évêque d'Albi Procureur du roi Ambassadeur du roi de France à Rome auprès de Sixte IV Président du Parlement du Languedoc en 1474		Élu abbé de Cluny Diocèse de Mâcon en 1485-1512 Réformateur de l'Ordre de 1493 à 1512	Nommé Évêque de Montauban à la perte de l'Archevêché de Narbonne en 1484
Abbé de Bonnecourt Diocèse de Rhodéz 1470-1475	Nommé Grand Prieur de France en 1483	Contrôle de la campagne militaire en Roussillon- Cerdagne. Ambassadeur à la cour d'Aragon en 1475		Honoraire à la Sorbonne de Paris en 1495	Allié au Duc d'Orléans contre Charles VIII et emprisonné à Corbeil 1487-1489
Évêque de Maillezais Diocèse Poitiers 1475-1481	Représentant de l'Ordre à la cour de France 1498-1503	Envoyé spécial du roi dans la négociation des États provinciaux du		Élu Évêque de Clermont 1506-1516	Nommé et sacré évêque de Montauban en 1489

		Duché de Bourgogne pour son rattachement à la France en 1477			
Duc-évêque de Langres et Pair de France 1481-1498	Receveur du Serment des officiers à Rouen pour l'Échiquier de Normandie 1499	Commissaire du roi à la conférence de Boulogne Avec les envoyés de Maximilien d'Autriche en 1479			Archevêque de Narbonne en 1493
Gouverneur de Bourgogne 1483-1485	Élu Grand Maître de l'Ordre de Rhodes en 1503	Nommé Lieutenant général de Bourgogne Conseiller principal des affaires du royaume Envoyé spécial à la cour de Savoie 1480-1481			Archevêque de Rouen et nommé Lieutenant général de Normandie en 1494
		Membre du Conseil Étroit sous la régence Gouverneur adjoint de Bourgogne 1483-1484			Nommé Cardinal de France en 1498
		Ambassadeur à la cour d'Aragon-Castille en 1492			Nommé président de l'Échiquier de Normandie en 1499
		Procureur du roi pour l'annulation du mariage de Louis Duc d'Orléans et de Jeanne de France en 1498			Nommé ministre principal de Louis XII en 1499
					Candidat papal au Conclave de Rome en 1503
					Nommé Légat du Pape à vie pour Avignon, le Comtat de Venaisin et le royaume de France par Jules II en 1503
<b>Meurt à Langres en 1498</b>	<b>Meurt à Rhodes en 1512</b>	<b>Meurt à Lyon en 1503</b>	<b>Meurt à Blois en 1505</b>	<b>Meurt à Paray Le Monial en 1516</b>	<b>Meurt à Lyon en 1510</b>

## ANNEXE N° VI

**Organigramme de la parenté féminine religieuse d'Amboise de 1450 à 1510.**

Alliances familiales des d'Amboise  
au sein des réseaux féminins ecclésiastiques



## ANNEXE N°VII

**Ensemble des alliances et liens de parenté des d'Amboise pour le XV<sup>e</sup> siècle.***Alliances familiales directes*

Famille des Amboise de Thouars  
 Famille de Bueil  
 Famille de Prie  
 Famille de Chauvigny  
 Famille de St Belin  
 Famille d'Armagnac  
 Famille de Gouffier de Boisy  
 Famille de Hangest de Genlis  
 Famille de Clermont-Lodève  
 Famille de Chazeron de Riom  
 Famille du Bec-Crespin  
 Famille de Rochechouart

*origines du lien de parenté*

Branche aînée de la dynastie des d'Amboise  
 Anne de Bueil devenue femme de Pierre d'Amboise  
 Madeleine d'Amboise sœur de Pierre d'Amboise  
 Charles d'Amboise fils de Pierre  
 Jean d'Amboise fils de Pierre  
 Hugues d'Amboise fils de Pierre  
 Louise d'Amboise fille de Pierre  
 Marie d'Amboise fille de Pierre  
 Catherine d'Amboise fille de Pierre  
 Anne d'Amboise fille de Pierre  
 Marguerite d'Amboise fille de Pierre  
 Second mariage de Marguerite d'Amboise

*Familles de parentés collatérales*

Famille de La Trémoille  
 Maison des ducs de Bretagne  
 Famille d'Harcourt  
 Famille des dauphins d'Auvergne  
 Famille de Bourbon

*origines du lien de parenté*

Marguerite d'Amboise de la branche de Thouars  
 Françoise d'Amboise de la branche de Thouars  
 Péronnelle d'Amboise de la branche de Thouars  
 Marguerite de Bueil, mère de Anne de Bueil  
 Famille Dauphine d'Auvergne, par Anne de Bueil

## ANNEXE VIII

**Tableau des successions ecclésiastiques de la troisième génération masculine et féminine de la parenté des d'Amboise, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.**

<b>Jean d'Amboise Duc-évêque de Langres</b>	<b>Louis d'Amboise évêque d'Albi</b>	<b>Pierre d'Amboise évêque de Poitiers</b>	<b>Jacques d'Amboise évêque de Clermont</b>	<b>Georges d'Amboise archevêque de Rouen</b>
Evêque-Duc de Langres <b>Jean II d'Amboise</b> (neveu) Fils de Jean d'Amboise-Bussy et de Catherine de St Belin	Evêque d'Albi <b>Louis II d'Amboise-</b> (neveu) Fils de Charles d'Amboise et Catherine de Chauvigny	Evêque de Poitiers <b>Jean de La Trémoille</b> (petit cousin) Fils de Louis de La Trémoille et de Marguerite d'Amboise une cousine directe	Abbé de Cluny <b>Geoffroy d'Amboise</b> (neveu) Fils de Jean d'Amboise-Bussy	Archevêque de Rouen <b>Georges II d'Amboise</b> (neveu) Fils de Jean d'Amboise-Bussy et de C. de St Belin
Archidiacre de Langres  <b>Jean de Beaumont</b> (Fils naturel reconnu de Jean d'Amboise)	Archevêque de Narbonne <b>François- Guilhem de Clermont- Lodève</b> (Neveu) Fils de Tristan Clermont-Lodève et de Catherine d'Amboise	Abbesse de La Trinité de Poitiers 1485-1500 <b>Anne de Prie</b> (cousine) Nommé Doyen de St Hilaire le Grand <b>René de Prie</b> (cousin) Fils d'Antoine de Prie et de Madeleine d'Amboise	Abbé de Jumièges <b>François Guilhem de Clermont- Lodève</b> à la suite de Jacques d'Amboise	Evêque de Noyon <b>Charles de Hangest</b> (neveu) Fils de Jean d'Hangest Bailli d'Évreux et de Marie d'Amboise
	Abbesse des Clarisses d'Avignon <b>Marie de Clermont- Lodève</b> (nièce) Fille de Tristan Guilhem de clermont et de Catherine d'Amboise	Abbesse de La Trinité de Poitiers 1500-1525 <b>Marie d'Amboise- Bussy</b> (nièce) Fille de Jean d'Amboise-Bussy		Evêque de Bayeux puis Cardinal 1503 <b>René de Prie</b> Fils d'Antoine de Prie et de Madeleine d'Amboise

		<p>Abbé de Montierneuf de Poitiers <b>Louis de Rochechouard</b></p> <p>Chanoine de Saint- Hilaire de Poitiers <b>Jean de Rochechouard</b></p> <p>Doyen de Saint- Hilaire puis évêque de Saintes <b>Pierre de Rochechouard</b> Fils de Marguerite d'Amboise et de Jean de Rochechouard</p>		<p>Evêque de Coutance <b>Adrien Gouffier</b> (neveu) Fils de Guillaume Gouffier de Boisy</p>
		<p>Evêque de Saintes <b>Louis de Rochechouard</b> 1461-1492 (cousin par alliance)</p> <p>Abbé de St Maixent <b>Pierre de Gouffier</b> (neveu?) Fils de Guillaume Gouffier de Boisy</p>		<p>Evêque de Tarbes <b>Gentien de Bussy-Amboise</b> Fils naturel de Jean Ier d'Amboise-Bussy</p>

## ANNEXE IX

**Charges et offices des d'Amboise au sein de l'État royal français à la fin du XVe.****Les ecclésiastiques d'Amboise*****Louis d'Amboise, évêque d'Albi***

Lieutenant du roi en Languedoc  
 Président du Parlement de Languedoc  
 Gouverneur du Languedoc  
 Membre du Conseil Étroit

***Jean d'Amboise, duc-évêque de Langres***

Lieutenant du roi de Bourgogne  
 Gouverneur de Bourgogne  
 Pair de France  
 Membre du Conseil Étroit

***Jacques d'Amboise, évêque de Clermont***

Lieutenant du roi en Normandie  
 Membre du Conseil royal

***Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers***

Membre du Conseil Royal

***Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et Cardinal-Légat de France***

Lieutenant du roi en Normandie  
 Gouverneur de Normandie  
 Président à vie de l'Échiquier de Normandie  
 Principal Ministre de Louis XII  
 Membre du Conseil Privé

**Les seigneurs laïcs d'Amboise*****Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont et de Brienne***

Sénéchal du Poitou  
 Gouverneur de la Champagne  
 Gouverneur de la Bourgogne  
 Membre du Conseil Étroit

***Jean d'Amboise, seigneur de Bussy***

Bailli de Chaumont-en-Bassigny  
 Gouverneur militaire de Saint-Dizier  
 Lieutenant du roi en Normandie  
 Membre du Conseil Royal

***Hugues d'Amboise seigneur d'Aubijoux***

Lieutenant du roi en Languedoc  
 Sénéchal en Roussillon et Cerdagne  
 Sénéchal de Beaucaire

## PIECE JUSTIFICATIVE N°1

**Source** : BUEIL, J. de, *le Jouvenel*, éd. Camille FAVBRE , Paris, Renouard, 1887, vol.2, document XXXI., p 358-363.

Droit et succession des domaines liés au Dauphin d'Auvergne. Démonstration de la clientèle des familles d'Amboise et de Bueil envers les princes de Bourbon et d'Auvergne.

*A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Durand Baudereul, bourgeois de Saint Pere le Moustier et garde du seel royal de la prévosté dudict lieu de Saint Pere le Moustier, salut. Comme certain procez ait esté meuz pendant en la cour de parlement de Paris, entre hault et puissant prince monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, hault et puissant seigneur monseigneur le conte de Montpensier, daulphin d'Auvergne, son frere, et très noble damoiselle mademoiselle Ysabeau de Bourbon, leur tante, d'une part, et nobles seigneurs messire Jehan, seigneur de Bueil, chevalier, conte de Sancerre et admiral de France, messire Pierre d'Amboise, chevalier, seigneur de Chaumont, et madame Anne de Bueil, sa femme, à cause d'elle, d'autre part, et aussi autres parties nomméez audict procès, d'autre part, pour occasion des successions de feuz messire Beraud, dauphin d'Auvergne, conte de Clermont et baron de Mercuer, appelé et nommé vulgaument le conte (Camus), de mademoiselle Jehanne Daulphine, en son vivant contesse de Montpensier, de messire Hugues et Robert Daulphins, frères dudit conte et oncles de ladicte damoiselle Jehanne;*

*Et depuis, par arrest de ladicte cour, ait esté adjudgé, avec autres choses à mesdicts seigneurs de Bueil et de Chaumont et de madicte dame Anne de Bueil, sa femme, à cause d'elle, la tierce partie des terres et seigneuries demourées du decez de ladicte damoiselle Jehanne Daulphine, et à elles venues et descendues du costé et ligne des Daulphins d'Auvergne, situées et assises au païs coustumier d'Auvergne ; seigneuries demourées du decès desdicts messire Hugues et Robert Daulphins, situés tant audit païs coustumier d'Auvergne que aussi ou païs de droit escript, sauf et reservé à reverend pere en Dieu messire Robert Daulphin, evesque d'Alby, l'usufruit de toute la baronnie, chasteaulx, terres et seigneuries de Mercuer et aussi du chastel, terre et seigneurie de Lertainct<sup>1</sup> et de leurs appartenances, pour, d'icelle baronnie, chasteaulx, terres et seigneuries de mercuer et aussi dudict Lertainct et de leurs appartenances joir et user, sa vie durant, tant seulement et excepté des terres et seigneuries d'Ardrez et de Blesle qui ont des appartenances de ladicte baronnie de mercuer, comme plus à plain puet apparoir par ledict arrest donné et prononcé par ladicte court le vingt-sixiesme jour de juillet, l'an mil IIIIc cinquante ung, pour lequel arrest executer aient esté commis par icelle court messires maistre Nicole marchant et Mahieu de nanterre, conseillers du Roy nostre en icelle court. Et pour ceste cause, se sont tranzportez oudit païs d'Auvergne pour mettre à execution ledict arrest.*

<sup>1</sup> Lertainct nous est indiqué par Camille Fabvre comme étant l'actuel Léotoing en Haute Loire.

*Pendant laquelle execution, mesdits sieurs de Bueil et de Chaumont se sont traiz par devers mondit seigneur le duc et luy aient requis qu'il luy pleust amiablement proceder au fait de ladicte execution. Et finalement aient consenty mondit seigneur le duc, mondit seigneur de Montpensier et madicte damoiselle Ysabeau de Bourbon, leur tante, d'une part, et mesdicts seigneurs de Bueil et de Chaumont et madicte dame sa femme, d'autre part, que, par mesdits seigneurs les commissaires feust sceue et enquire, sommerement et de plain, la valeur desdictes terres et seigneuries, demeurées du decès de madicte damoiselle Jehanne Dauphine, estans oudit pais coustumier d'Auvergne ; et aussi des terres et seigneuries demourées du decès des dits messire Hugues et Robert Daulphins, estans tant oudit pais coustumier d'Auvergne que de droit escript ; et que, ce fait, tout fust rapporté à Molins ou ailleurs, par devers mondit seigneur le duc, affin que par mondit seigneur le duc fut baillé et delivré amiablement, à mesdits seigneurs de Bueil ect...., leur juste part et portion desdictes terres et seigneuries, deduit et rabatu ce qu'il seroit aussi trouvé par mesdits seigneurs les commissaires que pourroient devoir mesdits seigneurs de Bueil, à cause de l'assiette de terre, d'autelle valeur come pavoit valoir la terre de Ussel au temps du traictié de mariage de feu ledit comte Camus et madame Jehanne de Fourez, sa femme, ce que depuis ait esté fait sommièrement et de plain par mesdits seigneurs les commissaires, et tout rapporté par devers par mondit seigneur le duc, audit lieu de Molins.*

*Par devers lequel mondit seigneur le duc se soit de rechief trait mondit seigneur l'admiral, tant pour luy comme soy faisant fort pour mondit seigneur de Chaumont, son frere, et madicte dame de Chaumont, sa suer, et lui ait requis, comme dessus, qu'il luy pleust lui bailler et delivrer amiablement ladicte tierce partie desdictes terres et seigneuries, ainsi à lui adjudgées par ledit arrest, comme dit est.*

*Savoir faisons que, aujourd'uy, date de ces dictes lettres, par devant maistre Amé Dangnet et Jehan Douet, clerks notaires jurez dudit seel et les notaires ausquelz, quant à ce, nous avons commis nostre povoir, furent presens en leurs personnes ledit monseigneur le duc de Bourbonnoiz et d'Auvergne, pour lui et au nom de mondit seigneur de Montpensier, son frere, et de madicte damoiselle Ysabeau de Bourbon, leur tante, d'une part, et ledit monseigneur l'admiral pour lui et ou nom de mondit seigneur de Chaumont et madicte Anne de Bueil, sa femme, d'autre part, lequel mondit seigneur le duc.. s'est condescendu de ladicte requeste en la manière que s'ensuict:*

*Cest assavoir qu'il a consenty et consent que mesdits seigneurs de Bueil et de Chaumont aient pour leurdicte tierce partie....les chasteaux et chastellenies terres et seigneuries qui s'ensuivent : c'est assavoir le chastel, chastellenie, terre et seigneurie d'Aurière, et le chastel, chastellenie, terre et seigneurie d'Albugoux, et le chastel, chastellenie, terre et seigneurie de Fromental, avecques toutes leurs prerogatives, preeminances, appartenances et deppendances quelxconques. Et lesquelx chasteaux, terres et seigneuries dessusdictes mondit seigneur le duc, oudit nom, leur a baillé...par ces presentes, sauf et reservé à mondit seigneur le duc la foy et hommaige, souveraineté et ressort deuz sur lesdictes terres et seigneuries à cause de sondit duchié d'Auvergne, et aussy sauf et reservé à mondit seigneur d'Alby l'usufruit desdictes terres et seigneuries d'Albugoux et du Fromental, selon la forme et teneur dudit arrest, en paiant par mesdits seigneurs de Bueil et de Chaumont et madicte dame, sa femme, les charges foncières et*

*anciennes deues sur lesdictes terres et seigneuries, parmy ce que iceulx seigneurs de Bueil, etc.. seront tenuz de contribuer aux autres charges et debtes deues à cause desdictes successions, s'aucuns en y a, pour leur part et porcion, ainsi que raison donnera.*

*Desquelles terres et seigneuries dessus nommées ainssi baillées et transportées par mondit seigneur le duc, oudit nom, à mesdits seigneurs de Bueil, etc..., ledit seigneur de Bueil, ou nom que dessus, s'est tenu et tient pour bien content et party, etc... Et moyennant ledit bail, transport et appacionnement, mondit seigneur de Bueil, oudit nom, a ceddé, quicté et transporté, etc..., à mondit seigneur le duc, etc... tout tel droit, part et procion que à iceulx mesdits seigneurs de Bueil, etc... peut competter et appartenir, ou surplus de toutes les autres terres et seigneuries demourées desdictes successions dudit costé et ligne des Daulphins et des nons, dignités et tiltres des Dauphins d'Auvergne, conté de Clermont et baronnie de Mercuer...Et en ce faisant et parmy ce, mesdits seigneurs de Bueil, etc..., demoureront et demeurent quittes et paisibles envers mondit seigneur le duc, etc..., de tout ce qu'ilz pourront ou pevent devoir par ledit arrest à cause de laditte assiete de Ussel.*

*Lesquelles choses ainsi baillées et transportées par mondit seigneur le duc, oudit nom, à mondit seigneur de Bueil, aussi oudit nom, icelluy Monseigneur le duc.. a promis et promet...faire rattiffier et approuver toutes les choses dessusdictes par mondit seigneur de Montpensier, son frere, et par madicte damoiselle de Bourbon, leur ante. Et pareillement aussi mondit seigneur de Bueil...a promis etc sauf la loialle porcion de Monseigneur de Saint Georges, etc... Promettans, etc... Et rendra et restituera l'une partie à l'autre toutes pertes, dommaiges, interestz et despens que l'une desdictes parties aura ou encorra sur ce pour deffault de l'autre quant à l'observance et accomplissement desdictes choses, etc... Renonçant, etc...*

*En tesmoing desquelles choses, nous, garde dessusdict, à la relation desdicts notaires, avons mis et apposé le seel royal de ladicte prevosté à ces presentes lettres qui furent faictes, données et passées en la ville de Molins en Bourbonnois, le vingt-sixiesme jour du mois de novembre, l'an de grace mil CCC cinquante et deux.*

DAIGNET.  
J. DOUET.

## PIECE JUSTIFICATIVE N° II

**Source :**STEIN, H., *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, Picard, 1919, pièce justificative no XII, p.549-550. Document original : Bibliothèque Nationale, ms français 6963, fo 59.

Instruction donnée par Jean de Lorraine à Pierre d' Amboise, seigneur de Chaumont, chargé d'une mission auprès de Charles de France. Période de la guerre dite du *Bien Publicque*, lettre en date du 12 octobre 1465.

*Instructions baillées a Monseigneur de Chaumont de ce qu'il aura à dire et remonstrer à Monseigneur au voyage qu'il fait presentement par l'ordonnance de Monseigneur de Bourbon et des gens du Conseil de mondit seigneur.*

*Premierement, que incontinent que ceste ville de Rouen fut reduite en l'obeissance de mondit seigneur, mondit seigneur de Bourbon et les dits gens du Conseil de mondit seigneur, ceulx principalement qui avoient esté cause de ladite reduction et avoient plusieurs moiens avecques plusieurs des bonnes villes et places dudit duchié, adviserent qu'il estoit tres expedient et plus necessaire d'envoyer des gens de guerre tant au pays de Caux que de l'autre part de la riviere de Seine, tirant en la Basse Normandie.*

*Item, pour ce qu'ilz furent advertiz que lesdits gens de guerre n'avoient point d'argent et que long terme ilz avient servy sans gaiges, par quoy ne voullioient servir ne passer plus avant sans avoir quelque paiement, iceulx gens du Conseil avec mondit seigneur de Bourbon adviserent qu'il estoit necessité de trouver argent pour les paier, ou au moins avancer argent sur leur service, et furent empruntees plusieurs sommes de deniers jusques a la somme de X mille livres ou environ, dont les parties ont esté baillées a mondit seigneur de Chaumont, et lequel argent ainsi baillé tant à monseigneur de Lescun, à Bertrand du Parc, monseigneur de Charenton et aux gens estans soubz la charge de mondit seigneur de Bourbon se sont despartis les dits gens d'armes, les ungs oudit pays de Caux, les autres de l'autre part de ladite riviere de Seyne, et tellement ont fait que, la mercy Dieu, du costé de Caux sont reduites les villes de Dieppe, Arques, Caudebec, Monstieviller, Fescamp, et harsfleu, et de l'autre part pont Audemer, Honnefleu, Touque, Lisieux, Caen, Bayeux et Evreux, et par faulte de gens d'armes sont encore demourees les villes de Loviers, du pont de l'Arche, Vernon et Gisors ; pour ce requerra mondit seigneur que son plaisir soit d'envoyer des gens d'armes jusques au nombre de lic lances, ainsi que autrefois lui a esté aescrypt soubz la charge et conduite, se faire se peult, de Jehan monseigneur de Lorraine, qui est dy pays et y pourra servir.*

*Item, est besoing avoir les dits gens de guerre pour aider à parchever la reduction des dictes places, car il a convenu laisser en chascune des villes et places ja reduictes aucun nombre des gens de guerre, qui a tousjours apétissé et diminué le nombre de la compaignie venue par deça pour ladite reduction de Rouen; et est bien noter que modit seigneur de Bourbon et les gens du Conseil de mondit seigneur ont eu l'œil à leur povoir de reduire lesdites villes et places pour le seurecté dudit duchié, et aussi ont esté bien meuz de faire prest ou paiement ausdits gens de guerre pour eviter la pillerie et desordre d'iceulx sur le plat pays.*

*Item et pour ce que le roy à son derrenier voyage a contrainct une grande partie des receveurs de Normandie à paier et avancer les deniers de leurs receptes du quartier passé, et mesmement en ceste ville de Rouen qui estoit lors seulement reduicte, ne fut point possible de trouver quelque argent content audit lieu ne ailleurs pour la soulde, prest ou paiement desdits gens de guerre, et convint lors emprunter en toute diligence argent, ce qu'il fut fait et duquel ont esté paiez lesdits gens de guerre qui par ce moyen ont fait les exploix au profit de mondit seigneur, dont cy dessus est touchié, et toutes ces choses et toutes les autres qui ont esté faictes par deça depuis la dite reduction ont esté faictes par grande et meure deliberation du Conseil, monseigneur de Bourbon tousjours present.*

*Item, et pour tenir ordre au bien de mondit seigneur et de ses finances, aprez que mondit seigneur de Bourbon, par l'advis et deliberation des gens du Conseil, a eu commis le seigneur d'Esternay et maistre Jehan Hebert au fait des finances tant ordinaires que extraordinaires, pour éviter à multiplication d'officiers, les dits commis n'ont fait aucun paiement ne fait faire, sinon par l'ordonnance de mondit seigneur et de son conseil, ainsi qu'il appert et apperra par le double dont dessus est touchié et autrement.*

*Item, et pour ce que de nouvel maistre Jehan Berard a aporté une commission adjeçant à aucuns particuliers du Conseil de mondit seigneur, derogant à la forme et train que l'on a tenu desdites finances pour le bien de mondit seigneur, pour les causes assez cy dessus touchees, a semblé estre expedient surceoir ladite commmission, et affaires de par deça et la fresche reduction du pays en l'obeissance de mondit seigneur, mais que mondit seigneur de Chaumont yroit devers monseigneur et lui remonstrer ces choses pour au seurplus en ordonner à son bon plaisir.*

*Item, et ne fait à oublier le labour et peine que ont euz mondit seigneur de Bourbon et les siens à poursuivre le fait de ladicte reduction de jour et de nuyt, les grans et bons termes qu'il a tenuz et tient aux habitans de la ville de Rouen qui le ont en grande et singuliere amour et affection, auquel et aux promesses qu'il a faictes et fait chascun jour pour le bien de mondit seigneur et dudit pais, semble que l'en doit avoir grant regard de non muer ou faire aucune nouvellecté, au moins jusques à la venue de mondit seigneur, et lui sur tout et messeigneurs de son Conseil advertiz du fait et estat de sondit paiys.*

*Item, s'il est ainsi que appointment tiengne, ce qu'il n'est pas vray, semble à croire pour les causes qui cy après seront touchees, doit poursuivre Monseigneur de Chaumont d'avoir en toute diligence les lettres des descharges des places pour soy en aidier à plus aiseement avoir et reduire ce qui est hors des mains de mondit seigneur.*

*Item, et qu'il fut vray que ces choses pourparlees d'apointement ne sont que fictions et choses simulees, remonstrent ce que le roy a fait de nouvel savoir à ceulx de Dieppe le cry et publication que a fait faire Cousinot à Chartres, le message qu'il a envoyé à Colinet de La Croix, dont il a escript à mondit seigneur de Bourbon, lesquelles lectres mondit seigneur de Chaumont porte avesques lui, aussi des dons qu'il fait des biens et heritages de ceulx qui sont en l'obeissance de mondit seigneur.*

*Item, est bien à advertir que mondit seigneur et tous les autres princes se donnent garde de leurs personnes, car de nouvel avons sceu par deça, par gens venans de Paris, l'intencion que le roy a de faire faire aucun excès ou voye de fait, en quelque lieu qu'il les puisse avoir à son avantaige, et quoy qu'il soit, se gardent bien d'entrer en la ville de Paris, quelque seureté qu'ilz aient pour les causes que remonstrera mondit seigneur de Chaumont.*

*Item, en tout et par tout, fera mondit seigneur de Chaumont diligence possible de remonstrer ce qu'il verra estre expedient pour le bien de mondit seigneur et du pays, et dont il peult parler par experience comme celui qui l'a veu à l'œil et congneu, et ne doit oublier que le roy a fait serement de jamaiz ne donner grace ou pardon à personne qui ait mené, adheré ou soustenu ceste querelle, maiz est deliberé de soy en venger par quelque moyen que ce soit, voire tout honneur et seurecté arriere mises.*

*Item. Et que le plus tost que possible sera, s'en doit retourner mondit seigneur de Chaumont par deça.*

*Fait au chastel de Rouen, le XII<sup>e</sup> jour d'octobre MCCCCLXV.*

*JEHAN.*

*ROBERTET.*

## PIECE JUSTIFICATIVE N°III

**Source** : LOUIS XI, *Lettre de Louis XI*, Vaesen et Chavaray éd. , document DCCLXVIII (768) p. 209-212.

Lettre adressée au Chancelier, au Grand maître et au Sire de Craon, écrite à Montléan, le 21 décembre 1473. Preuve des alliances parentales au service du roi, soit les conseillers Louis d'Amboise et Jean Hangest, seigneur de Genlis.

*Messeigneurs le chancelier, grant maistre et de Craon, je vous escriis par maistre Loys d'Amboise et monseigneur de Genly ce que les gens du connestable ont dit et ce que je leur ay respondu. Ilz vous diront ce qu'ilz ont de charge touchant nostre connestable. Il me semble que monseigneur de Genly a bonne volenté, et m'a promis de gagner monseigneur de Mouy et les gens d'armes et de recouvrer la ville maugré le connestable. Entretenez le bien, ainsy que vous saurez bien faire, pour voir s'il fera ce qu'il dit. Je leur ay baillé par escrit, que si le connestable veult rendre la ville de monseigneur Saint Quentin, et faire serment sur la vraye croix de saint Lo, ainsi qu'ilz vous montreront, que je suis content de lui pardonner; et tandis vous saurez si le duc de Bourgongne veult accepter le parti que je ay mandé par monseigneur de Limosin; et, par aventure que ceste offre gardera nostre connestable de assurer de tous poins son fait avec le duc de bourgongne, sitost comme il feroit, s'il n'avoit point d'entretienement d'autre part; s'il n'a conclud son appointement avec le duc de bourgogne, je ne crois point que le duc de Bourgogne n'accepte l'un des deux partis, par paix ou par treve, de luy coure sus. Et si d'avanture le duc de Bourgongne le refusoit, je rauroir Monseigneur Saint Quentin; par quoy il n'auroit plus de quoi me tromper que de ses places, qui est peu de chose; car, au regart des gens d'armes, je les raurois quand je voudrois. Je vous prie, sentez le plus tost que vous pourrez, par nostre prothonotaire, la volonté du duc de Bourgongne; et s'il est besoin que je me approuche jusques à Creil, écrivez le moi, et je le ferai incontinent, soit pour le traité du duc de Bourgongne ou pour celui du connestable; et, de Creil, je yroye de Guise en une nuit jusques à Compiengne, pour parler à nostre prothonotaire si besoing est, et m'en retourneroye lendemain; et cuideroit on que je eusse les amoroites?*

*J'envoyeray monseigneur de Bouchage après eux, afin qu'il les face charier droit; mais je vous assure que maistre Loys d'Amboise est bon pour ceste querelle, à cause de l'avertissement qu'il me fit, et ne voudrois point qu'il eust pouvoir de luy nuire, et vous le coignoistrez bien, quand vous parlerez à lui à part. Monstrez ces lettres au gouverneur de Lymosin, et non à autre, et après les gectez ou feu devant ce porteur. Adieu. Escrip à Montlean<sup>2</sup>, le vingt uniesme jour de decembre.*

LOYS.  
TILHART.

*A Messeigneurs le chancelier, grant maistre et de Craon.  
Lettres du Roy apportées Sezille, receues à Compiengne, le xxiiij<sup>e</sup> jour de decembre M III<sup>e</sup> LXXIII.*

<sup>2</sup> Montléan était situé dans le faubourg de Montmirail, arrondissement de la ville d'Épernay dans le département de la Marne.

## PIECE JUSTIFICATIVE N°IV

**Source:** VAISSETTE, J., *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1905, p.172-175. Lettre du roi Louis XI en faveur de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qu'il crée président des états de Languedoc. Document tiré des registres du parlement de Toulouse et daté du 06 mars 1474.

*Loys par la grace de Dieu roy de France, à tous ceux, &c. Comme nous ayons toujours accoustumé par cy devant ordonner, commettre & establir en nostre pays de Languedoc aucun notable personnage & de grande autorité, à nous sur & feable, pour presider, assister & resider en nostredit pays, en l'absence de nostre tres-cher & tres amé frere & cousin le duc de Bourbon & d'Auvergne, nostre lieutenant general & gouverneur en icelluy nostre pays de Languedoc, tant aux assemblées & conventions des trois estats qui y ont accoustumé estre faites, & y avoir l'autorité & preeminence, & ez autres grands, principaux & urgens affaires d'icelluy nostre pays, soit pour le fait & gouvernement, la police & le bien de la chose publique d'icelluy & autres choses qui peuvent & pourroient survenir à icelluy pais, & qui ait la principale conduite, charge & adresse en chef de par nous & sur tous faits & affaires de la chose publique de par delà, tant pour nos droits & les fins & mettes d'icelluy, que aussi pour les tailles & equivalants aux aydes, & semblablement pour pourvoir aux plaintes & doleances qui peuvent survenir en icelluy, & pour entretenir les habitans d'icelluy pays en bon amour, douceur & vraye obeissance envers nous & ensuivant la maniere de ce faire, qui a accoustumée estre gardée audit pays du vivant de feu nostre tres-cher seigneur & pere, que Dieu absolve, & pareillement depuis nostre avenement à la couronne, par aucuns notables & grands personnages, à ce commis & deputez tant de par icelluy nostre feu seigneur & pere que de par nous, à ce que deffaut d'y mettre & donner bon ordre & provision, aucun damage, prejudice & inconvenient n'en avint à nous ne à la chose publique de nostredit pays de Languedoc & aussi de nostredit royaume.*

*Sçavoir faisons que nous, desirant singulierement nostredit pays de Languedoc & les habitans & demourans en icelluy estre toujours de bien en mieux traitez en toute douceur, & entretien, en bonne police, ordre & justice, par personnes notables & à nous seures & feables, confians entierement des grands sens, science, prudence, loyauté & grand diligence de nostre tres-cher & féal cousin & conseiller Louis d'Amboise, evesque d'Albi, icelluy, pour ces causes & autres à nous mouvans, avons de nostre propre mouvement, plaine puissance & autorité royale, fait, constitué, ordonné & établi, faisons, constituons ordonnons & établissons par ces presantes nostre president ezdits trois estaz, & autres nos grands & urgens faits & affaires, & à tous nos consaulx qui y seront tenus & faits doresnavant, en la maniere devant dite, soit pour le fait de la police dudit pays & de la chose publique, du fait de nos finances & autres affaires generaux, communs & particuliers, en quelque maniere que ce soit, pour icelle la charge de presidant faire & exercer par icelluy nostre cousin & conseiller, par le maniere que dessus aux honneurs, prerogatives, privileges, franchises & libertez qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira; & auquel en outre nous avons donné, & donnons par ces dites presantes, pouvoir, autorité, & faculté de octroyer sur ce & donner les provisions des*

*cas urgents & où il sera besoin donner prompte provision pour la sureté du pays & de ladite justice.*

*Et pour certaines causes à ce nous mouvans, nous par ces presantes avons dechargé et dechargeons nostre amé & féal cousin & conseiller l'evesque du Puy de la charge & administration qu'il avoit par cy-devant audit pays, touchant nos affaires, soit par commission ou autrement, en quelque maniere que ce fut, & avec ce avons par cesdites presantes donné & donnons à nostredit cousin & conseiller l'evesque d'Albi pouvoir d'user de sadite presidence & autorité, comme dessus, en nostre pays de Perpignan, Roussillon & Cergaigne, & aussi en nos pays de Bourdelois & Guienne, & avec ce de decider & avoir la connoissance du fait des navires estrangers venans & arrivans par mer & autrement ez fins & limites d'icelluy pays, & avec ce de contraindre & faire contraindre tous & chacuns nos officiers dudit pays de Languedoc sur le fait de nos aydes ou equivalent au lieu d'icelles, dont les aucuns sont demourans en nostre ville de Montpellier, les autres au Puy, & les autres à Narbonne & ailleurs audit pays, & ne font pas la residence que faire doivent ez mettes & lieux de leurs offices, par quoy nostre justice a esté moins deument exercée, & nos sujets & autres qui avoient affaire par devant eux souventefois molestz & travaillez par deffaut d'avoir d'expedition de bonne justice, à faire leur residence & demourence en nostre ville de Montpellier ou ailleurs en nostredit pays, ainsi que par icelluy nostre conseiller sera advisé & ordonné & qu'il verra estre à faire pour le mieux & et pour le profit & utilité de nous & de la chose publique dudit pays, & generalement de faire & et faire touchant les choses susdites & les dependances, tout ainsi que faire pourrions, combien que la chose requere commission plus speciale.*

*Si donnons en mandement par ces presantes à nos amez & feaux conseillers les gens de nos cours de parlements de Toulouse & de Bourdeaux, etc.*

*Donné à Senlis, le VI jour de mars, l'an de grace MCCCCLXXIII & de nostre regne le XIII. Sic signatum supra plicam : Par le Roy, &c.*

*Lecta & publicata in curia parlamenti Tolose sedente & in registris ejusdem registra, absque tamen auctoritatis & superiotatis ac etiam ordinationum regiarum super stabilimento in villa tolouse curie generalium super facto justitie juvaminum editarum prejudicio. Actum Tolose un parlamento, XVII die maii, anno Domini MCCCCLXXIV.*

## PIECE JUSTIFICATIVE N°V

**Source :** Louis XI, *Lettre de Louis XI*, ed. Vaesen et Charavay, Document DCCLXXIV (774), p. 218-219.

Lettre adressée à MACÉ PYQUOT, trésorier de Nîmes, en date d'Ermenonville, le 16 mars 1474.

*De par le Roy.*

*Chier et bien amé, nous envoions présentement ès marches de par delà nostre amé et féal cousin et conseiller l'evesque d'Albi et nostre gouverneur du Dauphiné<sup>3</sup>, ausquelz avons baillé la charge, conduite et gouvernement de noz faiz et affaires des pais de Languedoc, Roussillon et Sardaigne. Si voulons et vous mandons que les croiez de tout ce qu'ilz vous diront de par nous, et que, en tout qu'ilz vous chargeront et ordonneront pour noz affaires et besongnes, leur obeissez comme à nous mesmes, se nous y estions en personne. Et gardez que en ce n'ait faulte. Donné à Ermenonville, le XVIe jour de mars.*

*LOYS.  
LEGOUZ.*

*A nostre cher et bien amé Macé Piquot<sup>4</sup>, tresorier de Nysme.*

---

<sup>3</sup> Jean Daillon, seigneur du Lude. A noter que Jean Daillon faisait parti des derniers exclus des lettres de rémission accordées par Louis XI aux conspirateurs du *Bien Publicque*, ceci jusqu'au début de 1467. Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont et son fils aîné Charles, lui même seigneur de Charenton se trouvaient sur cette même liste.

<sup>4</sup> Vaysen nous indique que le nom de Piquot se retrouve souvent orthographié comme "PICOT" dans de nombreuses lettres de Louis XI

## PIECE JUSTIFICATIVE N°VI

**Source** : Louis XI, op. cit., Document DCCCXLI(841) p.318-320

Original Minute. B.N., Fr. 6964, fol 52. Lettre de créance de Louis XI, pour son ambassade auprès du roi Jean d'Aragon en février 1475.

*A très hault et puissant prince nostre très chier et très amé cousin Jehan, par la grace de Dieu roy d'Aragon, Loys, par icelle, mesme grace, roy de France, salut et entiere dilection. Très hault et puissant prince, nostre très chier et très amé cousin, dès lors que nous expediasmes pour aller devers vous noz amez et feaulx conseillers les évesques d'Alby et de lombaiz, maistre Jehan d'Amboise, prothonotaire du Saint Siege apostolique, maistre des requestes ordinaire de nostre hostel; Rogier, seigneur de Grantmont, escuier, nostre chambellain; et maistre Pierre de Sacierges, juge et mage de nostre pays de Quercy, nostre notaire et secretaire ; nous avyons conclud et deliberé de y envoyer pareillement nos amez et feaulx conseillers et chambellains Jehan Daillon, chevalier, seigneur du Lude, gouverneur de nostre pays du Dauphiné, et Yvon du Fou, aussi chevalier, seigneur dudit lieu du Fou, seneschal de Poictou. Et combien que à cause d'aucunes grans charges et occupacions que leur avons donné pour noz frans et especiaulx affaires, doubtyons qu'ilz n'y peussent aller, à l'occasion de quoy nous ne les avons point fait mectre et nommer ès principalles lectres patentes des commissions, puissance et facultez sur ce par nous donnez ; toutesfoiz, pour la singuliere confiance que nous avons en eulx, nostre vouloir et entencion a toujours esté et est que, là où lesdiz seigneur du Lude, gouververneur du Daulphiné, et seigneur du Fou et seneschal de Poictou, et chascun d'eulx, pourront estre presens avec nosdiz autres ambassadeurs, ilz soient à tracter, besongner, appoincter et conclurre sur toutes lesdictes matieres en pareille puissance et qualité que les autres. Et à ceste cause avons pour eulx commandé noz lectres de commission et de puissance, sans touteffoiz en riens deroguer aux povoir et facultez par nous baillez à nosdiz autres ambassadeurs. Sy vous avons bien voulu advertir desdictes choses, en vous pryant que, à tout ce que les dessusdiz gouverneur du Daulphiné et seneschal de Poictou, et chascun d'eulx, en la compaignie de noz autres ambassadeurs dessus nommez et des quatre, trois ou deux d'iceulx tracteront, besongneront et vous diront, vous adjoustez pleine foy et creance, comme feriez à nostre personne. Très hault et puissant prince, très chier et très amé cousin, le benoist filz de Dieu vous ait en sa sainte garde. Donné en nostre cité de Paris, le quatriesme jour de fevrier.*

*LOYS.*

*ISOME.*

*A très hault et puissant prince, nostre très chier et très cousin don Jehan, roy d'Aragon.*

enise d

é

JEAN  
† jeu

JEAN  
ép. Ch  
de T

1431,  
1<sup>er</sup> Ma.  
IEUX, †

SE, 1427  
ierre II,  
ETAGNE

ne de  
NY

CHARI  
s<sup>r</sup> de  
m<sup>s</sup>, 14  
ép. J  
MALI  
GRAY

GEOR  
s<sup>r</sup> de  
† 15



# CARTE III

FIG. I

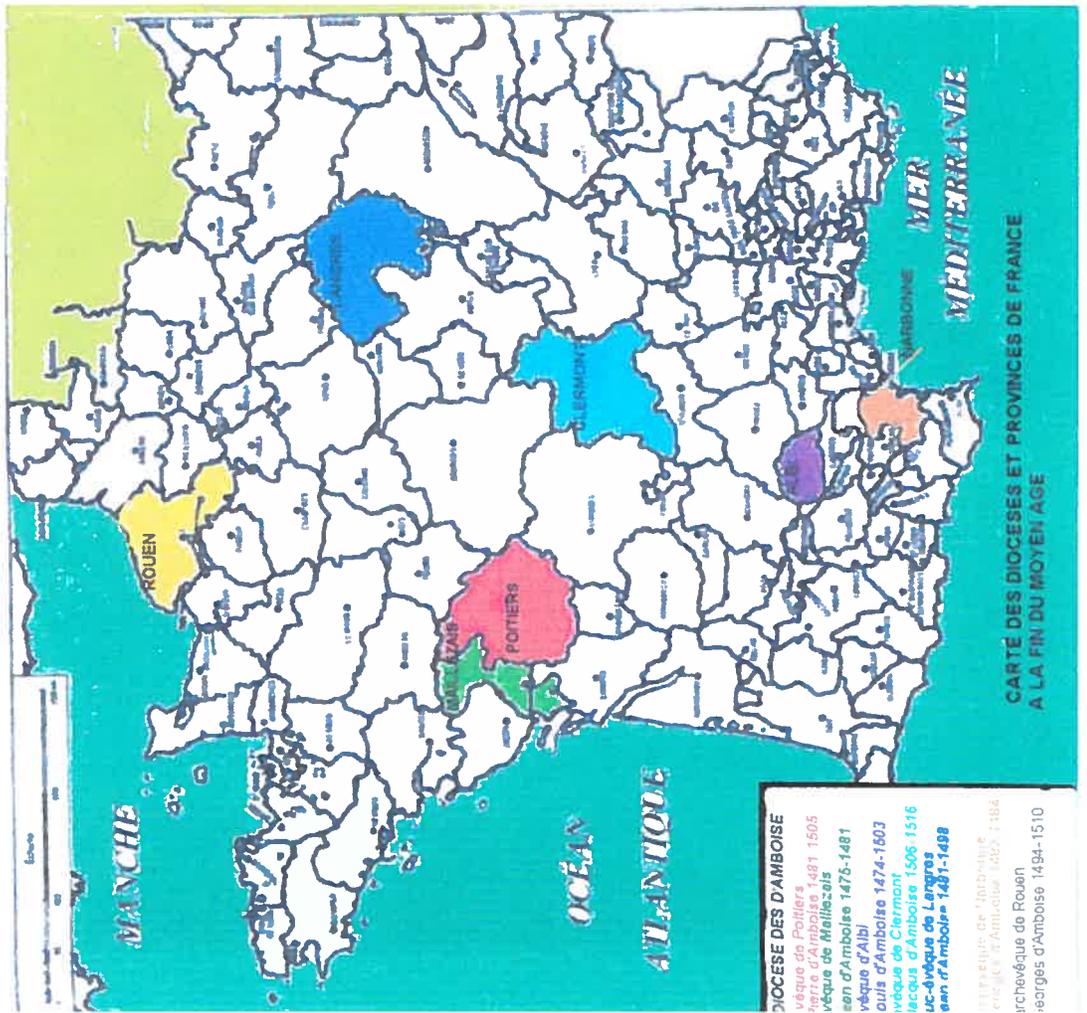


FIG. II

